

ARTS D'AFRIQUE  
ET D'OCÉANIE

3 décembre 2020, Paris

# SHAPE(S)

L'UNIVERS DES FORMES

CHRISTIE'S









# SHAPE(S)

L'UNIVERS DES FORMES







# ARTS D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE SHAPE(S) : L'univers des formes

## VENTE

Jeudi 3 décembre 2020 - 16h

9, avenue Matignon  
75008 Paris

## EXPOSITION PUBLIQUE

Mardi 1<sup>er</sup> décembre 10h-18h  
Mercredi 2 décembre 10h-18h  
Jeudi 3 décembre 10h-15h

---

## COMMISSAIRE-PRISEUR

Cécile Verdier

---

## CODE ET NUMÉRO DE VENTE

Pour tous renseignements ou ordres d'achats,  
veuillez rappeler la référence

**18913 - SHAPE(S)**

---

## CONDITIONS OF SALE

La vente est soumise aux conditions générales imprimées en fin de catalogue. Il est vivement conseillé aux acquéreurs potentiels de prendre connaissance des informations importantes, avis et lexique figurant également en fin de catalogue.

The sale is subject to the Conditions of Sale printed at the end of the catalogue. Prospective buyers are kindly advised to read as well the important information, notices and explanation of cataloguing practice also printed at the end of the catalogue.

Participez à cette vente avec

CHRISTIE'S  LIVE™

*Cliqué, Adjudé ! Partout dans le monde.*

Enregistrez-vous sur [www.christies.com](http://www.christies.com)

jusqu'au 3 décembre à 8h30



Consultez le catalogue et les résultats  
de cette vente en temps réel sur votre  
iPhone, iPod Touch ou iPad

---

**COUVERTURE** Lot 36  
**DEUXIÈME DE COUVERTURE** Lot 16  
**PAGE 2** : Lot 66  
**QUATRIÈME DE COUVERTURE** Lot 49  
**PAGE 153** : Lot 25  
**PAGE 154** : Lot 35  
**PAGE 155** : Lot 54

Consultez nos catalogues et laissez  
des ordres d'achat sur [christies.com](http://christies.com)

**CHRISTIE'S FRANCE SNC**

Agrément no. 2001/003

**CONSEIL DE GÉRANCE**

Cécile Verdier, Gérant  
Julien Pradels, Gérant  
François Curriel, Gérant

# CHRISTIE'S



---

## CHRISTIE'S FRANCE



CÉCILE VERDIER  
Présidente  
cverdier@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 85 59



JULIEN PRADELS  
Directeur Général  
jpradels@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 85 64



ANIKA GUNTRUM  
Vice Présidente, Directrice Internationale,  
Art Impressionniste et Moderne  
aguntrum@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 83 89



PIERRE MARTIN-VIVIER  
Vice Président, Deputy Chairman,  
Arts du XX<sup>e</sup> siècle  
pemvivier@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 86 27



SIMON DE MONICAULT  
Vice Président, Directeur International,  
Arts décoratifs  
sdemonicault@christies.com  
+33 (0)1 40 76 84 24

---

## SERVICES POUR CETTE VENTE, PARIS

### ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ABSENTEE AND TELEPHONE BIDS

Tél: +33 (0)1 40 76 84 13  
Fax: +33 (0)1 40 76 85 51  
christies.com

SERVICES À LA CLIENTÈLE  
CLIENTS SERVICES  
clientservicesparis@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 85 85  
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86

RELATIONS CLIENTS  
CLIENT ADVISORY  
Fleur de Nicolay  
fdenicolay@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 85 52

RÉSULTATS DES VENTES  
SALES RESULTS  
Paris : +33 (0)1 40 76 84 13  
Londres : +44 (0)20 7627 2707  
New York : +1 212 452 4100  
christies.com

ABONNEMENT  
AUX CATALOGUES  
CATALOGUE SUBSCRIPTION  
Tél: +33 (0)1 40 76 85 85  
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86  
christies.com

SERVICES APRÈS-VENTE  
POST-SALE SERVICES  
Sandra Balzani  
Coordinatrice après-vente  
Paiement, Transport et Retrait des lots  
Payment, shipping and collections  
Tél: +33 (0)1 40 76 84 10  
postsaleParis@christies.com

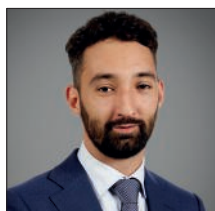
---

## INFORMATIONS POUR LA VENTE

### Spécialistes et responsables de la vente



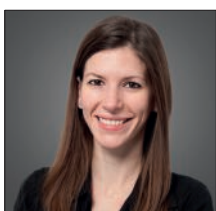
ALEXIS MAGGIAR  
Directeur international  
du département  
amaggiar@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 83 56



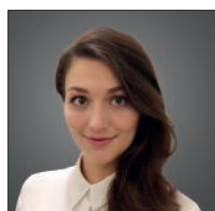
VICTOR TEODORESCU  
Directeur des ventes  
Spécialiste  
vteodorescu@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 83 86



RÉMY MAGUSTEIRO  
Spécialiste junior  
rmagusteiro@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 86 12



VALERIA SEVERINI  
Business director  
vseverini@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 72 86



SOPHIE TIERCELIN  
Coordinatrice de département  
stiercelin@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 72 67

For general enquiries about this  
auction, emails should be addressed  
to the Departments coordinator

### Département international



WILLIAM ROBINSON  
International Head of World Art  
Tél: +44 (0)207 389 2370



G. MAX BERNHEIMER  
International Head of Antiquities  
Department  
Tél: +1 212 636 2247



ALEXIS MAGGIAR  
International Head of African,  
Oceanic and Pre-Columbian art  
amaggiar@christies.com  
Tél: +33 (0)1 40 76 83 56



DEEPANJANA KLEIN  
International Head of Indian and  
Southeast Asian  
Art Department  
Tél: +1 212 636 2189

Catalogue Photo Credits :  
Claude Germain, Juan Cruz Ibañez, Guillaume Onimus  
Brian McCormick, Josh Haskin, Chase Cabral  
Maquette : Aurélie Ebert, Elise Julienne  
© Christie, Manson & Woods Ltd. (2020)





# SHAPE(S)

L'UNIVERS DES FORMES

« La description des sculptures comme créations de formes va beaucoup plus loin que celle des objets [...] L'analyse des formes, en revanche, demeure dans le champ du donné immédiat, car on n'a que quelques formes quelconques à présupposer. Celles-ci, cependant, en tant qu'objets particuliers, servent plutôt à la compréhension, puisqu'en tant que formes elles expriment et les manières de voir et les lois de la perception ; elles imposent justement une connaissance qui demeure dans la sphère du donné immédiat. »

CARL EINSTEIN, *Negerplastik*, 1915

---

Guidés par ces propos de Carl Einstein, installons-nous maintenant dans la perspective esthétique d'Alberto Giacometti pour qui « tout n'est autre qu'un cadre pour la vue » (interview radio avec Georges Charbonnier, 6 avril, 1959). Nous vivrons devant les sculptures sélectionnées ici une expérience visuelle unique, qui nous est imposée par l'étonnante reconfiguration formelle qu'elles proposent dans la représentation de la Figure Humaine et de l'Objet. Cette vente célèbre le génie artistique des artistes d'Afrique et d'Océanie.

*Guided by Carl Einstein's reflections, let us now put ourselves in the aesthetical perspective of Alberto Giacometti for whom "everything is but a frame for the view" (radio interview with Georges Charbonnier, 6 April 1959). We will undergo a unique visual experience while confronted with the sculptures selected here. This is enforced upon us by the stunning reconfiguration of forms that they incarnate, their ability to act as tokens of representation of the Human Figure and the Object. These sculptures honour the artistic genius of African and Oceanic artists.*













Pour tout renseignement concernant les ventes *Design* et *Art Contemporain*, veuillez contacter :

**Art Contemporain**

Joséphine Wanecq  
jwanecq@christies.com  
Tél : + 33 (0)1 40 76 72 19  
Vente à Paris le 4 décembre

**Design**

Flavien Gaillard  
fgaillard@christies.com  
Tél : + 33 (0)1 40 76 84 73  
Vente à Paris le 2 décembre







PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

1

**ÉTRIER D'ÉCHASSE, TAPUVAE, ÎLES MARQUISES**

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Hauteur : 36 cm. (14 $\frac{1}{8}$  in.)

**€15,000-25,000**

**\$18,000-30,000**

**PROVENANCE**

Collection privée, transmis par descendance

Sotheby's, Paris, 15 juin 2011, lot 30

Collection privée, acquis lors de cette vente

*A STILT STEP, TAPUVAE, MARQUESAS ISLANDS*





2

*f* **PENDENTIF MAORI, HEI TIKI**

NOUVELLE-ZÉLANDE

Hauteur : 9.5 cm. (3¾ in.)

**€10,000-15,000**

**\$12,000-18,000**

**PROVENANCE**

Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York, ca. 1985  
The Arman Marital Trust, New York

*A MAORI PENDANT, HEI TIKI, NEW ZEALAND*







# 3

## STATUE MALANGAN, NOUVELLE-IRLANDE, ARCHIPEL BISMARCK

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 103 cm. (40½ in.)

€30,000-50,000

\$36,000-59,000

### PROVENANCE

Collection Marcel Roux (1909-1993), Paris, avant 1956  
Transmis par descendance

### BIBLIOGRAPHIE

Massin, C., "L'architecte moderne et le vieil appartement"  
*in Art & Décoration, la revue de la maison*, n° 55, Levallois-Perret, 1956, p. 1

Marcel Roux (né en 1909) était un architecte et urbaniste français connu comme figure du mouvement moderne dans son domaine. Il fut influencé durant toute sa carrière par André Lurçat, pour lequel il travailla dans son atelier, mais également par Le Corbusier, par sa conception neutre de l'architecture à travers une volonté constante d'un urbanisme au service de son usager. Son œuvre majeure, Le site de Firminy-Vert (conçu dans les années 1950), réalisée avec l'aide de deux autres architectes-urbanistes puis celle de Le Corbusier, témoigne de sa conception de l'architecture à travers une organisation géométrique rigoureuse. Cet architecte moderne se distingue également par l'acquisition de nombreuses œuvres d'art africain et par ses relations avec de grands collectionneurs et marchands d'art d'Afrique et d'Océanie du XX<sup>e</sup> siècle tel que Charles Ratton.

Pour un exemplaire de style analogue, de la typologie géométrisante, répertorié depuis 1905 dans la collection du Field Museum of Natural History, Chicago, voir Lewis, P., *The Social Context of Art in Northern New Ireland*, *Fieldiana Anthropology*, vol. 58, 1969, p. 160, fig. 53, inv. n° FMNH 98610.

A MALAGAN FIGURE, NEW IRELAND, BISMARCK ARCHIPELAGO,  
PAPUA NEW GUINEA







PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

4

**MASQUE DAN**

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 26.7 cm. (10½ in.)

€15,000-25,000

\$18,000-30,000

**PROVENANCE**

René Rasmussen (1912-1979), Paris  
Loudmer-Poulain, Hôtel Drouot, Paris, *Succession René Rasmussen - 1<sup>ère</sup> Vente*, 14 décembre 1979, lot 20  
Collection Diane et Brian Leyden, New York, acquis lors de cette vente  
Collection Robert Michael Rubin (1924-2009), New York, acquis auprès de ce dernier le 10 décembre 1984  
Sotheby's, New York, *The Robert Rubin Collection of African Art*, 13 mai 2011, lot 21  
Collection privée, acquis lors de cette vente

**EXPOSITION**

New York, Museum for African Art, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 31 mars - 31 décembre 1995  
Montgomery, MMFA - Montgomery Museum of Fine Arts, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 10 février - 7 avril 1996  
Omaha, Joslyn Art Museum, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 18 mai - 14 juillet 1996  
Charlotte, Mint Museum, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 26 octobre 1996 - 5 janvier 1997  
Dallas, Dallas Museum of Art, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 2 février - 27 avril 1997  
New York, Museum for African Art, *Facing the mask*, 19 septembre 2002 - 2 février 2003

**BIBLIOGRAPHIE**

Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'Art Primitif, 1965-1985*, Paris, 1985, p. 151  
Robbins, W. et Nooter, N., *African Art in American Collections*, New York, 1989, p. 157, n° 291  
McKesson, J., "La Collection de Robert Rubin" in *Arts d'Afrique Noire*, n° 71, Arnouville, automne 1989, p. 12  
Roberts, A., *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, New York, automne 1995, p. 162, n° 108  
Herreman, F., *Facing the mask*, New York, 2002, p. 64, n° 72

A DAN MASK, IVORY COAST

5

**SIFFLET KONGO-VILI, NSIBA**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 13 cm. (5½ in.)

€7,000-9,000

\$8,300-11,000

**PROVENANCE**

Collection privée, Allemagne, acquis ca. 1950

A KONGO-VILI WHISTLE, NSIBA, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO









PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

6

**FIGURE DE RELIQUAIRE KOTA-SHAMAYE**

GABON

Hauteur : 38 cm. (15 in.)

€80,000-120,000

\$95,000-140,000

**PROVENANCE**

Collection Léonce Guerre (1880-1948), Marseille  
Collection Pierre Guerre (1910-1978), Marseille, inv. n° 50  
Collection Christine et Alain Vidal-Naquet, Marseille  
Sotheby's, Paris, *Pierre Guerre, Art d'Afrique*, 15 juin 2011, lot 6  
Collection privée, acquis lors de cette vente

**EXPOSITION**

Marseille, Musée Cantini, *Le Crâne. Objet de culte, objet d'art*,  
13 mars - 15 mai 1972  
Paris, Fondation Dapper, *La voie des ancêtres. En hommage à Claude Lévi-Strauss / The way of the ancestors. A tribute to Claude Lévi-Strauss*,  
6 novembre 1986 - 7 février 1987  
Marseille, Centre de la Vieille Charité, MAAOA - Musée d'Arts Africains,  
Océaniens, Amérindiens, *Pierre Guerre. Un érudit en son temps*,  
20 mars - 31 mai 1992  
Afrique du Sud, Le Cap, Iziko South African National Gallery, *Art africain dans la collection Pierre Guerre / African Art in the Pierre Guerre Collection*,  
12 juillet - 28 septembre 1997

**BIBLIOGRAPHIE**

Millot, J., "La collection Léonce - Pierre Guerre" in *Objets et Mondes - La Revue du Musée de l'Homme*, Tome II, fasc. 2, Paris, été 1962, p. 71, n° 15  
Gastaut, H., *Le Crâne. Objet de culte, objet d'art*, Marseille, 1972, n° 5  
Lehuard, R., "La collection Léonce - Pierre Guerre" in *Arts d'Afrique Noire*, n° 13, Arnouville, printemps 1975, p. 14, n° 17  
Perrois, L., *Arts du Gabon. Les Arts Plastiques du Bassin de l'Ogooué*, Arnouville, 1979, n° 146  
Falgayrettes-Leveau, C., *La voie des ancêtres. En hommage à Claude Lévi-Strauss / The way of the ancestors. A tribute to Claude Lévi-Strauss*, Paris, 1986, p. 74, n° 1-5  
Falgayrettes-Leveau, C., *Fang*, Paris, 1991, p. 92  
Nicolas, A. et Sourrieu, M., *Pierre Guerre. Un érudit en son temps*, Marseille, 1992, p. 90, n° 29  
Lehuard, R., "Art africain dans la collection Pierre Guerre" in *Arts d'Afrique Noire*, n° 104, hiver 1997, p. 40  
Nicolas, A. et al., *Art africain dans la collection Pierre Guerre / African Art in the Pierre Guerre Collection*, Paris, 1997, p. 120, n° 53

Pour un exemple similaire, au visage lui aussi légèrement concave, voir *Le Musée Vivant, Bulletin Bimestriel de l'APAM*, n° 36-37, Paris, novembre 1948, p. 24, n° 12.

A KOTA-SHAMAYE RELIQUARY FIGURE, GABON



7

**ORNEMENT MALANGAN, NOUVELLE-IRLANDE,  
ARCHIPEL BISMARCK**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 40 cm. (15¾ in.)

€7,000-10,000

\$8,300-12,000

**PROVENANCE**

Pierre Vérité (1900-1993), Paris

Galerie Flak, Paris

Collection Pierrette et Pierre Souleil, France, acquis auprès  
de cette dernière

*A MALAGAN ORNAMENT, NEW IRELAND, BISMARCK  
ARCHIPELAGO, PAPUA NEW GUINEA*





8

**MASQUE MALANGAN, DUDUL, NOUVELLE-IRLANDE,  
ARCHIPEL BISMARCK**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 59 cm. (23¼ in.)

€10,000-15,000

\$12,000-18,000

**PROVENANCE**

Marie-Ange Ciolkowska (1898-1992), Paris

Transmis par descendance

De typologie très rare, ce masque est presque identique à l'exemplaire de l'Ethnologisches Museum de Berlin, inv. n° VI23 435. Voir, Helfrich, K., *Malanggan*, vol. 1, Berlin, 1973, fig. 112.

A MALAGAN MASK, DUDUL, NEW IRELAND, BISMARCK  
ARCHIPELAGO, PAPUA NEW GUINEA







PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

## 9

■ **TAPA, MARO, BAIE DE HUMBOLDT, LAC SENTANI, NOUVELLE-GUINÉE OCCIDENTALE**

INDONÉSIE

Hauteur : 79 cm. (31 in.) ; Largeur : 142 cm. (56 in.)

€50,000-80,000

\$60,000-95,000

**PROVENANCE**

Collection Jacques Viot, Paris, acquis en 1929  
 Collection Silvia (Luzzatto) et Pierre (1897-1964) Loeb, Paris  
 Collection Florence Loeb (1929-2011), Paris, transmis par descendance  
 Sotheby's, Paris, *Collection Florence Loeb - Sources et Affinités*,  
 5 avril 2012, lot 13  
 Collection privée, acquis lors de cette vente

**EXPOSITION**

Paris, Musée d'Art Moderne de Paris, *L'aventure de Pierre Loeb*.  
*La Galerie Pierre, Paris 1924-1964*, 7 juin - 16 septembre 1979  
 Bruxelles, Musée d'Ixelles, *L'aventure de Pierre Loeb. La Galerie Pierre*,  
 Paris 1924-1964, 4 octobre - 23 décembre 1979

**BIBLIOGRAPHIE**

Contensou, B. et al., *L'aventure de Pierre Loeb. La Galerie Pierre, Paris 1924-1964*, Issue 57, Paris, 1979, p. 108, n° 224

A TAPA, MARO, HUMBOLDT BAY, SENTANI LAKE, WESTERN NEW GUINEA, INDONESIA

Cette superbe peinture est emblématique d'un art ancestral remarquable mais aussi de l'activité extraordinaire de Pierre Loeb, le marchand pionnier, ami et promoteur des surréalistes, financier du voyage de Jacques Viot en 1929 dans la région du lac Sentani, qui aboutit à la découverte de l'art singulier de cette région.

« C'est une question que l'on peut se poser, si le maro eut une influence sur les artistes occidentaux du jour, compte tenu du proche lien existant entre Viot et les peintres surréalistes. Ernst possédait un maro du lac Sentani, et Miró également, dont un lui fut offert par Viot, qui l'introduit d'ailleurs à cette forme d'art. Néanmoins, l'empreinte directe n'est pas évidente dans les œuvres de ces deux artistes. Ceci n'empêche que le maro fascina et continue de fasciner les artistes. Il reste la révélation d'un « état magique », d'une vision de l'au-delà de ce que l'œil peut percevoir ». (Webb, V.-L., *Ancestors of the Lake, Art of Lake Sentani and Humboldt Bay, New Guinea*, Houston, 2011, p. 54)









# 10

■ **CANNE LUBA, KIBANGO**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 156.5 cm. (61 $\frac{5}{8}$  in.)

€18,000-25,000

\$22,000-30,000

**PROVENANCE**

Collection Marcel Roux (1909-1993), Paris, avant 1978

Transmis par descendance

*A LUBA STAFF, KIBANGO, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO*



Lot 10 ( détail)



PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

11

**TÊTE FANG BETSI, BYERI**

GABON

Hauteur : 13.5 cm. (5 3/8 in.)

€30,000-50,000

\$36,000-59,000

**PROVENANCE**

Collection Léonce Guerre (1880-1948), Marseille  
Collection Pierre Guerre (1910-1978), Marseille, inv. n° 97  
Collection Christine et Alain Vidal-Naquet, Marseille  
Sotheby's, Paris, *Pierre Guerre, Art d'Afrique*, 15 juin 2011, lot 5  
Collection privée, acquis lors de cette vente

**EXPOSITION**

Marseille, Musée Cantini, *Arts africains*, 23 mars - 2 août 1970  
Marseille, Centre de la Vieille Charité, MAAOA - Musée d'Arts Africains, Océaniens, Amérindiens, *Pierre Guerre. Un érudit en son temps*, 20 mars - 31 mai 1992  
Marseille, Centre de la Vieille Charité, MAAOA - Musée d'Arts Africains, Océaniens, Amérindiens, *Byeri Fang. Sculptures d'ancêtres en Afrique*, 6 juin - 6 septembre 1992  
Afrique du Sud, Le Cap, Iziko South African National Gallery, *Art africain dans la collection Pierre Guerre / African Art in the Pierre Guerre Collection*, 12 juillet - 28 septembre 1997

**BIBLIOGRAPHIE**

Guerre, P. et Delange, J., *Arts africains*, Marseille, 1970, n° 122  
Lehuard, R., "La collection Léonce - Pierre Guerre" in *Arts d'Afrique Noire*, n° 13, Arnouville, printemps 1975, p. 9, n° 10  
Perrois, L., *Arts du Gabon. Les Arts Plastiques du Bassin de l'Ogooué*, Arnouville, 1979, n° 84  
Perrois, L., *Byeri Fang. Sculptures d'ancêtres en Afrique*, Paris, 1992, p. 169  
Nicolas, A. et Sourrieu, M., *Pierre Guerre. Un érudit en son temps*, Marseille, 1992, p. 98, n° 36  
Nicolas, A. et al., *Art africain dans la collection Pierre Guerre / African Art in the Pierre Guerre Collection*, Paris, 1997, p. 114, n° 50

A FANG BETSI HEAD, BYERI, GABON



# 12

## ■ CIMIER BAMANA, *CI WARA*

MALI

Hauteur : 78 cm. (30¾ in.)

€40,000-60,000

\$48,000-71,000

### PROVENANCE

Charles Ratton (1895-1986), Paris, inv. n° 16

Collection Dr Maurice Girardin (1884-1951), Paris, acquis auprès de ce dernier en 1943, inv. n° 138

Collection Georgette Girardin, Paris

Transmis par descendance

Grand collectionneur et marchand de l'entre-deux-guerres français, Maurice Girardin fut avant tout un amateur d'art œuvrant toute sa vie à la constitution d'une collection avec pour unique souhait de léguer cette dernière à la ville de Paris. Peu de sources existent sur ce collectionneur, dont le milieu familial et professionnel ne le prédisposait pas à devenir l'un des plus importants collectionneurs de son époque. Amateur d'art mais également mécène, il fonda en 1920 sa galerie *La Licorne* au 110 rue de la Boétie à Paris, promouvant les jeunes artistes au sortir de la Grande Guerre. Maurice Girardin s'entoura des artistes de son temps tels que les peintres Georges Rouault, Marcel Gromaire ou encore Bernard Buffet et acquit la majorité de ses sculptures africaines sous les conseils éclairés des marchands et collectionneurs Charles Ratton et Madeleine Rousseau. En 1953, le legs de plus de 533 de ses sculptures, peintures et différents objets d'art permirent l'ouverture du Musée d'art Moderne en 1961. Aujourd'hui, les sculptures d'Afrique et d'Océanie de la collection muséale proviennent toutes du legs de Maurice Girardin.

Cette magnifique sculpture, présente une typologie très rare au sein du *corpus* des cimiers de coiffe *ci wara*. A l'instar de l'exemplaire similaire collecté par Félix-Henri Lem en 1934-1935, anciennement dans la collection Helena Rubinstein, notre cimier se distingue par son élégance, ses formes stylisées et minimalistes.

Cette statue hybride, quasi-fantastique, d'une antilope et son faon, est empreinte d'un modernisme sans bornes. C'est sans doute cette abstraction et cette indifférence au réalisme qui attira tant Maurice Girardin et le poussa à intégrer cette pièce dans sa collection parmi les tableaux des plus grands artistes modernes.

A BAMANA HEADADDRESS, *CI WARA*, MALI



Lot 12 - Appartement de Maurice Girardin, Paris, ca. 1950. DR









PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

# 13

## STATUE BEMBÉ

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Hauteur : 20 cm. (7 $\frac{7}{8}$  in.)

€50,000-70,000

\$60,000-83,000

### PROVENANCE

Collection Jules Guellin (1864-1924), France, acquis avant juin 1903

Transmis par descendance

Sotheby's, Paris, 5 décembre 2007, lot 65

Collection privée

### BIBLIOGRAPHIE

*La Gazette Drouot*, n° 40, Paris, 16 November 2007, p. 22

*Tribal Art Magazine*, n° 47, Arquennes, hiver 2007 / 2008, p. 22

Il n'existe qu'une dizaine de statuette Bembé assises de ce type, identifiées comme le sous-style G 25 par Raoul Lehuard, dont certaines conservées dans des musées européens : parmi elles citons celle du musée du Quai Branly - Jacques Chirac (inv. n° 73.1972.5.2), celle du Musée Royal de l'Afrique Centrale de Tervuren (inv. n° 56.8.9) ou encore celle de l'Ethnografiska Museet de Stockholm (inv. n° 1919.1.12).

Au sein de ce *corpus* restreint, la statue Bembé de l'ancienne collection Jules Guellin se distingue par sa monumentalité et ses qualités plastiques. Véritable chef-d'œuvre archétypal de l'art Bembé et de ce sous-groupe, cette statue constitue également, par sa première date d'acquisition, l'un de ses témoins les plus anciens.

A BEMBE FIGURE, REPUBLIC OF THE CONGO







PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

# 14

**SCULPTURE NGALA, BAS-APRIL, RÉGION DU HAUT-SEPIK,  
PROVINCE DU SEPIK ORIENTAL**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 51 cm. (20 in.)

€40,000-60,000

\$48,000-71,000

**PROVENANCE**

Wayne Heathcote, Londres  
Collection Douglas Newton (1920-2001), New York, acquis auprès  
de ce dernier  
Collection *Jolika*, Marcia (1938-2019) et John A. Friede, Rye, New York  
Collection *Jolika*, Fine Arts Museum of San Francisco, de Young  
Museum, don de ces derniers, inv. n° L05.1.339  
Christie's, Paris, *Collection Jolika. Chefs-d'oeuvre de Nouvelle-Guinée*,  
19 juin 2013, lot 11  
Collection privée, acquis lors de cette vente

**EXPOSITION**

San Francisco, Fine Arts Museums of San Francisco, de Young  
Museum, 15 octobre 2005 - 14 février 2013

**BIBLIOGRAPHIE**

Friede, J.A. et al., *New Guinea Art. Masterpieces from the Jolika Collection  
of Marcia and John Friede*, San Francisco, 2005, pp. 375 (vol. 1) et 139  
(vol. 2), n° 345

Cette sculpture des anciennes collections Douglas Newton et *Jolika*  
est assimilée, selon toute vraisemblance, à la partie sommitale d'un  
autre masque, ayant également fait partie de la collection Douglas  
Newton, avant d'entrer au musée du quai Branly - Jacques Chirac,  
où il se trouve actuellement (inv. n° 70. 2007. 66. 2), publié dans  
Newton, D., *Crocodile and Cassowary*, New York, 1971, fig. 87.

A NGALA FIGURE, APRIL RIVER, UPPER SEPIK PROVINCE, PAPUA  
NEW GUINEA

PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

# 15

**MASQUE DE FLÛTE, FLEUVE RAMU, RÉGION DU BAS-SEPIK**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 22.2 cm. (8¾ in.)

€30,000-50,000

\$36,000-59,000

**PROVENANCE:**

Collection Dr Arthur Baessler (1857-1907), acquis avant 1889  
Collection Linden-Museum, Stuttgart, acquis avant 1914  
Mathias Komor (1909-1984), New York  
Collection privée, États-Unis, acquis auprès de ce dernier le 22 mai 1969  
Sotheby's, New York, 11 mai 2012, lot 216  
Collection privée, acquis lors de cette vente

A FLUTE MASK, RAMU RIVER, LOWER SEPIK PROVINCE, PAPUA  
NEW GUINEA



# 16

■ **f** **STATUE ARAMBAK-YIMAM, YIPWON, FLEUVE KARAWARI, RÉGION DU MOYEN-SEPIK**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 172 cm. (67¾ in.)

€80,000-120,000

\$95,000-140,000

**PROVENANCE**

Collection Ingeborg de Beausacq (1910-2003), New York.  
 Julius Carlebach (1909-1964), New York, en 1958  
 Collection Nelson Aldrich Rockefeller (1908-1979), New York, en 1959, inv. n° 1979.206.1559  
 Collection Metropolitan Museum of Art, New York  
 Sotheby's, New York, 2 décembre 1983, lot 13  
 Collection privée, États-Unis  
 Christie's, New York, 11 novembre 1993, lot 220  
 Collection privée, États-Unis  
 Sotheby's, New York, 8 mai 1996, lot 22  
 Collection privée, États-Unis, acquis lors de cette vente

**EXPOSITION**

New York, Museum of Primitive Art, *Three Regions of Melanesian Art*, 21 septembre - 13 novembre 1960  
 New York, SVA - School of Visual Arts, *Arts of Melanesia*, 2 octobre - 2 novembre 1961  
 Ohio, Oberlin, Oberlin College, Allen Memorial Art Gallery, *The Art of Melanesia*, 8 - 30 mars 1962  
 Southampton, The Parish Art Museum, *Primitive Art of New Guinea*, 13 - 30 juillet 1963  
 Palm Beach, The Society of Four Arts, *Primitive Art from Africa, Oceania and the Americas lent by the Museum of Primitive Art*, 7 - 29 mars 1964  
 Caspary Hall, Rockefeller University, *Art of New Guinea*, 16 janvier - 9 juin 1967  
 Newark, Newark Museum, *Art of the South Sea Islands*, 15 décembre 1967 - 21 avril 1968  
 South Huntington, South Huntington Public Library, *The Art of Oceania*, 1<sup>er</sup> février - 31 mars 1972  
 Yonkers, The Hudson River Museum, *Art of the South Pacific*, 10 mars - 28 avril 1974

**BIBLIOGRAPHIE**

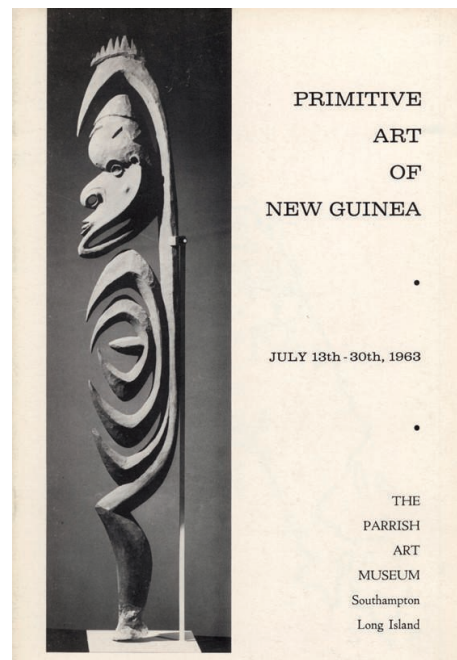
Forge, A., "Three Kamanggabi figures from the Arambak people of the Sepik district" in *Three Regions of Melanesian Art: New Guinea and the New Hebrides*, New York, 1960, p. 11, n° 9  
 Newton, D., *Primitive Art of New Guinea*, Southampton, 1963, couverture  
 Coleman, W. et al., *Arts of the South Pacific*, Yonkers, 1974, p. 13, n° 63 (non ill.)

Reconfiguration radicale de la figure humaine : magie ou sculpture ? L'artiste Yimar, à l'origine de cette statue remarquable, se dévoile ici comme un véritable précurseur de la sculpture moderne. Dans ce sens, il suffit d'évoquer les différentes versions de *Femme (debout)* d'Alberto Giacometti (1950, 1957-58) ou encore, quant au détail central des crochets opposés, l'œuvre *Three Points* d'Henry Moore (1939-40). La déconstruction de la figure humaine en éléments disjoints : colonne vertébrale-côtes-jambe, - ensemble dominé par la tête disproportionnée -, s'accroît ici davantage grâce au jeu de correspondances entre la représentation du volume et sa réduction formelle en deux dimensions.

Cette solution plastique est évocatrice des différentes tentatives d'abstraction des grands maîtres occidentaux de la sculpture moderne. Effectivement, l'ambiguïté que l'on dénote ici, entre perspective frontale et vue de profil, incarne, avant la lettre, les efforts de reconstruire la figure humaine à partir d'une vue latérale remontant aux premiers essais d'Auguste Rodin au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Bien qu'une seule figure *Yipwon* entra dans la collection du Musée de Berlin en 1913 (Kelm, H., *Kunst vom Sepik*, Berlin, 1968, vol. III, n° 31), il a fallu attendre un peu moins d'un demi-siècle pour que cet art nous soit profondément révélé. A l'instar de deux autres œuvres comparables, la présente sculpture *Yipwon* de l'ancienne collection de Nelson Rockefeller est l'une des premières à être connue. Huit ans avant l'exposition aujourd'hui mythique *The Caves of Karawari* organisée en 1968 par Maurice Bonnefoy à la D'Arcy Gallery, l'exposition pionnière *Three Regions of Melanesian Art* qui se tint en 1960 au Museum of Primitive Art et dont la sculpture présente faisait partie, fut effectivement révélatrice d'une expérience visuelle totalement inédite pour l'époque.

AN ARAMBAK-YIMAM FIGURE, YIPWON, KARAWARI RIVER, MIDDLE SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA



Newton, D., *Primitive Art of New Guinea*, 1963, couverture





17

**OISEAU-TROPHÉE SÉNOUFO, KPONO**

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 53.5 cm. (21 in.)

€8,000-12,000

\$9,500-14,000

**PROVENANCE**

Collection privée, Allemagne, acquis ca. 1950

Pour un exemple analogue, voir celui de l'ancienne collection Pierre Harter publié dans Rubin, W., *"Primitivism" in 20th Century Art. Affinity of the Tribal and the Modern*, New York, 1984, p. 540.

A SENUFO TROPHY-BIRD, KPONO, IVORY COAST





# 18

## MASQUE TOMA, NYANGBAI

GUINÉE

Hauteur : 46.5 cm. (18 $\frac{3}{4}$  in.)

€7,000-10,000

\$8,300-12,000

### PROVENANCE

Marie-Ange Ciolkowska (1898-1992), Paris

Transmis par descendance

Pour un exemplaire analogue surmonté d'une coiffe ou de cornes formant deux triangles, voir celui de l'ancienne collection Frayo et Gustave Schindler, actuellement conservé au DMA - Dallas Museum of Art, inv. n° 1974.SC.19.

A TOMA MASK, NYANGBAI, GUINEA



PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

19

**STATUE DOGON KAMBARI,  
SUD DU PLATEAU DE BANDIAGARA**

MALI

Hauteur : 21 cm. (8¼ in.)

**€150,000-250,000**

**\$180,000-300,000**

**PROVENANCE**

Hélène et Henri (1927-1992) Kamer, Paris  
Collection Celeste (1913-2013) et Armand Phillip (1910-2005) Bartos,  
New York, avant 1962  
Christie's, Paris, 19 juin 2013, lot 43  
Collection privée, acquis lors de cette vente

**BIBLIOGRAPHIE**

Leloup, H., *Statuaire Dogon / Dogon Statuary*, Strasbourg, 1994, n° 71

*A DOGON KAMBARI FIGURE, SOUTH OF THE BANDIAGARA  
PLATEAU, MALI*







---

**E**n 1916, au moment même où il s'engage résolument vers une sculpture cubiste pour « faire de la vraie et belle sculpture » (lettre à Léonce Rosenberg), Jacques Lipchitz se passionne pour la sculpture africaine, au point qu'il avouera à Léonce Rosenberg: « le bois me tente beaucoup en ce moment ». Sous l'influence directe de l'art africain s'ouvre alors une série d'œuvres fortes où son génie s'exprime pleinement pour la première fois, pour ne citer que la série de *Figures démontables*.

L'idée d'une sculpture « mathématique », partant de l'abstrait pour aboutir au concret, incitera Lipchitz à « construire la figure à partir de ses formes abstraites, et non pas seulement en simplifiant et en géométrisant une figure réaliste » (Lipchitz, J., *My Life in Sculpture*, New York, 1972, p. 18).

Et si Lipchitz avait connu cette superbe statue Dogon ? Devant cette œuvre imposante, pour citer William Rubin, « on ne peut que s'imaginer comment le Brancusi ou Lipchitz de l'année 1915 aurait savouré la grande statuaire Dogon que nous connaissons aujourd'hui. Ces sculptures n'auraient que confirmé davantage les solutions audacieuses de ces modernistes [...] » (Rubin, W., préface du catalogue in Leloup, H., *Dogon Statuary*, Strasbourg, 1994).

L'abstraction est ici sublimée dans un jeu subtil et équilibré d'espaces vides et pleins, organisés à l'aide de plans triangulaires superposés. Le modelé est rythmé par une série de volumes pyramidaux se succédant et s'opposant. Œuvre lipchitzienne avant la lettre, cette sculpture unique résume à elle toute seule les meilleures qualités plastiques de la statuaire Dogon et son universalité.









PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

20

**FIGURE DE RELIQUAIRE MAHONGWE, BWETE**

GABON

Hauteur : 48 cm. (19 in.)

€70,000-100,000

\$83,000-120,000

**PROVENANCE**

Collection Marcel-Auguste Stingre (1896-1959), acquis entre 1920 et 1935

Transmis par descendance

Sotheby's, Paris, 14 décembre 2011, lot 51

Collection privée, acquis lors de cette vente

Les figures de reliquaire Mahongwe sont très rares, bien plus que celles des Kota. Certains marchands en exposèrent certaines en 1967 à Paris (cf. Kerchache, J., *Le M'boueti des Mahongwe*) suite aux recherches et aux découvertes de Louis Perrois en pays Kota et Mahongwe (cf. Perrois, L., *Le Bwete des Kota-Mahongwe du Gabon*, Libreville, 1969).

Notre exemplaire se distingue par sa dimension, comptant ainsi parmi les plus grandes figures de reliquaires, l'application minutieuse des lamelles en laiton et l'harmonie du visage symétrique en ogive coiffé d'un chignon à la verticale. Elle se démarque également par sa richesse ornementale très élaborée, travaillée au repoussé, à motifs en chevrons, repris à la base érodée.

L'exemplaire de l'ancienne collection André Fourquet, LaGamma, A., *Eternal ancestors. The Art of the Central African Reliquary*, New York, 2008, pp. 214-215, partage la même morphologie ainsi que le décor gravé au verso.

A MAHONGWE RELIQUARY FIGURE, BWETE, GABON







# 21

**MASQUE DE PROUE DE PIROGUE,  
RÉGION DU MOYEN-SEPIK**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 47 cm. (18½ in.)

**€7,000-10,000**

**\$8,300-12,000**

**PROVENANCE**

Marie-Ange Ciolkowska (1898-1992), Paris  
Transmis par descendance

*A CANOE PROW MASK, MIDDLE SEPIK PROVINCE,  
PAPUA NEW GUINEA*

PROPERTY FROM AN IMPORTANT PRIVATE COLLECTION

# 22

*f* **STATUE MALANGAN, NOUVELLE-IRLANDE,  
ARCHIPEL BISMARCK**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 85 cm. (33½ in.)

**€25,000-35,000**

**\$30,000-41,000**

**PROVENANCE**

Julius H. Carlebach (1909-1964), New York, en 1951  
Collection Klaus Günther Perls (1912-2008), New York  
Sotheby's, New York, 4 mai 1995, lot 10  
Collection privée, États-Unis, acquis lors de cette vente

*A MALANGAN FIGURE, BISMARCK ARCHIPELAGO, NEW IRELAND,  
PAPUA NEW GUINEA*





# 23

## MASQUE MALANGAN, TATANUA, NOUVELLE-IRLANDE, ARCHIPEL BISMARCK

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 42 cm. (16½ in.)

€35,000-50,000

\$42,000-59,000

### PROVENANCE

Marie-Ange Ciolkowska (1898-1992), Paris

Transmis par descendance

A MALAGAN MASK, TATANUA, BISMARCK ARCHIPELAGO, NEW IRELAND, PAPUA NEW GUINEA

## MARIE-ANGE CIOLKOWSKA

Par **Hermione Waterfield**

Marie-Ange Saulnier-Ciolkowska fut une inspiration pour toutes les personnes qui la rencontrèrent, et son appartement situé au 26 rue Jacob, une véritable *treasure house*. Née en 1898, elle épousa en 1924 le peintre et critique d'art Henri Ciolkowska, qui chahutait avec enthousiasme dans les magasins d'antiquités. Un jour, ce dernier rencontra par hasard un missionnaire des Pères Blancs par lequel il obtint des objets africains provenant des missions. Son amie et artiste de music-hall, Suzy Solidor avait ouvert en 1930 une boutique sur le quai Voltaire, *A la Grande Mademoiselle*. Après la mort d'Henri en 1933, elle proposa à Marie-Ange de la rejoindre. Cela s'avéra être un succès, et lui permit d'entretenir son fils Tony, le futur photographe de *Paris Match*, né en 1926. Elle rencontra d'autres artistes et écrivains, dont Picasso. Pendant la seconde guerre mondiale, elle entra dans la Résistance, ce qui lui apporta la Croix de Guerre, étoile de bronze. L'appartement de la rue Jacob fut tout au long de ces années une scène vivante, souvent animée par la danse, et la présence de collectionneurs et d'artistes tels que Tristan Tzara, André Breton, Madeleine Rousseau, - qui fut l'une de ses plus proches collaboratrices -, les Loeb ou encore les Verité. Elle entretenait également des liens étroits avec les musées - elle aida par exemple avec la dispersion des « doublons » du musée d'Hambourg -. Elle envoya beaucoup d'objets outre-atlantique pour fournir J.J. Klejman.

A la mort tragique de Tony en 1968, le photographe Herbert Rieser devenu marchand, l'accompagna dans ses voyages en pays Dogon. Dans une 2 CV, partant de Paris, ils traversaient l'Espagne et roulaient tout droit jusqu'au Mali. C'est grâce à Herbert Rieser, en 1975, que je la rencontrai pour la première fois. Son lit se trouvait dans une alcôve décorée de masques du Gabon, dont certains sont visibles sur la photo iconique prise par Tony, montrant huit personnes autour d'une table, chacun portant un masque. Cette photographie fut reproduite dans *Paris Match* en 1966. Les murs de l'appartement étaient recouverts en tapa de Samoa, et des objets merveilleux étaient à voir dans chaque recoin. Artistes, écrivains, danseurs et amis des quatre coins du monde se réunissaient autour d'une table, à côté de la cuisine, mais vers 1975, nous étions rarement plus de six personnes.

Après sa mort, en 1992, alors que certains objets de sa collection apparurent sur le marché, d'autres restèrent dans la famille qui, aujourd'hui, décide de s'en séparer.

*Marie Ange Saulnier-Ciolkowska was an inspiration to those who met her and her apartment on 26 rue Jacob a treasure house. Born in 1898 she married in 1924 the painter and art critic Henri Ciolkowska who was an enthusiastic browser of antique shops. By chance he met a missionary of the White Fathers and through them they acquired objects from missions in Africa. Her friend and music hall artist, Suzy Solidor had opened a shop on the quai Voltaire a La Grande Mademoiselle in 1930, and when Henri died in 1933 she invited Marie-Ange to join her. This was a success - and helped support her and her son Tony who was born in 1926, and who would later become a photographer for Paris Match. She met more artists and writers including Picasso. During World War II she was active in the Resistance which earned her the Croix de Guerre with bronze star. Over the years rue Jacob was a lively scene, often with dancing enjoyed by André Breton, Tristan Tzara, Madeleine Rousseau (with whom she worked closely), the Loeb, the Verités amongst others. She had good contacts in museums - for instance she helped disperse the "duplicates" from the museum in Hamburg after it was bombed. She sent much across the Atlantic to J.J. Klejman.*

*After Tony died in 1968 in an airline accident, Herbert Rieser, a photographer who became a dealer, would accompany her on those trips in Dogon country. They would set out from Paris in her deux chevaux crossing Spain to drive all the way to Mali. It was Herbert Rieser who took me to dine with her one evening in 1975. Her bed was in an alcove which was flanked by masks from Gabon, some of which are in the iconic photograph that Tony took, of eight people around a table each wearing a mask. It was reproduced in Paris Match in 1966. The walls of a room were covered in Samoan tapa cloth, and there were magnificent objects everywhere. Artists, writers, dancers and friends from around the world gathered round a table next to the kitchen, but by 1975 we were seldom more than six.*

*After her death in 1992 some objects from her collection appeared on the market, but much was bequeathed to the family who has now decided to sell some more.*







PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

# 24

## LOUCHE BÉTÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 31 cm. (12¼ in.)

€18,000-25,000

\$22,000-30,000

### PROVENANCE

Collection Jean-Baptiste Filloux (1880-1952), acquis avant 1913

Transmis par descendance

Sotheby's, Paris, 12 juin 2012, lot 39

Collection privée, acquis lors de cette vente

A BETE LADLE, IVORY COAST



PROPERTY FROM A DISTINGUISHED AMERICAN COLLECTION

# 25

## f BOÎTE YOROUBA

NIGERIA

Diamètre : 24 cm. (9½ in.)

€18,000-25,000

\$22,000-30,000

### PROVENANCE

Ralph Nash (1928-2014), Londres

Morris J. Pinto (1925-2009), New York

Loudmer, Paris, 5 décembre 1987, lot 151

Collection privée, Europe

Sotheby's, New York, 8 mai 1989, lot 55

Collection privée, acquis lors de cette vente

### EXPOSITION

New York, Museum for African Art, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 31 mars - 31 décembre 1995

Montgomery, MMFA - Montgomery Museum of Fine Arts, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 10 février - 7 avril 1996

Omaha, Joslyn Art Museum, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 18 mai - 14 juillet 1996

Charlotte, Mint Museum, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 26 octobre 1996 - 5 janvier 1997

Dallas, Dallas Museum of Art, *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, 2 février - 27 avril 1997

### BIBLIOGRAPHIE

Cotter, H., "Art Review. Marching in the Parade of Animals" in *The New York Times*, 21 avril 1995

Lehuard, R., *Arts d'Afrique Noire*, n° 95, Arnouville, automne 1995, p. 13

Roberts, A., *Animals in African Art: from the Familiar to the Marvelous*, New York, 1995, p. 145, n° 76

A YORUBA BOX, NIGERIA





# 26

## MASQUE BAULÉ, NDOMA

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 26.5 cm. (10½ in.)

€100,000-150,000

\$120,000-180,000

### PROVENANCE

Alain Schoffel, Paris

Lucien Van de Velde, Anvers, ca. 1988

Alain de Monbrison, Paris

Collection privée, France, acquis auprès de ce dernier

### EXPOSITION

Paris, Place Joffre, 2<sup>e</sup> salon de Mars. *De l'antique à nos jours, éclectisme et qualité*, 21-26 mars 1990

### BIBLIOGRAPHIE

Lehuard, R., *Arts d'Afrique Noire*, n° 66, Arnouville, été 1988, p. 55, publicité Alain Schoffel

*Le Quotidien de Paris*, supplément du n° 3214, Neuilly-sur-Seine, 20 mars 1990, première de couverture

Ce superbe masque portrait, *ndoma*, sculpté selon les canons de beauté Baoulé se distingue par son raffinement sculptural transcendant par la délicatesse de ses traits, ses proportions harmonieuses et l'élégance de sa coiffure de tresses juxtaposées. A cela s'ajoute la symétrie donnée par la longue arête médiane : les paupières en croissant de lune s'encastrent sous des sourcils en arcs de voûte prolongés par le nez et des scarifications temporales. L'expression sereine et intemporelle de ce masque est renforcée par la douceur de l'ovale du visage, la bouche lippue entrouverte et les yeux fendus ; cette oeuvre s'impose comme un chef-d'oeuvre de l'art Baoulé.

La couverture du *Quotidien de Paris* du 20 mars 1990, montrant notre exemplaire épousant un visage antique, est un hommage à l'art africain mais également à l'universalité de la beauté et de ses canons, à travers les époques et les civilisations.

A BAULÉ MASK, NDOMA, IVORY COAST













UNE PASSION PRIVÉE, COLLECTION PIERRETTE ET PIERRE SOULEIL

27

■ **STATUE BAMANA**

MALI

Hauteur : 110 cm. (43¾ in.)

€100,000-150,000

\$120,000-180,000

**PROVENANCE**

Hélène et Philippe (1931-2019) Leloup, Paris  
Collection Pierrette et Pierre Souleil, France, acquis auprès  
de ces derniers

**EXPOSITION**

New York, Hélène et Philippe Leloup, exposition d'ouverture,  
12 novembre - décembre 1992  
Paris, Galerie Hélène et Philippe Leloup, *Bambara*, juin 2000

**BIBLIOGRAPHIE**

Leloup, H. et P., *Bambara*, Paris, 2000, p. 91, n° 34

Cf. pour une sculpture similaire, voir celle de l'ancienne collection  
Myron Kunin, Sotheby's, New York, *In Pursuit of Beauty:  
The Myron Kunin Collection of African Art*, 11 novembre 2014, lot 11.

A BAMANA FIGURE, MALI





28

■ *f* **MASSUE, MALAITA**

ÎLES SALOMON

Hauteur : 99 cm. (39 in.)

**€3,000-5,000**

**\$3,600-5,900**

**PROVENANCE**

Collection William Robert Bell (1876-1927), Malaita, Îles Salomon

Transmis par descendance

Collection privée, Australie, acquis auprès de ces derniers

*A CLUB, MALAITA, SOLOMON ISLANDS*





PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

29

**f** **SCULPTURE REPRÉSENTANT UNE BONITE,  
PROVINCE DE MAKIRA-ULAWA**

ÎLES SALOMON

Longueur : 39 cm. (15½ in.)

€18,000-22,000

\$22,000-26,000

**PROVENANCE**

Collection James Thomas Hooper (1897-1971), Arundel, Royaume-Uni,  
inv. n° H-1099

Christie's, Londres, *Oceanic Art from the James Hooper Collection*,  
17 juin 1980, lot 37

Sotheby's, Paris, 15 juin 2011, lot 16

Collection privée, acquis lors de cette vente

**BIBLIOGRAPHIE**

Phelps, S., *Art and Artefacts of the Pacific, Africa and the Americas.*  
*The James Hooper Collection*, Londres, 1976, p. 247, pl. 142, n° 1099

A BONITO FIGURE, MAKIRA-ULAWA PROVINCE, SOLOMON  
ISLANDS



30

■ **MASSUE, U'U, ÎLES MARQUISES**

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Hauteur : 139 cm. (54¾ in.)

€30,000-50,000

\$36,000-59,000

**PROVENANCE:**

Collection privée, Allemagne, acquis ca. 1950

A CLUB, U'U, MARQUESAS ISLANDS, FRENCH POLYNESIA



# 31

■ **MASSUE, KAILAO, ÎLE WALLIS**

POLYNÉSIE

Hauteur : 100 cm. (39 $\frac{1}{2}$  in.)

€6,000-8,000

\$7,200-9,500

**PROVENANCE**

Collection Frank Reiter, Berlin

Pascassio Manfredi, Paris

Collection privée, France, acquis en 2003

A CLUB, KAILAO, WALLIS



# 32

■ **f CROCHET DE SUSPENSION IATMUL,  
RÉGION DU MOYEN-SEPIK**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 69.5 cm. (27 $\frac{3}{8}$  in.)

€70,000-100,000

\$83,000-120,000

**PROVENANCE**

Collection Capitaine Haug, acquis ca. 1909

Arthur Speyer II (1894-1958), Berlin, acquis auprès de ce dernier

Wayne Heathcote, Londres / New York

Collection Carlo Monzino (1931-1996), Lugano, acquis auprès  
de ce dernier

Sotheby's, New York, 10 novembre 1987, lot 115

Collection Monsieur L., Italie, acquis lors de cette vente

Artcurial, Paris, 4 décembre 2004, lot 42

Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York,  
acquis lors de cette vente

The Arman Marital Trust, New York

La région du Moyen-Sepik se démarque par une variété étonnante de styles. Au sein de la statuaire qui la caractérise, les crochets de suspension forment un *corpus* à part. Néanmoins, cette sculpture imposante occupe une place unique car elle représente, comme nulle autre connue, une maternité. Le symbolisme maternel dévoile ici l'un des aspects des plus complexes et essentiels de la culture iatmul, tel qu'il a été décrit par Bateson dans son ouvrage magistral *Naven. The Culture of the Iatmul of New Guinea as revealed through a study of the « naven » ceremonial*, Stanford, 1958.

Pour une discussion approfondie au sujet de la maternité et de son rôle primordial dans les cérémonies *Naven*, et généralement dans la culture iatmul, voir Juillerat, B., *Separation, Return, Permanence: The Maternal bond in the « Naven » Ritual of the Iatmul*, *Journal of Ritual Studies*, 2005, vol. 19, n° 2, pp. 71-88.

A IATMUL SUSPENSION HOOK, MIDDLE SEPIK PROVINCE,  
PAPUA NEW GUINEA











# 33

## **MASQUE MAKONDE**

TANZANIE

Hauteur : 23 cm. (9 in.)

**€18,000-25,000**

**\$22,000-30,000**

### **PROVENANCE**

Marie-Ange Ciolkowska (1898-1992), Paris

Transmis par descendance

Pour l'unique exemple similaire, aux yeux rectangulaires et à la forme sphérique analogue, voir celui de l'ancienne collection Carlo Monzino, dans Rubin, W., « *Primitivism.* » in *20th Century Art: Affinity of the Tribal and the Modern*, New York, 1987, vol. I, p. 154.

A MAKONDE MASK, TANZANIA



# 34

*f* **FIGURE DE RELIQUAIRE KOTA**

GABON

Hauteur : 47 cm. (18½ in.)

€30,000-50,000

\$36,000-59,000

**PROVENANCE**

Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York, ca. 1985  
The Arman Marital Trust, New York

D'une extrême modernité, cette figure de reliquaire se distingue des typologies classiques et demeure unique par son originalité. Pour un exemple proche, voir Van Dyke, C., *Kota: Digital Excavations in African Art*, Saint Louis, 2015, fig. 16 a.

A KOTA RELIQUARY FIGURE, GABON







PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

# 35

## TABOURET DAN

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 27,5 cm. (10 $\frac{7}{8}$  in.)

€60,000-90,000

\$72,000-110,000

### PROVENANCE

Collection William Siegmann (1943-2011), New York  
Collection William Brill (1918-2003), New York, acquis auprès  
de ce dernier en 1978  
Transmis par descendance  
Sotheby's, New York, *The William W. Brill Collection of African Art*,  
17 novembre 2006, lot 34  
Bernard Dulon, Paris  
Collection privée, acquis auprès de ce dernier

### EXPOSITION

Shanghai, Shanghai Exhibition Center, *SFJAF - Shanghai Fine Jewelry  
and Art Fair*, 13 - 21 octobre 2007  
Paris, Grand Palais, *XXV<sup>e</sup> Biennale des Antiquaires*, 15 - 22 septembre 2010

### BIBLIOGRAPHIE

de Ridder, A., *Arts d'Afrique Noire*, n° 37, Arnouville, printemps 1981, p. 11  
Bastin, M.-L., *Introduction aux Arts d'Afrique Noire*, Arnouville, 1984, p. 146,  
n° 122  
Robbins, W. et Nooter, N., *African Art in American Collections*,  
Washington, 1989, p. 540, n° 1449  
Dulon, B., *SFJAF - Shanghai Fine Jewellery and Art Fair*, Shangai, 2007, p. 9  
Valluet, C., *Regards visionnaires. Arts d'Afrique, d'Amérique, d'Asie  
du Sud-Est et d'Océanie*, Milan, 2018, p. 128  
Valluet, C., *Collectors' Visions. Arts of Africa, Oceania, Southeast Asia  
and the Americas*, Milan, 2019, p. 128

Surpassant le rapport formel entre l'œuvre et l'objet, l'artiste semble  
ici, à la manière des surréalistes, créer un « tabouret qui marche »,  
arrachant l'objet à sa vocation utilitaire tout en respectant les canons  
de beauté idéalisée des femmes Dan.

Cet exceptionnel siège, aux modelés subtils, est le seul du *corpus* déjà  
très restreint, à n'être soutenu par aucune base circulaire. Pour les deux  
seuls exemples répertoriés, voir celui de l'ancienne collection Roger  
Bédiat (Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, 21 mai 1990, lot 49)  
et celui conservé au Royal Museum for Central Africa (inv. n° 67.63.1746).

C'est à l'artiste que revient l'honneur d'avoir investi ce siège d'une  
symbolique intemporelle et d'une saisissante modernité qui transcende  
les conventions utilitaires.

*A DAN STOOL, IVORY COAST*

# 36

**f MASQUE GOURO ATTRIBUÉ AU MAÎTRE DE BOUAFLÉ**  
CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 44 cm. (17½ in.)

€500,000-600,000

\$600,000-720,000

**PROVENANCE**

Collection Jean Galloni d'Istria, Toulon  
Bernard Dulon, Paris, acquis en 1981  
Daniel Hourdé, Paris / Edward J. Klejman, New York  
Collection Marsha (1923-2013) et Saul (1918-2006) Stanoff, Tarzana,  
Californie, acquis en 1983  
Sotheby's, New York, 17 mai 2007, lot 10  
Collection privée, Suisse, acquis lors de cette vente

**EXPOSITION**

New York, Museum for African Art, *Hair in African Art and Culture*,  
9 février - 28 mai 2000  
Atlanta, APEX Museum, *Hair in African Art and Culture*, 25 juin - 20 août  
2000  
Stanford, Stanford University, Iris and B. Gerald Cantor Center for  
Visual Arts, *Hair in African Art and Culture*, 4 octobre - 31 décembre  
2000  
Déroit, Charles H. Wright Museum of African American History,  
*Hair in African Art and Culture*, 8 février - 15 avril 2001  
Los Angeles, CAAM - California African American Museum,  
*Hair in African Art and Culture*, 26 mai - 15 août 2001  
Winston-Salem, Winston-Salem State University, Diggs Gallery,  
*Hair in African Art and Culture*, 22 septembre - 15 décembre 2001  
Jackson, Smith Robertson Museum and Cultural Center, *Hair in African  
Art and Culture*, 15 janvier - 8 mars 2002  
Bloomington, Indiana University, Sidney and Lois Eskenazi Museum  
of Art, Indiana, *Hair in African Art and Culture*, 24 mai - 28 juillet 2002

**BIBLIOGRAPHIE**

Robbins, W. et, Nooter, N.I., *African Art in American Collections. Survey  
1989*, Washington, 1989, p. 172, n° 337  
Sieber, R. et Herreman, F., *Hair in African Art and Culture*, New York,  
2000, p. 66, n° 83

*A GURO MASK ATTRIBUTED TO THE MASTER OF BOUAFLÉ  
(CA. 1880-1930), GU, IVORY COAST*



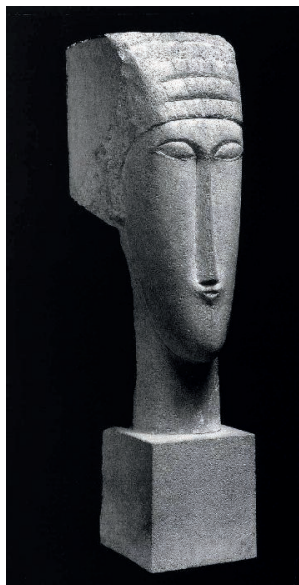


---

**S**ouvent rapprochées des masques Baoulé ou Gouro en raison de l'effilement des visages et de l'extrême schématisation des traits, les têtes lithiques de Modigliani datant de 1909-1915, ou encore ses nombreux dessins de caryatides, trahissent la fascination de ce dernier pour l'art sculptural classique africain. Nous pouvons ici souligner la saisissante ressemblance de cette œuvre avec certaines des têtes contemporaines de Modigliani. A travers la comparaison des œuvres de ces deux artistes, nous comprenons que la sculpture de Modigliani trouve son parfait écho dans les créations de son contemporain, le Maître de Bouaflé, dont les créations auraient vu le jour entre 1910 et 1930.

Parmi les caractéristiques singulières de ses créations, nous pouvons noter le « *profil dynamique très particulier - convexe pour le nez de son extrémité à sa base - puis concave pour le front protubérant jusqu'aux racines des cheveux soulignés par des chevrons souvent sur trois lignes. [...] Les yeux fendus en forme de croissant sont taillés en oblique, avec une extrême proximité des sourcils. Le nez est court et pointu, ni ailes ni arête apparentes ; la zone au-dessus de la bouche fermée, dépourvue de lèvres, est plate, le menton petit et fuyant.* » (Fischer, E., Homberger, L., *Les maîtres de la sculpture de Côte d'Ivoire*, Paris, 2015, p. 34). La virtuosité du Maître de Bouaflé réside dans le traitement des canons de beauté Gouro, sublimés à un degré inégalé par aucun autre maître Gouro de son époque.

Une dizaine de masques est actuellement attribuée au Maître de Bouaflé. Parmi ses créations, ce masque s'impose comme l'un des plus élégants et des plus anciens du type. Il est le seul de cette qualité à être encore en mains privées. Ses qualités plastiques permettent de le situer, de manière archétypale, aux côtés des masques les plus importants de cet artiste : celui du Museum Rietberg, à Zurich (*ibid*, pp. 94 et 95, inv. n° RAF 466 et RAF 510) et les deux de l'ancienne collection Paul Guillaume, dont l'un se trouve actuellement dans la Fondation Barnes, publiés dans Guillaume, P. et Munro, T., *La sculpture nègre primitive*, Paris, 1929.



Amedeo Modigliani, *Tête*, ca. 1910. DR



Constantin Brancusi, *Mlle Pogany III*, ca. 1930. DR





















Museum Rietberg, Zurich, Suisse  
(inv. N° RAF 466). DR



Portier & Poncetton, *Les Arts Sauvages  
Afrique*, 1956. DR



The Barnes Foundation, Philadelphie, USA. DR

Often compared to Baoulé or Gouro masks by virtue of the tapered faces and extremely schematised features, Modigliani's elongated heads dating from 1909 to 1915, or his numerous caryatid drawings, reveal the latter's fascination with classical African sculptural art. Here, notice the striking resemblance of this work with certain contemporary heads by Modigliani. By comparing the works of these two artists, it becomes clear that Modigliani's sculpture is impeccably echoed in the works of his contemporary, the Master of Bouaflé, whose creations date from between 1910 and 1930.

Among his creations' singular characteristics is the "very particular dynamic profile - convex from the nose tip to the base - then concave for the protruding forehead to the roots of the hair, underscored by often tripled chevrons. [...] The slit, crescent-shaped eyes are obliquely carved, with extremely close eyebrows. The nose is short and pointed, neither ala nor bridge are visible; the area above the closed, lipless mouth is flat, with a small, receding chin." (Fischer, E., *Homberger, Les maîtres de la sculpture de Côte d'Ivoire*, Paris, 2015, p. 34). The virtuosity of the Master of Bouaflé lies in his interpretation of the Gouro standards of beauty, refined to a degree unsurpassed by any other Gouro master of his time.

Some ten masks are currently attributed to the Master of Bouaflé. This mask stands out from his creations as one of the most elegant and oldest of its type. It is the only one of such quality that is still privately owned. Its plastic qualities mean it can be placed archetypally alongside this artist's most important masks: the one at the Museum Rietberg in Zurich (ibid, pp. 94 and 95, inv. no. RAF 466 and inv. no. RAF 510) and both from the former Paul Guillaume collection, one of which is currently at the Barnes Foundation, published in Guillaume, P. and Munro, T., *La sculpture nègre primitive*, Paris, 1929.

PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

37

**SCULPTURE MAORI**

NOUVELLE-ZÉLANDE

Longueur : 29 cm. (11 $\frac{1}{2}$  in.)

€25,000-35,000

\$30,000-41,000

**PROVENANCE**

Collection Robert Lincoln Nichols, Londres

Collection privée, Royaume-Uni

Christie's, Paris, 7 juin 2005, lot 98

Wayne Heathcote, New York

Collection privée, Allemagne

Sotheby's, Paris, 16 juin 2010, lot 23

Collection privée, acquis lors de cette vente

Dans le *corpus* très restreint de ces sculptures, parmi les exemplaires comparables nous pouvons citer celui du Auckland Museum, inv. n° 899, celui du Canterbury Museum, inv. n° 150.557 de l'ancienne collection Oldman, ou encore celui du British Museum, inv. n° 7361.

A MAORI SCULPTURE, NEW ZEALAND





# 38

■ **MASSUE, KINIKINI, ÎLES FIDJI**  
POLYNÉSIE

Hauteur : 107.5 cm. (42 $\frac{3}{8}$  in.)

€8,000-12,000  
\$9,500-14,000

**PROVENANCE**

Pierre Langlois (1927-2015), Paris  
Collection privée, Europe

A CLUB, KINIKINI, FIJI, POLYNESIA



PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

# 39

■ **BOL, DARIVONU, ÎLES FIDJI**

POLYNÉSIE

Longueur : 49.5 cm. (19½ in.)

€100,000-150,000

\$120,000-180,000

**PROVENANCE**

Collection Fiji Museum, Suva, dans les années 1920 (ou avant)

Collection Ursula (1910-2009) et Frank Laurens, Cincinnati,

acquis auprès de ce dernier en 1963

Collection privée, acquis auprès de ces derniers

Sotheby's, New York, 13 mai 2011, lot 306

Collection privée, acquis lors de cette vente

Cf. pour trois exemplaires similaires à peine plus larges, voir celui du Fiji Museum, inv. n° FM 249, celui de Cambridge MAA, inv. n° 1937.321 ou encore celui du Metropolitan Museum of Art, inv. n° 1979.206.1579.

À la différence des autres bols similaires qui ne sont pas décorés, l'exemplaire présent se distingue par les fins motifs distribués en hachures parallèles incrustées uniquement sur la partie arrière de l'objet.

A BOWL, DARIVONU, FIJI, POLYNESIA







9/35

# Helena RUBINSTEIN (1872-1965)

## À la conquête de la beauté

**Lots 40, 41 et 42**

---

Symbole d'une émancipation féminine et sociale réussie, Helena Rubinstein (1872-1965), était une grande dame de la cosmétique. A la fois passionnée et fascinée, elle bâtit une collection importante d'art africain qui fût le prolongement d'elle-même : remarquable, sophistiquée, avant-garde et élégante. Soucieuse de gérer sa collection comme ses affaires, cette main de fer dans un gant de velours a érigé un empire de la beauté. Dans les années 1930, Helena Rubinstein commença sa collection en compagnie d'amis éclairés tels que Jacob Epstein et la figure du marchand d'art africain, Charles Ratton. Les qualités esthétiques de ces objets ont de toute évidence séduit cette « impératrice de la beauté ». La dispersion de sa célèbre collection aux enchères en 1966 est considéré comme un événement historique pour la reconnaissance du marché des arts d'Afrique et d'Océanie et pour celle du goût d'Helena Rubinstein. Le musée du quai Branly - Jacques Chirac a mis en avant une soixantaine de pièces issues de la collection d'art d'Helena Rubinstein, jusqu'en septembre dernier, dont la figure de reliquaire Kota. (lot 40)

*Helena Rubinstein (1872-1965), a grande dame of the cosmetics industry, remains to this day a symbol of successful feminine and social emancipation. A keen and curious collector, she forged an important collection of African art that is an expression of her own qualities: remarkable, sophisticated, avant-garde and elegant. She managed her collection the way she ran her business, and this iron fist in a velvet glove erected a beauty empire. In the 1930s, Helena Rubinstein founded her collection with the help of discerning friends, such as Jacob Epstein and important tastemaker and African art dealer Charles Ratton. The “empress of beauty” was clearly mesmerised by the qualities of these objects, and the auctioning of her famed collection in 1966 is still seen as an historic event for the recognition of the African and Oceanic arts market and the new awareness it brought of Ms Rubinstein’s taste. The Musée du Quai Branly-Jacques Chirac showcased some sixty pieces from Ms Rubinstein’s art collection until last September, including the Kota reliquary figure. (lot 40)*

---

<sup>1</sup> Suberbère, S., Audinet, G. et Derlon, B., *Si loin si proche. Objets d'ailleurs dans les intérieurs européens. Photographies 1870-2015*, Rome, 2016, p. 46





DR.

« On s'est étonné [...] d'un certain disparate dans ce qui me sollicitait le plus, comprenant mal le lien mystérieux qui peut exister entre un masque africain, un meuble romantique et un tableau de Matisse. Ce lien m'apparaît pourtant évident : c'est la force du sens esthétique au service du bonheur. [...] La liaison secrète des œuvres qui m'émeuvent et m'inspirent est une sorte de force lyrique au service du bonheur. »<sup>1</sup>

**Helena RUBINSTEIN**

# 40

## f FIGURE DE RELIQUAIRE KOTA JANUS, MBULU NGULU

GABON

Hauteur : 58.5 cm. (23 in.)

€180,000-250,000

\$220,000-290,000

### PROVENANCE

Collection Helena Rubinstein (1870-1965), New York  
Parke-Bernet Galleries, New York, *The Helena Rubinstein Collection*,  
21 et 29 avril 1966, lot 200  
Gaston de Havenon (1904-1993), New York, acquis lors de cette vente  
Christie's, Londres, 17 juin 1980, lot 261  
Merton Daniel Simpson (1928-2013), New York, acquis lors de cette vente  
S. Thomas Alexander III, Missouri, Saint-Louis  
Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York,  
acquis ca. 1985  
The Arman Marital Trust, New York

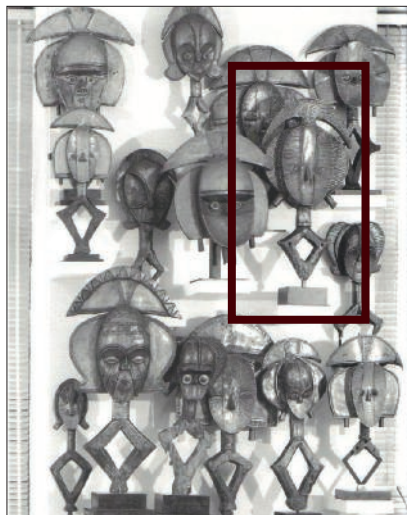
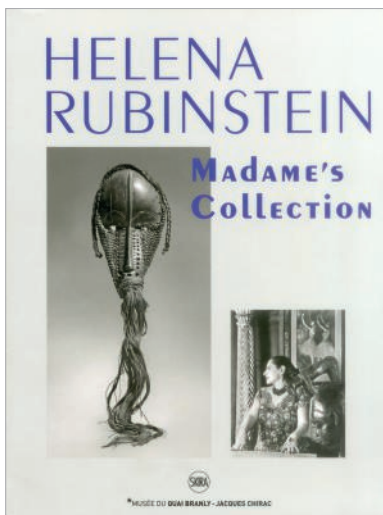
### EXPOSITION

Marseille, MMAOA - Musée d'Arts Africains, Océaniens, Amérindiens,  
Centre de la Vieille Charité, *Arman & l'art africain*, 23 juin - 30 octobre 1996  
Paris, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, *Arman & l'art  
africain*, 3 décembre 1996 - 17 février 1997  
Cologne, Rautenstrauch-Joest-Museum für Völkerkunde, *Die Sammlung  
ARMAN. Afrikanische Kunst*, 21 mars - 27 juillet 1997  
New York, The Museum for African Art, *African Faces, African Figures:  
The Arman Collection*, 9 octobre 1997 - 19 avril 1998  
Paris, Musée du quai Branly - Jacques Chirac, *Helena Rubinstein.  
La collection de Madame*, 19 novembre 2019 - 27 septembre 2020

### BIBLIOGRAPHIE

Ministère de l'Information et du tourisme de la République Gabonaise,  
*Gabon vivant*, Monaco, 1966  
Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'Art Primitif, 1965-1985*, Paris, 1985, p. 166  
Nicolas, A. et Sourrieu, M., *Arman & l'art africain*, Marseille, 1996, n° 64  
Schneider, K., *Die Sammlung ARMAN. Afrikanische Kunst*, Cologne,  
1997, n° 64  
Nicolas, A., Martin, J.H. et Kerchache, J., *African Faces, African Figures:  
The Arman Collection*, New York, 1997, n° 106  
Joubert, H. et al., *Helena Rubinstein. La collection de Madame*, Paris,  
2019, pp. 67, 130 et 218, n° 111, cat. n° 200

A JANUS KOTA RELIQUARY FIGURE, MBULU NGULU, GABON









---

La stylisation récurrente du visage humain dans l'art Kota, poussée à l'extrême, fascine depuis longtemps les Occidentaux. Ces impressionnantes sculptures furent précisément au cœur du dialogue de l'art moderne qui se déroula non seulement à Paris, mais également à Berlin et à New York. A l'instar de leurs homologues cubistes, les artistes ayant créé ces figures de reliquaires déconstruisent le corps et le visage humain - de formes tridimensionnelles - pour aboutir à une représentation bidimensionnelle inventive. Entre autres, les bras et les jambes sont réduits à une forme rhombique qui suffit à les matérialiser.

Cette œuvre constitue l'un des rares témoins de cette typologie. Les deux faces ovoïdes sont recouvertes de fines lamelles de cuivre et de laiton, requérant la plus grande habileté de l'artiste. Sa conception cubiste se manifeste par le corps lenticulaire de la figure, le motif cruciforme central sur lequel sont posés des yeux hémisphériques en cuivre, la bouche indiquée - sur l'un des côtés - par des petits points. De part et d'autre, des lames ont été martelées afin de dessiner un nez triangulaire, en saillie. Respectivement, de chaque côté, les coiffes latérales et la crête en croissant sont ornés de motifs en damier et de pointillés traités au repoussé.

Cette figure de reliquaire janiforme a eu l'honneur de transiter dans les mains d'illustres passionnés d'art africain : la fascinante Helena Rubinstein, les collectionneurs et marchands new-yorkais Gaston de Havenon et Merton D. Simpson ou encore jusqu'à récemment l'artiste "nouveau réaliste" Armand Arman. A ce pedigree prestigieux s'ajoute la récente exposition *La collection de Madame*, hommage à la collection d'Helena Rubinstein, dans laquelle l'œuvre était exposée aux côtés du Kota de l'ancienne collection William Rubin (Christie's, Paris, 23 juin 2015, lot 37).











# 41

■ **f MASQUE BOBO**

BURKINA FASO

Hauteur : 114 cm. (45 in.)

€50,000-70,000

\$60,000-83,000

**PROVENANCE**

Collection Félix-Henri Lem (1902-1991), Paris, acquis ca. 1934  
Collection Helena Rubinstein (1870-1965), New York, acquis auprès  
de ce dernier  
Parke-Bernet Galleries, New York, *The Helena Rubinstein Collection*,  
21 et 29 avril 1966, lot 91  
Arthur Barth, San Diego  
Collection George (1912-1997) et Hope (1915-1995) Wick, San Diego  
Christie's, New York, 13 mai 1993, lot 73  
Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York,  
acquis lors de cette vente  
The Arman Marital Trust, New York

**EXPOSITION**

New York, The Museum for African Art, *African Faces, African Figures:  
The Arman Collection*, 9 octobre 1997 - 19 avril 1998  
Londres, Barbican, *Magnificent Obsessions: The Artist as Collector*,  
12 février - 25 mai 2015  
Royaume-Uni, Norwich, Sainsbury Centre for Visual Arts, *Magnificent  
Obsessions: The Artist as Collector*, 12 septembre - 24 janvier 2016

**BIBLIOGRAPHIE**

Lem, F.-H., *Sculptures soudanaises*, Paris, 1948, p. 104, pl. 58  
Lem, F.-H., *Sudanese sculpture*, Paris, 1949, p. 104, pl. 58  
Elisofon, E. et Fagg, W., *The sculpture of Africa*, Londres, 1958, p. 51, n° 47  
Nicolas, A., Martin, J.H. et Kerchache, J., *African Faces, African Figures:  
The Arman Collection*, New York, 1997, n° 1

A BOBO MASK, BURKINA FASO



42

f **FIGURE DE RELIQUAIRE KOTA-OBAMBA**

GABON

Hauteur : 38 cm. (15 in.)

€50,000-70,000

\$60,000-83,000

**PROVENANCE**

Collection Helena Rubinstein (1872-1965), Paris / New York  
Sotheby Parke-Bernet, New York, *The Helena Rubinstein Collection - African and Oceanic Art - Part Three*, 15 octobre 1966, lot 82  
Collection privée, États-Unis, acquis lors de cette vente

**BIBLIOGRAPHIE**

Slesin, S., *Over the Top. Helena Rubinstein. Extraordinary Style, Beauty, Art, Fashion, Design*, New York, 2003, pp. 174-175

Selon la classification stylistique établie par Louis Perrois des figures de reliquaires Kota dans *Arts du Gabon*, Arnouville, 1979, celle-ci se rattache au "type" III.3 dont les caractéristiques importantes sont « la coiffe en cimier, très étroite, emboîtée sur les coiffes latérales, les coiffes latérales courbes avec des volutes terminales et le visage concave-convexe avec le front bombé » (cf. n° 201 et 202). Selon l'auteur, bien qu'il soit difficile de les situer géographiquement, cette typologie est à rattacher aux Kota du Sud. Cette figure se distingue par le traitement géométrique du visage et l'élégance de ses lignes. Pour un exemple similaire, voir celui conservé au musée du Quai Branly - Jacques Chirac (inv. n° 73.1963.0.727) publié dans Neyt, F., *Fleuve Congo, Arts d'Afrique Centrale. Correspondance et mutations des formes*, Paris, 2010, n° 130.

A KOTA-OBAMBA RELIQUARY FIGURE, GABON



Helena Rubinstein, ca. 1950. DR.









PROPERTY FROM A DISTINGUISHED AMERICAN COLLECTION

f 43

**FLÛTE MAORI, PUTORINO**

NOUVELLE-ZÉLANDE

Hauteur : 44 cm. (17½ in.)

€40,000-60,000

\$48,000-71,000

**PROVENANCE**

Collection James Thomas Hooper (1897-1971), Arundel, acquis en 1933,  
inv. n° 193

Christie's, Londres, 3 juillet 1990, lot 116

Wayne Heathcote, New York

Collection privée, acquis auprès de ce dernier en 1993

**BIBLIOGRAPHIE**

Phelps, S., *Art and Artefacts of the Pacific, Africa and the Americas.*

*The James Hooper Collection*, Londres, 1976, p. 53, pl. 21

*A MAORI FLAGEOLET, NEW ZEALAND*





44

*f* **PENDENTIF MAORI, HEI TIKI**

NOUVELLE-ZÉLANDE

Hauteur : 15.5 cm. (6¼ in.)

**€50,000-70,000**

**\$60,000-83,000**

**PROVENANCE**

Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York,  
ca. 1985

The Arman Marital Trust, New York

*A MAORI PENDANT, HEI TIKI, NEW ZEALAND*









PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

# 45

## MASQUE KANAK

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 31 cm. (12¼ in.)

€100,000-150,000

\$120,000-180,000

### PROVENANCE

Collection Philip Doyne Vigors (1825-1903), Holloden, County Carlow, Irlande, acquis en 1850

Transmis par descendance

Sotheby's, Paris, 14 décembre 2011, lot 97

Collection privée, acquis lors de cette vente

Ce masque se remarque par son ancienneté extraordinaire : il est documenté depuis son acquisition en 1850, le situant parmi les premiers masques Kanak répertoriés. Il s'impose davantage grâce à la force d'expression se dégageant de ses traits prononcés, son volume compact et la fraîcheur de son aspect due à l'épaisse couche de pigments noir et rouge recouvrant sa surface presque pétrifiée.

Philippe Doyne Vigors embarqua du 13 juillet au 11 novembre 1850 sur la HMS Havannah pour une expédition qui l'emmena en Nouvelle-Zélande, au Vanuatu, aux Îles Salomon, en Nouvelle-Calédonie et aux Fiji. Son journal de bord, rempli de croquis, fournit des descriptions détaillées des endroits et des peuples qu'il rencontra. Ce masque apparaît dans la liste manuscrite des objets acquis par échange lors du voyage.

*A KANAK MASK, NEW CALEDONIA*





PROPERTY FROM A DISTINGUISHED AMERICAN COLLECTION

# 46

■ f **CIMIER BAMANA, CI WARA**

MALI

Longueur : 60 cm. (23½ in.)

€30,000-50,000

\$36,000-59,000

**PROVENANCE**

Hélène et Henri (1927-1992) Kamer, Paris  
Collection Franyo (1909-2005) et Gustave (1910-1988) Schindler,  
New York  
Collection privée, acquis auprès de ces derniers en 1992

**EXPOSITION**

New York, The Metropolitan Museum of Art, *Genesis: Ideas of Origin in African Sculpture*, 19 novembre 2002 - 13 avril 2003  
Los Angeles, LACMA - Los Angeles County Museum of Art, *The Inner Eye: Vision and Transcendence in African Arts*, 26 février - 9 juillet 2017

**BIBLIOGRAPHIE**

Cotter, H., "Art Review. A Show Bursting Out" in *The New York Times*, 22 novembre 2002  
LaGamma, A., *Genesis: Ideas of Origin in African Sculpture*, New York, 2002, p. 115, n° 71

Pour un exemplaire très similaire voire probablement d'un même atelier, voir celui de la collection SLAM - Saint Louis Art Museum, inv. n° 68:1998, provenant anciennement de la collection John J. Klejman (1971).

A BAMANA HEADADDRESS, CI WARA, MALI



47

**CUILLERKWELE**

GABON

Hauteur : 39.5 cm. (15½ in.)

**€25,000-35,000**

**\$30,000-41,000**

**PROVENANCE**

Collection privée française, acquis au début des années 1980

Sotheby's, New York, 16 mai 2013, lot 136

Collection privée, Allemagne, acquis lors de cette vente

Collection privée

*A KWELE SPOON, GABON*





UNE PASSION PRIVÉE, COLLECTION PIERRETTE ET PIERRE SOULEIL

48

**STATUE DJONGA, INUNGU**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 55 cm. (21 $\frac{5}{8}$  in.)

€80,000-120,000

\$95,000-140,000

**PROVENANCE**

Hélène Kamer, Paris

Collection Pierrette et Pierre Souleil, France,  
acquis auprès de cette dernière

Le *corpus* des sculptures anthropomorphes Djonga est restreint à moins d'une dizaine d'œuvres connues, dont la grande majorité se trouve dans les collections publiques. Très rares, ces statues se distinguent par une polychromie harmonieuse de tons rouge, ocre et jaune, mais également par le modelé minimaliste de la figure humaine, pour la plupart réduit à la seule représentation de la tête, des bras et du tronc. La sculpture présente compte dorénavant comme une importante découverte. Au sein du *corpus* déjà très restreint qu'elle rejoint, elle se distingue par sa simplicité maximale : la sculpture se réduit ici à la seule représentation d'une fine tête posée sur un tronc conique s'élargissant à la base. S'y impose la comparaison avec certaines sculptures modernistes, notamment les œuvres de Sophie Taeuber, dont la *Tête DADA* de 1920 constitue un puissant parallèle, voir Mahn, G., *Tête DADA 1920 de Sophie Taeuber, un manifeste plastique*, dans Les Cahiers du MNAM, été 2004, n° 88, pp. 61-67.

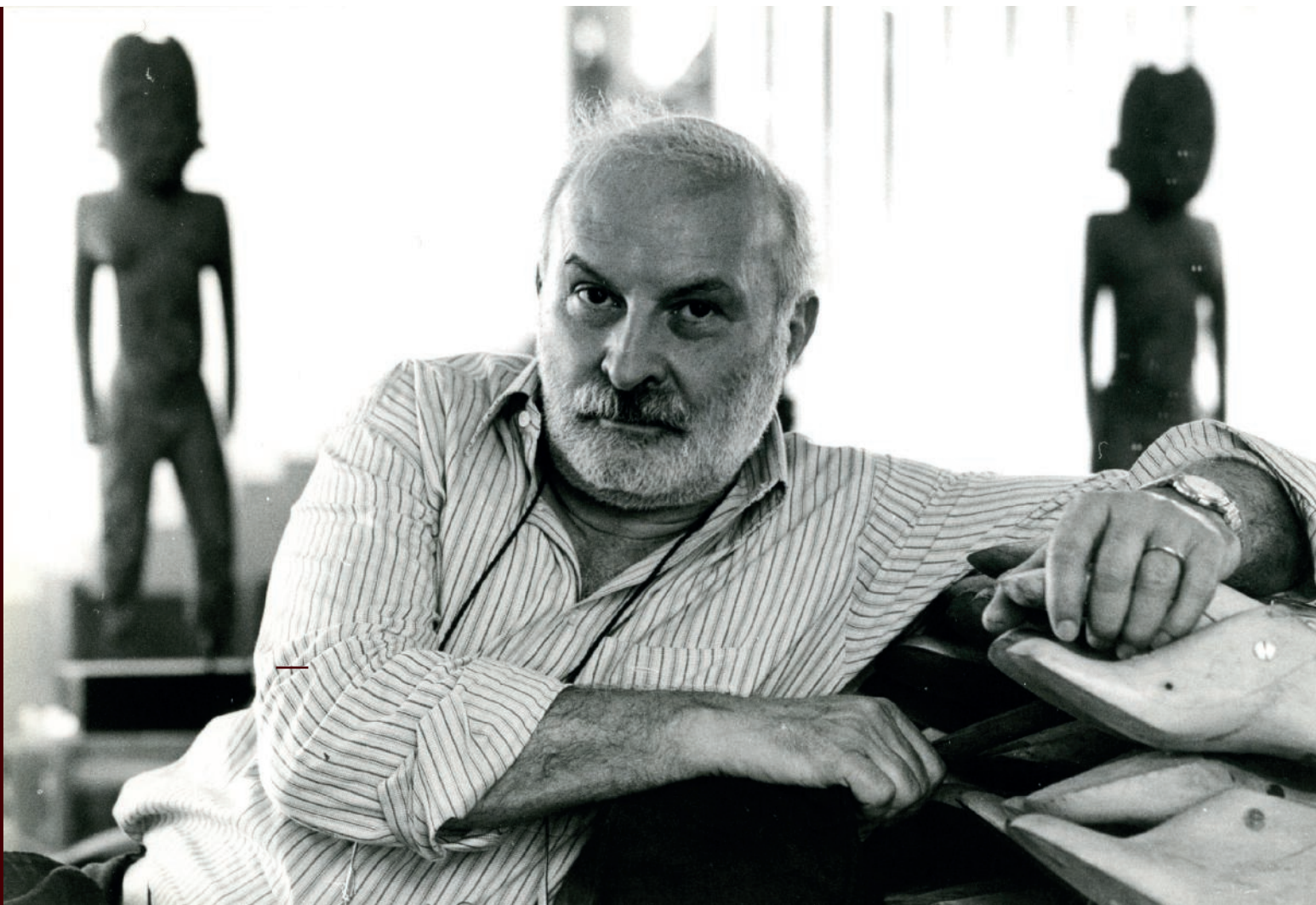
Cf. comme exemplaire de référence, voir celui de la collection du Musée Royal d'Afrique Centrale, Tervuren, inv. n° EO.0.0.29703.

A JONGA FIGURE, INUNGU, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO









Arman, *Portrait*, Courtesy of the Arman Studio Archives, New York

« Quand j’ai découvert les chefs-d’œuvre d’autres cultures, des cultures dites “*primitives*” (...) cela a renforcé cette idée qui était déjà assez présente en moi, que l’homme est le même partout (...) Partout, donc, il est capable de faire des chefs-d’œuvre et d’avoir une notion du monde qui lui permet d’accéder justement à la fabrication d’images qui sont adéquates à ce monde. »<sup>1</sup>

## ARMAN



# ARMAN (1928-2005)

## Le visage de l'Art

Lots 2, 32, 34, 40, 41, 44, 49, 50, 54, 64

---

Ainsi s'exprimait l'artiste franco-américain Armand Fernandez, Arman de son nom d'artiste, sur sa découverte de l'art africain. Peintre, sculpteur et plasticien, Arman est désormais célèbre pour ses accumulations d'objets et la destruction de ces derniers à travers ses séries dites « combustions » et « colères ». Inspiré de l'esthétique dadaïste, l'œuvre sculpturale d'Arman se caractérise par l'utilisation d'objets manufacturés et sa nouvelle approche esthétique de l'objet usuel à travers celle-ci. Aujourd'hui, ses œuvres font partie des collections des plus grands musées du monde tels que le Musée d'Art Moderne de New York, la National Gallery of Art de Washington ou encore la Tate Gallery de Londres.

Passionné d'art africain, l'artiste créa également des accumulations à partir d'objets de son ample collection. Témoignage de sa fascination pour l'art d'Afrique, cette série donna lieu à l'exposition « Africarmania » à la galerie Beaubourg de Vence en 2002. Depuis la découverte de cet art dans les années 1950 et sa première acquisition d'un masque Dan à Nice, Arman constitua une collection majeure d'art africain traditionnel et d'origines ethniques diverses. Son importante collection compte aujourd'hui quelques centaines de pièces, réunissant plusieurs ensembles exceptionnels consacrés dans des expositions majeures telles que "Primitivism" in 20th Century Art (1984) ou encore Arman & l'art africain en 1996, au musée d'Arts africains, Océaniens et Amérindiens de Marseille.

Aujourd'hui, nous avons l'honneur et le privilège d'offrir à cette vente aux enchères une dizaine de pièces toutes aussi exceptionnelles et emblématiques que sa collection.

*"When I discovered the masterpieces of other cultures, so-called 'primitive' cultures, [...] it reinforced something that I had already thought for quite some time: that people are the same everywhere [...] and that people everywhere are able to make masterpieces and have a conception of the world that allows them to produce images that correspond to this world."*

*Those are the words of Franco-American artist Armand Fernandez, who signs his works "Arman," describing his discovery of African art. A painter, sculptor and plastic artist, Arman is now famous for his accumulations of objects and their subsequent destructions in his series called "Combustions" and "Rages." His sculptural work, which takes inspiration from the Dadaist aesthetic, makes distinctive use of manufactured objects and his new aesthetic approach to the everyday object through it. Today, his works can be found in the collections of the world's most prestigious museums, including New York City's Museum of Modern Art, the National Gallery of Art in Washington, D.C., and London's Tate Gallery.*

*As an African-art enthusiast, the artist has also created accumulations using objects from his extensive collection. This series, a testament to his fascination with African art, gave rise to the Africarmania exhibition at the Galerie Beaubourg in Vence, France, in 2002. Since discovering this art in the 1950s and first acquiring a Dan mask in Nice, Arman has amassed a major collection of traditional African art of diverse ethnic origins. His major collection is now composed of several hundred pieces, encompassing several exceptional ensembles featured in major exhibitions such as "Primitivism" in 20th Century Art (1984) and Arman & African Art in 1996 at the Musée d'Arts Africains, Océaniens et Amérindiens in Marseille.*

*Today, at this sale, we have the honour and privilege of presenting a dozen pieces that are as extraordinary and emblematic as Armand's collection.*

---

<sup>1</sup> Extrait de l'entretien d'Arman avec Alain Nicolas, 2 décembre 1995, Arman et l'art africain, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, Paris.

# 49

## f MATERNITÉ KONGO-YOMBE, PHEMBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 33 cm. (13 in.)

€350,000-500,000

US\$420,000-590,000

### PROVENANCE

Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York, avant 1967

The Arman Marital Trust, New York

### EXPOSITION

Paris, Musée de l'Homme, *Arts primitifs dans les ateliers d'artistes*, 27 avril - 30 septembre 1967

New York, The African American Institute, *Masterpieces of the People's Republic of the Congo*, 25 septembre 1980 - 24 janvier 1981

New York, MoMA - Museum of Modern Art, *"Primitivism" in 20th Century Art: Affinity of the Tribal and the Modern*, 27 septembre 1984 - 15 janvier 1985

Marseille, MMAOA - Musée d'Arts Africains, Océaniens, Amérindiens, Centre de la Vieille Charité, *Arman & l'art africain*, 23 juin - 30 octobre 1996

Paris, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, *Arman & l'art africain*, 3 décembre 1996 - 17 février 1997

Cologne, Rautenstrauch-Joest-Museum für Völkerkunde, *Die Sammlung ARMAN. Afrikanische Kunst*, 21 mars - 27 juillet 1997

New York, The Museum for African Art, *African Faces, African Figures: The Arman Collection*, 9 octobre 1997 - 19 avril 1998

New York, Metropolitan Museum of Art, *Kongo: Power and Majesty*, 18 septembre 2015 - 3 janvier 2016

### BIBLIOGRAPHIE

Laude, J. et Picon, G., *Arts primitifs dans les ateliers d'artistes*, Paris, 1967, n° 103

Willett, F., *African art. An introduction*, New York, 1971, p. 245, n° 241

Lehuard, R., *Les Phemba du Mayombe*, Arnouville, 1977, p. 77, n° 26

Duponcheel, C., *Masterpieces of the People's Republic of the Congo*, New York, 1980, p. 20, n° 9

Rubin, W., *"Primitivism" in 20th Century Art: Affinity of the Tribal and the Modern*, New York, 1987, vol. I, p. 15

Rubin, W., *Le primitivisme dans l'art du 20e siècle : les artistes modernes devant l'art tribal*, Paris, 1987, vol. I, p. 15

Kerchache, J., Paudrat, J.-L. et Stephan, L., *L'art africain*, Paris, 1988, p. 341, n° 236

Kerchache, J., Paudrat, J.-L. et Stephan, L., *Art of Africa*, New York, 1993, p. 345, n° 236

Lehuard, R., *Art Bakongo. Les centres de style*, Arnouville, 1989, vol. II, p. 574

Nicolas, A. et Sourrieu, M., *Arman & l'art africain*, Marseille, 1996, p. 135, n° 108

Schneider, K., *Die Sammlung ARMAN. Afrikanische Kunst*, Cologne, 1997, p. 135, n° 108

Nicolas, A., Martin, J.H. et Kerchache, J., *African Faces, African Figures: The Arman Collection*, New York, 1997, n° 138

LaGamma, A., *Kongo: Power and Majesty*, New York, 2015, pp. 40-41, n° 15

A KONGO-YOMBE MATERNITY FIGURE









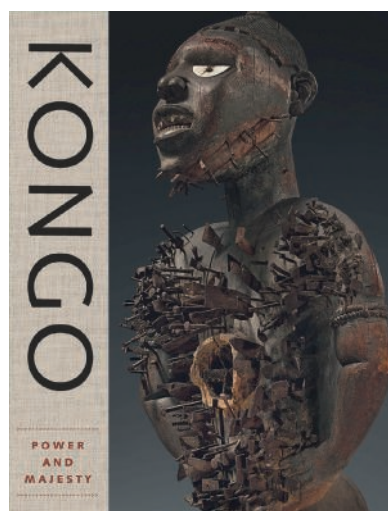
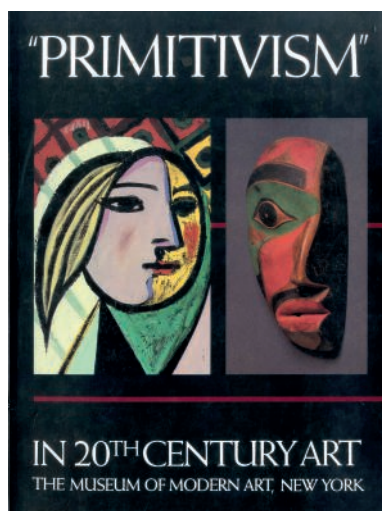
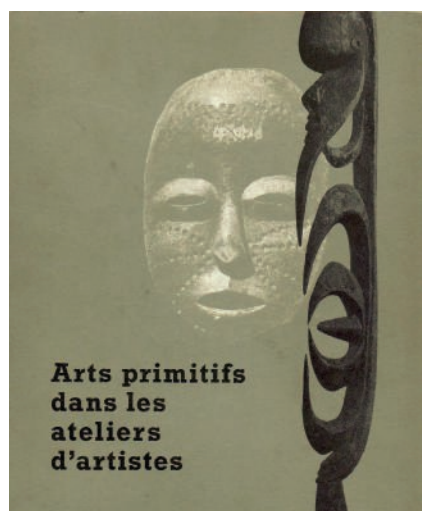
---

**D**e tous les thèmes archétypaux de l'art africain, celui de la maternité, certainement le plus fondamental et le plus récurrent, est inépuisable. Ce leitmotiv ancestral transcende les frontières, les cultures et les langues à travers les époques. Cette iconographie de la mère à l'enfant exprime la pureté primordiale de cette expérience humaine universelle: elle évoque irrésistiblement, en chacun de nous, l'harmonie et les liens métaphoriques établis entre la terre et l'Homme, entre l'Homme et la mère.

Cette figure maternelle, *phemba*, trône en majesté, couronnée d'une mitre et assise en tailleur, probablement sur un coffre-reliquaire, son enfant allongé sur ses genoux. Son port de tête, impérieux, renforce l'expression qui émane de cette œuvre, incarnant le pouvoir et la figure protectrice du lignage : tantôt emprunte de douceur et de dignité, par la gestuelle attentive soutenant l'enfant et ses courbes voluptueuses, tantôt agressive, par sa bouche entrouverte aux dents apparentes et ses bras massifs. Cette maternité Kongo-Yombe s'impose comme un chef-d'œuvre du *corpus*. Par sa superbe patine miel et brun témoin de sa grande ancienneté, la beauté de sa facture - dont le traitement du nourrisson et des scarifications rhombiques constellant la poitrine et ceignant l'échine -, et sa riche ornementation, elle demeure l'un des plus beaux exemplaires encore en mains privées.

C'est en 1967, au Musée de l'Homme parisien, qu'elle apparaît la toute première fois lors de l'exposition *Arts primitifs dans les ateliers d'artistes*. Ce trésor conservé précieusement par Arman depuis cette date ne cessera de voyager afin de prendre part aux plus grandes expositions : *Masterpieces of the People's Republic of the Congo* (The African American Institute, 1981), « *Primitivism* » in *20th Century* (MoMA, 1984) ou encore celles accordées à la collection de l'artiste franco-américain, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Après avoir parcourue le monde entier pour finalement faire une dernière halte en 2016 au sein de l'exposition phare d'Alisa LaGamma, *Kongo: Power and Majesty*, elle revient aujourd'hui à Paris, de manière quasi-inédite, afin de prendre part à cette vente thématique qu'elle illustre à la perfection.

Pour deux exemples similaires, voir celle conservée au Metropolitan Museum of Art, acquise en 1956 par Nelson A. Rockefeller (inv. n° 1979.206.29) et celle publiée dans Neyt, F., *Fleuve Congo. Arts d'Afrique centrale, correspondances et mutations des formes*, Paris, 2010, n° 211.





Lot 49 - Arts primitifs dans les collections privées d'artistes, 1967. DR

**O**f all the archetypal themes found in African art, that of motherhood - unquestionably the most fundamental and frequent - is inexhaustible. This ancient leitmotif has transcended borders, cultures and languages across the ages. Mother-to-child iconography expresses the primal purity of this universal human experience: in each of us, it compellingly evokes the harmony and metaphorical links forged between a planet and its peoples, between humankind and the mothers all have known.

This maternal figure, phemba, is portrayed with veneration, crowned with a mitre and seated cross-legged, most likely on a reliquary chest, her child lying on her lap. The imperious bearing of the head underscores the expressive energy this work exudes, embodying power and the figure protecting lineage: here showing tenderness and dignity, as in the attentive gestures supporting the child and the generous curves; there appearing more aggressive, as in the half-open mouth with visible teeth, as well as the solid arms. This Kongo-Yombe maternity figure is a distinctive masterpiece of the genre. With an exquisite patina in honey and brown tones testifying to its great age, the beautiful craftsmanship - seen in the carved aesthetics of the infant and rhombic scarification dotting the chest and along the backbone - and the lavish ornamentation, it remains one of the finest such works to still be privately owned.

This work appeared for the very first time in 1967, in the Arts primitifs dans les ateliers d'artistes exhibition at the Musée de l'Homme in Paris. Carefully preserved by Arman since that time, this treasure has continued to travel to be featured in the greatest exhibitions: Masterpieces of the People's Republic of the Congo (The African American Institute, 1981), "Primitivism" in 20th Century (MoMA, 1984) and those specifically featuring the collection of this Franco-American artist in the late 20th century. Having crisscrossed the globe and made one last stop in 2016 in Alisa LaGamma's flagship exhibition Kongo: Power and Majesty, this figure now returns to Paris - in nearly unprecedented manner - to appear at this themed sale of which it is so utterly illustrative.

For two similar examples, see the figure in the Metropolitan Museum of Art, acquired in 1956 by Nelson A. Rockefeller (inv. no. 1979.206.29) and the one appearing in the work by Neyt, F., Fleuve Congo. Arts d'Afrique centrale, correspondances et mutations des formes, Paris, 2010, no. 211.









# 50

■ **f** **FIGURE DE RELIQUAIRE KOTA-NDASSA JANUS**

GABON

Hauteur : 63.5 cm. (25 in.)

€100,000-150,000

\$120,000-180,000

**PROVENANCE**

Julius Carlebach (1909-1964), New York  
Collection Stanley Marcus (1905-2001), Dallas, acquis auprès  
de ce dernier en 1952  
Sotheby's, New York, *A Passion for Collecting: The Eye of Stanley  
Marcus*, 16 novembre 2002, lot 30  
Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York,  
acquis lors de cette vente  
The Arman Marital Trust, New York

**EXPOSITION**

New York, Paul Kasmin Gallery, *Arman the collector: the artist's  
collection of African art*, 11 novembre 2013 - 11 janvier 2014  
Londres, Barbican, *Magnificent Obsessions: The Artist as Collector*,  
12 février - 25 mai 2015  
Royaume-Uni, Norwich, Sainsbury Centre for Visual Arts, *Magnificent  
Obsessions: The Artist as Collector*, 12 septembre - 24 janvier 2016

**BIBLIOGRAPHIE**

Lehuard, R., *Arts d'Afrique Noire*, Arnouville, printemps 2003, n° 125, p. 70

Cette rare figure de reliquaire Kota - janiforme - se rapproche du  
groupe 16 déterminé par Françoise et Alain Chaffin dans *L'art Kota*.  
*Les figures de reliquaire*, Meudon, 1979. Ce gardien, à la face convexe  
d'un côté, probablement masculine, en opposition à la face concave,  
probablement féminine, est à rapprocher de deux autres exemplaires :  
celui de l'ancienne collection Hubert Goldet, offert entre 1905 et 1910  
au premier acquéreur (de Ricqlès, Paris, 30 juin 2001, lot 272) et celui  
de l'ancienne collection Georges de Miré (*ibid*, 1979, p. 210, n° 112).

A JANUS KOTA-NDASSA RELIQUARY FIGURE, GABON





PROPERTY FROM AN IMPORTANT PRIVATE COLLECTION

# 51

■ **f** **STATUE LOBI, BATEBA**

BURKINA FASO

Hauteur : 66 cm. (26 in.)

€18,000-25,000

\$22,000-30,000

**PROVENANCE**

Marc de Monbrison (1942-1984), Paris

Patrick Girard, Lyon, en 1981

Collection privée, Danemark, en 1995

Sotheby's, New York, 14 novembre 1995, lot 104

Collection privée, États-Unis, acquis lors de cette vente

**EXPOSITION**

Zurich, Museum Rietberg, *Kunst und Religion der Lobi in Westafrika*,  
20 mai - 13 novembre 1981

**BIBLIOGRAPHIE**

Meyer, P., *Kunst und Religion der Lobi in Westafrika*, Zurich, 1981,  
p. 64, n° 20

A LOBI FIGURE, BATEBA, BURKINA FASO





PROPERTY FROM AN IMPORTANT PRIVATE COLLECTION

52

■ *f* **STATUE DOGON**

MALI

Hauteur : 80.5 cm. (31¾ in.)

€30,000-50,000

\$36,000-59,000

**PROVENANCE**

Hélène et Henri (1927-1992) Kamer, New York

Sotheby's, New York, 4 mai 1995, lot 38

Collection privée, États-Unis, acquis lors de cette vente

*A DOGON FIGURE, MALI*





# 53

*f* **MASQUE SONGYE, KIFWEBE**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 45.7 cm. (18 in.)

€100,000-150,000

\$120,000-180,000

**PROVENANCE**

Pace Primitive, New York, ca. 1970

Allan Stone (1932-2006), New York

Collection privée américaine, New York, acquis auprès de ce dernier le 26 février 1982

Les masques Songye *kifwebe* fascinent depuis longtemps par leur conception formelle cubiste, leur dynamique puissante et leurs lignes stylisées et audacieuses.

Par ses proportions équilibrées, le jeu de ses lignes et de leurs nuances chromatiques, ce masque s'impose comme l'un des remarquables et élégants témoins de l'art Songye. Parmi le large corpus de ces masques, l'exemplaire s'inscrit dans une typologie singulière pouvant être attribué à un même atelier dont on compte seulement une dizaine d'exemples similaires.

Pour un masque *kifwebe* analogue, voir celui publié dans Rubin, W., *"Primitivism" in 20th Century Art: Affinity of the Tribal and the Modern*, New York, 1987, vol. I, p. 173.

A SONGYE MASK, KIFWEBE, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO











# 54

## ■ f STATUE HEMBA, SINGITI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 83 cm. (32 $\frac{3}{4}$  in.)

€180,000-250,000

\$220,000-300,000

### PROVENANCE

Jacques Kerchache (1942-2001), Paris  
Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York,  
acquis auprès de ce dernier  
The Arman Marital Trust, New York

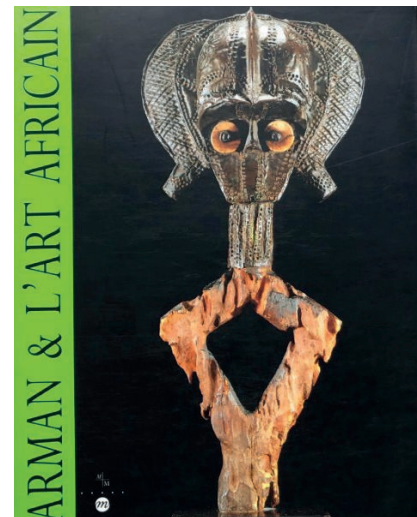
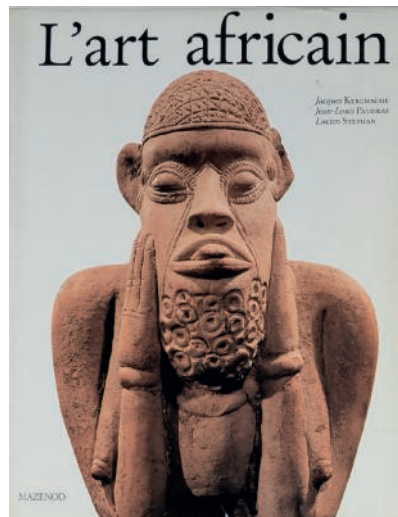
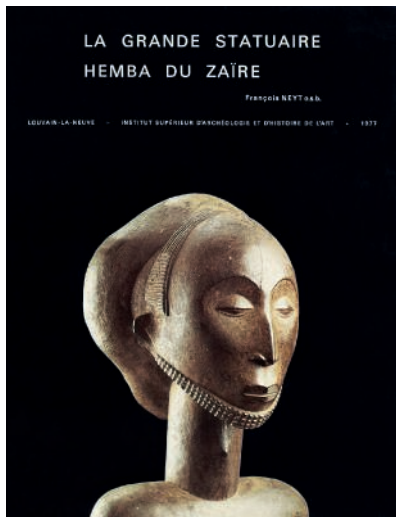
### EXPOSITION

Marseille, MMAOA - Musée d'Arts Africains, Océaniens, Amérindiens,  
Centre de la Vieille Charité, *Arman & l'art africain*, 23 juin - 30 octobre 1996  
Paris, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, *Arman & l'art  
africain*, 3 décembre 1996 - 17 février 1997  
Cologne, Rautenstrauch-Joest-Museum für Völkerkunde, *Die  
Sammlung ARMAN. Afrikanische Kunst*, 21 mars - 27 juillet 1997  
New York, The Museum for African Art, *African Faces, African Figures:  
The Arman Collection*, 9 octobre 1997 - 19 avril 1998

### BIBLIOGRAPHIE

Lehuard, R., *Arts d'Afrique Noire*, Arnouville, automne 1971, n° 1, p. 15,  
publicité Galerie Jacques Kerchache  
Neyt, F., *La grande statuature Hembra du Zaïre*, Louvain-la-Neuve, 1977,  
pp. 56 et 332-333  
Kerchache, J., Paudrat, J.-L. et Stephan, L., *L'art africain*, Paris, 1988,  
p. 442, n° 673  
Kerchache, J., Paudrat, J.-L. et Stephan, L., *Art of Africa*, New York, 1993,  
p. 442, n° 673  
Nicolas, A. et Sourrieu, M., *Arman & l'art africain*, Marseille, 1996, n° 42  
Schneider, K., *Die Sammlung ARMAN. Afrikanische Kunst*, Cologne, 1997  
Nicolas, A., Martin, J.H. et Kerchache, J., *African Faces, African Figures:  
The Arman Collection*, New York, 1997, n° 171  
Buck, J.J., "Full house. Corice Arman, keeper of her husband's flame,  
cooks with it, too" in *International Herald Tribune Magazine, The New  
York Times*, New York, 4 décembre 2010, n° 39.735, p. 75

A HEMBA FIGURE, SINGITI, DEMOCRATIC REPUBLIC  
OF THE CONGO















Lot 54 - Vues de l'appartement d'Arman, New York, ca. 1975 et 2000. DR.

Par sa facture exceptionnelle et ses formes eurythmiques, cette statue s'érige en icône de l'art Hembra. Œuvre inédite et véritable redécouverte, cette effigie provenant du célèbre marchand Jacques Kerchache et conservée depuis près de 50 ans dans la collection d'Arman, revient aujourd'hui sur le marché de l'art.

Selon l'étude exhaustive de François Neyt sur l'art Hembra (cf. *La grande statuariaire Hembra du Zaïre*, Louvain-la-Neuve, 1977), édifiant onze groupes au sein de cette production artistique - différenciés selon leurs caractéristiques stylistiques et morphologiques -, notre effigie d'ancêtre masculin, *singiti*, s'inscrit dans le groupe X nommé *styles occidentaux à calotte* (*ibid*, 1977, pp. 327-333 et 445).

L'œuvre présentée ici est sans conteste la pièce maîtresse de ce très rare corpus. Elle se distingue par l'extrême soin accordé par l'artiste à sa coiffe élaborée et majestueuse : le front est délimité par un diadème frontal, finement hachuré, surplombé par une tiare taillée en pointes retenant une coiffure scindée en deux par une raie centrale, sculptées en quadrillage.

La conception de cette statue est également marquée par un vocabulaire cubiste : le visage triangulaire, du front aux oreilles, résonne avec la scarification surplombant l'ombilic en saillie, la bouche rectangulaire en relief, les épaules massives, le cou cylindrique ainsi que les mains taillées en biseau. Cet ensemble géométrique confère à l'œuvre un dynamisme singulier.

Pour un exemplaire à la coiffe similaire, voir celui de l'ancienne collection Baron Freddy Rolin publié dans *ibid*, 1977, p. 328.

This statue, by virtue of its exceptional craftsmanship and eurythmic forms, stands as an icon of Hembra art. With help from celebrated dealer Jacques Kerchache, this unique effigy is a true rediscovery, one kept for nearly 50 years in the Arman collection and now returning to the art market.

According to François Neyt's exhaustive assessment of Hembra art (cf. *La grande statuariaire Hembra du Zaïre*, Louvain-la-Neuve, 1977), establishing eleven groups within this artistic production, differentiated by stylistic and morphological characteristics, our male-ancestor effigy, *singiti*, is part of the group X called *styles occidentaux à calotte* (Western styles with skullcap) (*ibid*, 1977, pp. 327-333 and 445).

The piece presented here is undoubtedly the masterwork of this very rare corpus. It is rendered distinctive by the extreme care the artist has given to the elaborate and majestic headdress: the forehead is encircled by a finely hatched frontal diadem, with an overhanging tiara of carved spikes securing hair styled around a central part, carved in a crisscross pattern.

The statue's design also bears traces of a cubist vocabulary: the triangular face, from the forehead to the ears, resonates with the scarification overhanging the protruding umbilicus, the raised, rectangular mouth, the solid shoulders, the cylindrical neck and the carved, bevelled hands. The work exudes remarkable dynamism by virtue of this geometric ensemble.

For a similar headdress example, from the Baron Freddy Rolin collection, see *ibid*, 1977, p.328.





# 55

■ **BOUCLIER D'ARCHER ELEMA, LAUA,  
GOLFE DE PAPOUASIE**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 92 cm. (36¼ in.)

€6,000-8,000

\$7,200-9,500

**PROVENANCE**

Marie-Ange Ciolkowska (1898-1992), Paris

Transmis par descendance

*AN ARCHER'S SHOULDER ELEMA SHIELD, LAUA,  
PAPUA NEW GUINEA*





PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

# 56

**f** **POUPÉE HOPI REPRÉSENTANT UN PRÊTRE DU SERPENT,  
KACHINA, ARIZONA**

ÉTATS-UNIS

Hauteur : 50 cm. (19¾ in.)

€15,000-20,000

\$18,000-24,000

**PROVENANCE**

Collection Silvia (Luzzatto) et Pierre (1897-1964) Loeb, Paris  
Collection Florence Loeb (1929-2011), Paris, transmis par descendance  
Sotheby's, Paris, *Collection Florence Loeb - Sources et Affinités*, 5 avril  
2012, lot 45  
Collection privée, acquis lors de cette vente

*A SNAKE PRIEST HOPI DOLL, KACHINA, ARIZONA, UNITED STATES  
OF AMERICA*







# 57

## MASQUE KUBA, NGADY AMWAASH

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 36.5 cm. (14 $\frac{3}{8}$  in.)

€40,000-60,000

\$48,000-71,000

### PROVENANCE

Collection Dr Paul Briart (1860-1920), Bruxelles, depuis 1893

Transmis par descendance

Collection privée, Belgique, acquis auprès de ces derniers

Ce grand masque royal compte parmi les plus anciens *Ngady amwaash* documentés. Ce dernier entra dans la collection du docteur Paul Briart probablement en 1892 ou 1893, à l'heure de l'Expédition Delcommune à laquelle le docteur Briart participa comme médecin, et resta durant plus d'un siècle dans la collection familiale.

Il se distingue par sa grande ancienneté, sa largeur, l'élégance de ses traits et la qualité remarquable de sa polychromie. Il s'inscrit également parmi les plus imposants vis-à-vis de son ancienneté et de sa beauté stylistique.

Nous pouvons citer ici en comparaison le masque de la collection de l'Art Institute de Chicago, inv. n° 1982.1505, celui de la collection du Museum Rietberg, inv. n° RAC 404, ou encore celui de la collection Marc Leo Felix qu'il publia dans *Congo Mythical Masks*, Bruxelles, 2009, pp. 88-89.

A KUBA MASK, NGADY AMWAASH, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO





PROPERTY FROM A PRINCELY COLLECTION

58

**STATUE MALANGAN, MARUMARUA, NOUVELLE-IRLANDE,  
ARCHIPEL BISMARCK**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 97 cm. (38¼ in.)

€100,000-150,000

\$120,000-180,000

**PROVENANCE**

Collection Dr Hans Meyer (1858-1929), Leipzig

Ralph Nash (1928-2014), Londres

Félicia Dialossin (1922-1990), Paris

Collection Madame et Monsieur Philippe Solvit, Paris

François de Ricqlès, Paris-Drouot Montaigne, *Arts Primitifs. Collection de Monsieur et Madame SOLVIT et à divers amateurs*, 7 juin 1998, lot 35

Collection Rosenthal

Sotheby's, Paris, *Rosenthal Collection, Oceanic Art*, 24 mars 2010, lot 8, plat de devant

Collection privée, acquis lors de cette vente

"Remember New Ireland sculpture". Cette annotation d'Henry Moore apparaît en guise de rappel à plusieurs endroits de son cahier de dessins de 1935. L'artiste, préoccupé à ce stade par la dialectique intérieur-extérieur de la forme et de l'espace, mène à ce sujet une série d'études au crayon. Ce travail préparatoire le conduira, seize ans plus tard, à la création de l'œuvre *Upright Internal / External Form: Flower*, de 1951. Dans ce contexte, le dessin intitulé *Forms inside Forms* du *Cahier de croquis B*, 1935 (collection de la Fondation Henry Moore) s'impose comme particulièrement important.

S'y révèle notamment l'une des sources d'inspiration de Moore : le motif d'une figure *malangan* « emboîtée », décomposée par l'artiste afin d'étudier l'enchevêtrement de ses parties. Dans ce but Moore se sert d'un modèle concret pour son analyse : une sculpture *malangan* de la collection du British Museum (Lichtenstern, C., *Henry Moore and Surrealism*, *The Burlington Magazine*, vol. CXXIII, n° 944, 1981, pp. 644-658, fig. 13), analogue à l'œuvre présentée ici.

A la lumière du travail de déconstruction mené par Henry Moore, le *malangan* Rosenthal, à l'instar de l'œuvre du British Museum étudiée par l'artiste, se révèle dans toute sa puissance et complexité formelle. Au sein du *corpus* d'œuvres connues, cette remarquable sculpture se distingue par des qualités plastiques exceptionnelles : les proportions parfaitement équilibrées, la force d'expression de son visage, et la profusion minutieuse et élégante de motifs colorés couvrant sa surface.

A MALAGAN FIGURE, MARUMARUA, BISMARCK ARCHIPELAGO,  
NEW IRELAND, PAPUA NEW GUINEA













UNE PASSION PRIVÉE, COLLECTION PIERRETTE ET PIERRE SOULEIL

# 59

■ **PLANCHE VOTIVE, TIHI ÉBIHA, ÎLE DE GOARIBARI,  
GOLFE DE PAPOUASIE**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 147 cm. (57 $\frac{3}{8}$  in.)

€50,000-70,000

\$60,000-83,000

**PROVENANCE**

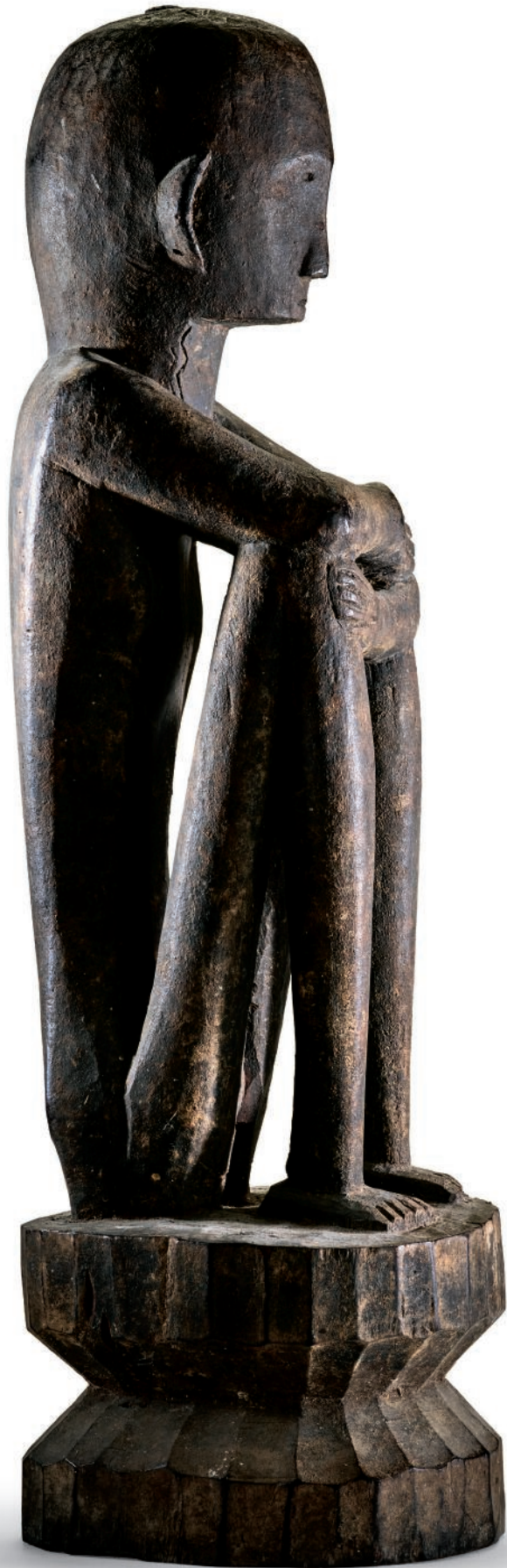
Collection Thomas Schultze-Westrum, Berlin, acquis avant 1968  
Collection *Jolika*, Marcia et John Friede, Rye, New York  
Adrian Schlag, Bruxelles  
Ana et Antonio Casanovas, Madrid  
Serge Schoffel, Bruxelles, en 2009  
Collection *Tomkins*, New York, inv. n° TC 511  
Sotheby's, Paris, 12 décembre 2017, lot 18  
Collection Pierrette et Pierre Souleil, France, acquis lors de cette vente

**BIBLIOGRAPHIE**

Webb, V.-L., *Embodied Spirits. Gope Boards from the Papuan Gulf*, Milan, 2015, pp. 324-325, n° 129  
Webb, V.-L., *Esprits incarnés. Planches votives du golfe de Papouasie*, Milan, 2016, pp. 324-325, n° 129

A SPIRIT BOARD, TIHI EBIHA, GOARIBARI ISLAND, GULF OF PAPUA,  
PAPUA NEW GUINEA







# 60

■ **STATUE IFUGAO, BULUL, PROVINCE D'IFUGAO**

PHILIPPINES

Hauteur : 70 cm. (27½ in.)

€15,000-20,000

\$18,000-24,000

**PROVENANCE**

Hélène et Philippe (1931-2019) Leloup, Paris

Collection privée

*AN IFUGAO FIGURE, BULUL, IFUGAO PROVINCE, PHILIPPINES*

# 61

**APPUI-NUQUE, ÎLE DE RENNELL**

ÎLES SALOMON

Longueur : 40 cm. (15¾ in.)

€4,000-6,000

\$4,800-7,100

**PROVENANCE**

Anthony JP Meyer, Paris

Collection Constantin Simeonides, Paris

Collection privée, France, acquis auprès de ce dernier en 2010

*A NECKREST, RENNELL ISLAND, SOLOMON ISLANDS*





62

**STATUE BAULÉ**

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 52 cm. (20½ in.)

€40,000-60,000

\$48,000-71,000

**PROVENANCE**

Hélène et Philippe (1931-2019) Leloup, Paris  
Collection Gail et George Feher, New York, ca. 1988  
Sotheby's, Londres, 3 juillet 1989, lot 88  
Alain de Monbrison, Paris  
Collection privée, France, acquis auprès de ce dernier en 1990

**EXPOSITION**

New York, Center for African Art, *The Art of collecting African Art*,  
13 mai - 9 octobre 1988

**BIBLIOGRAPHIE**

Vogel, S. et Nooter, R. et N., *The Art of collecting African Art*, New York,  
1988, p. 19

A BAULE FIGURE, IVORY COAST





63

f **MASQUE LUBA, KIFWEBE**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 34.5 cm. (13½ in.)

€100,000-150,000

\$120,000-180,000

**PROVENANCE**

Josef (Jos) Walscharts (?-1982), Anvers, acquis ca. 1958  
Bodes & Bode, La Haye, acquis ca. 1960  
Hélène et Henri (1927-1992) Kamer, Paris, acquis en 1964  
Collection Franyo (1909-2005) et Gustave (1910-1988) Schindler,  
New York  
Collection privée

**EXPOSITION**

Bruxelles, Plateau du Heysel, Pavillon du Congo Belge et du Ruanda-  
Urundi, *Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles, L'art au  
Congo*, 17 avril - 19 octobre 1958  
New York, Syracuse, Syracuse University, School of Art, Joe and Emily  
Lowe Art Center, *Masterpieces of African Sculpture*, 16 février - 1er avril  
1964  
New York, Museum of Primitive Art, *Masks and sculptures from  
the collection of Gustave and Franyo Schindler*, 2 novembre 1966 -  
5 février 1967

**BIBLIOGRAPHIE**

Maesen, A. et Olbrechts, F., *L'art au Congo*, Bruxelles, 1958, n° 15  
Piening, P., *Masterpieces of African Sculpture*, Syracuse, 1964, p. 22, n° 26  
Schindler, G. et F., *Masks and sculptures from the collection of Gustave  
and Franyo Schindler*, New York, 1966, n° 41  
Rubin, W., "Primitivism" in 20th Century Art. *Affinity of the Tribal  
and the Modern*, New York, 1984, vol. II, p. 490  
Rubin, W., "Le Primitivisme" dans *l'art du 20e siècle. Les artistes  
modernes devant l'art tribal*, Paris, 1987, vol. II, p. 490

Réminiscence des masques Songye, les masques Luba *Kifwebe* sont très rares. Notre exemplaire se distingue par l'équilibre qui s'affirme au travers de ses formes : le visage sphérique s'inscrit autour de grands yeux ovoïdes, aux paupières supérieures en saillie ; les stries circulaires, alternant le bichromatisme noir et blanc, envahissent l'ensemble du masque, convergeant toutes sur l'arête nasale à l'exception de celles qui prolongent les côtés de la bouche cubique.

La rondeur de ce masque fait écho à sa fonction : évoquant l'astre lunaire, ce dernier était porté lors de rituels célébrant l'apparition de la nouvelle lune.

Le lien étroit entre surréalisme et art africain se traduit par la lithographie d'Alexander Calder, *Lune dans une rafale de vent* (1966), qui est une inspiration directe des masques ronds Luba, tant par leur forme que par leur rôle.

Un important masque comparable conservé au Cleveland Museum of Art (inv. n° 81.17.869) a été révélé au public dans la première monographie sur le peuple Luba en 1913 (Collé, P., *Les Baluba*, Bruxelles, pl. XII). Notre modèle, s'inscrit dans ce rare corpus et demeure l'un des plus anciens exemplaires : anciennement dans la collection du taxidermiste anversois Josef Walscharts, il fut publié dans « *Primitivism* » in *20th Century Art. Affinity of the Tribal and the Modern*, exposition phare qui s'est tenue en 1984.

A LUBA MASK, KIFWEBE, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO



Lot 63 (vue de face)



Alexander Calder, *Lune dans une rafale de vent* (1966). D.R.









# 64

f **SINGE BAULÉ**

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 53.5 cm. (21 in.)

€50,000-70,000

\$60,000-83,000

**PROVENANCE**

Collection Armand Arman (1928-2005), Paris / Vence / New York,  
avant 1996  
The Arman Marital Trust, New York

**EXPOSITION**

Marseille, MMAOA - Musée d'Arts Africains, Océaniens, Amérindiens,  
Centre de la Vieille Charité, *Arman & l'art africain*, 23 juin - 30 octobre 1996  
Paris, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, *Arman & l'art  
africain*, 3 décembre 1996 - 17 février 1997  
Cologne, Rautenstrauch-Joest-Museum für Völkerkunde, *Die  
Sammlung ARMAN. Afrikanische Kunst*, 21 mars - 27 juillet 1997  
New York, The Museum for African Art, *African Faces, African Figures:  
The Arman Collection*, 9 octobre 1997 - 19 avril 1998

**BIBLIOGRAPHIE**

Nicolas, A. et Sourrieu, M., *Arman & l'art africain*, Marseille, 1996, n° 42  
Schneider, K., *Die Sammlung ARMAN. Afrikanische Kunst*, Cologne, 1997  
Nicolas, A., Martin, J.H. et Kerchache, J., *African Faces, African Figures:  
The Arman Collection*, New York, 1997, n° 51  
Gottschalk, B., *L'art du Continent noir. Du Guimballa aux rives du Kongo*,  
Düsseldorf, 2005, vol. 1, p. 213

Pour un exemplaire de même typologie, voir Sotheby's, Paris. *Collection  
Marceau Rivière*, 18 juin 2019, lot 74.

A BAULE MONKEY, IVORY COAST





# 65

## ◦ ~ **MASQUE TSHOKWE, PWO**

ANGOLA

Hauteur : 24 cm. (9½ in.)

**€60,000-80,000**

**\$71,000-94,000**

### **PROVENANCE**

Collection Da Silva, Lisbonne, avant 1930

Daniel Hourdé, Paris

Pierre Dartevelle, Bruxelles

Claude-Henri Pirat, Bruxelles

Artcurial, Paris, 11 décembre 2002, lot 167

Collection privée, Israël

Christie's, Paris, 15 juin 2010, lot 73

Collection privée, Belgique

Stylistiquement, ce magnifique masque féminin *pwo* s'apparente à l'oeuvre d'un maître et de son atelier travaillant dans la région de Xassengue, probablement depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Taillé avec délicatesse et précision, ce masque aux traits naturalistes honore les ancêtres féminins fondateurs dont leur beauté est mise en valeur par les scarifications faciales et l'élégante coiffe en bandeau stylisée et sculptée en quadrillage.

Fidèle aux canons stylistiques, cet exemplaire reste cependant unique : la coiffure en fibres végétales a totalement disparu et a été substituée par le détail singulier du diadème constitué de rangées de petites dents. Dans son étude au sujet de cet exemplaire (1997) Marie-Louise Bastin ajoute : "Jamais je n'ai vu ni eu connaissance de l'emploi d'une parure similaire portée, au sommet du front, par un masque féminin de danse *pwo*. Par contre y est souvent représenté le *kaponde*, simple bandelette de fibres tressées".

Pour un exemple analogue et probablement de la même main, voir celui conservé dans la collection du Metropolitan Museum of Art, de l'ancienne collection Daniel et Marian Malcolm (inv. n° 2003.288a,b), publié dans Guimiot, P. et de Grunne, B., *Regard Sur une Collection. Art et objets tribaux II*, Bruxelles, 1995, n° 45.

A *CHOKWE MASK, PWO, ANGOLA*









# 66

■ **STATUE BAMANA, GWANDUSU**

MALI

Hauteur : 92 cm. (36¼ in.)

€200,000-300,000

\$240,000-360,000

**PROVENANCE**

Hélène et Henri (1931-2019) Kamer, Paris

Collection privée, États-Unis, acquis auprès de ces derniers en 1957

Hélène Kamer, Paris

Collection Pierrette et Pierre Souleil, France, acquis auprès de ces derniers en 1975

Les ateliers artistiques de la région de Bougouni ont produit un *corpus* singulier de sculptures, très différent du reste de la création artistique Bamana. Cette puissante statuaire, émanant des cérémonies d'initiation de la société *Jo* et du culte *Gwan*, et dont la production s'étale sur plusieurs générations d'artistes, se remarque par la taille imposante des sculptures et la fluidité de leurs formes, ancrées dans un naturalisme mitigé.

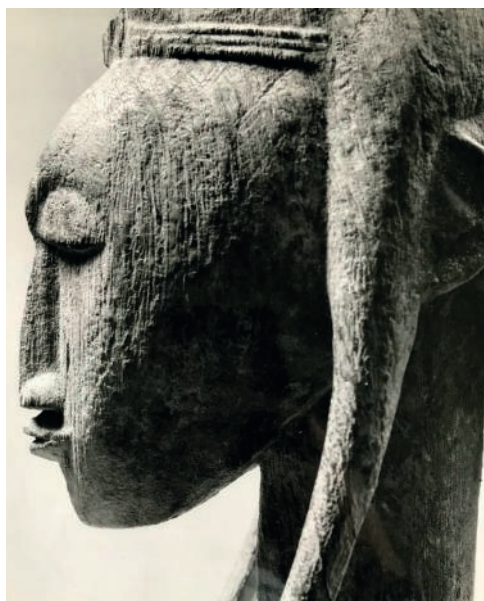
« A la différence d'autres sculptures Bamana illustrant presque exclusivement la figure de la femme, les sculptures *Jo* et *Gwan* représentent des personnages féminins et masculins en nombre égal. Ces figures apparaissent dans une grande variété de postures et de gestes, souvent munies de différents objets » telles cornes magiques, amulettes ou armes (Ezra, K., *The Initiation as Rite of Passage. Art of the Jo Society*, in Colleyn, J-P. (ed.), *Bamana. The Art of Existence in Mali*, 2001, p. 134).

Cf. pour une statue très similaire, voir la statue féminine assise de la collection De Menil, Houston, inv. n° X143.

A BAMANA FIGURE, GWANDUSU, MALI



Lot 66, vue de face. Photographie ca. 1957. DR.



Lot 66, détail. Photographie ca. 1957. DR.

# 67

■ **TAMBOUR À FENTE MANGBETU, NEDUNDU**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 42.5 cm. (16¾ in.)

€80,000-120,000

\$95,000-140,000

**PROVENANCE**

Collection privée, Belgique  
Collection privée, États-Unis  
Roberta et Lance Entwistle, Londres  
Galerie Ambre Congo, Pierre Loos, Bruxelles, 2006  
Collection privée

**EXPOSITION**

Bruxelles, *BRUNEAF - Brussels Non European Art Fair XVI*,  
7 - 12 juin 2006

**BIBLIOGRAPHIE**

Bassani, E. et Loos, P., *Zagourski. Lost Africa*, Milan, 2001, n° 1.71  
*Ambre Congo, BRUNEAF - Brussels Non European Art Fair XVII*,  
Bruxelles, 2006, p. 11  
Ganseman, J., *Afrikaanse Muziekinstrumenten - Collecties van het  
KMMA*, Tervuren, 2009, p. 54

« La valeur esthétique d'un instrument de musique est déterminée par la perception des propriétés essentielles de ses sons [...], sa qualité intérieure ou inhérente, ainsi que par sa qualité extérieure, c'est-à-dire sa forme visuelle. »

Brincard, M.-T., *Afrique, formes sonores*, Paris, 1990, p. 22

Ce tambour témoigne de la maîtrise et de l'habileté magistrale de l'artiste. Le galbe délicat est souligné par l'ornementation cloutée à motifs géométriques et linéaires qui composent la partie basse et les extrémités de l'instrument. Le tambour présente une parfaite harmonie donnée par la souplesse de ses lignes et l'accommodation précise et équilibrée des poignées. La singularité des anfractuosités triangulaires répondent aux motifs géométriques - qui surmontent les anses - et au décor anthropomorphe qui épouse le galbe afin de sublimer la structure de l'œuvre. L'élégance et la beauté épurée de cet instrument portent à son paroxysme la stylisation du tambour, célébrant ainsi la prodigieuse invention formelle de l'artiste et faisant de cette oeuvre un des rares et plus beaux exemplaires encore en mains privées.

Cet idiophone de prestige, *nedundu*, rythmait des festivités, des danses ou encore des cérémonies rituelles. Généralement, il était joué dans un ensemble orchestral de la cour royale et pouvait parfois même être offert aux hauts dignitaires par les chefs Mangbetu afin de les investir d'une autorité (Bursens, H., *Afrikaanse hofkunst uit Belgische privé-verzamelingen*, 1992, Bruxelles, p. 24).

A MANGBETU SLIT DRUM, NEDUNDU, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO









## “ Parce que chaque enfant a le droit à l'éducation ”

**Célestin Clamra** est depuis 1993 impliqué dans le développement de son village natal de Kindiri, au Sud du Tchad. Il y construit la première école puis une deuxième à Maïtama en 2017 afin d'accueillir aujourd'hui plus de 300 enfants.

Quatre pensions sécurisés furent également construites à N'Djaména et Koumra afin d'héberger aujourd'hui une soixantaine de jeunes filles et garçons souhaitant poursuivre leur scolarité.

En outre, plus de 800 arbres fruitiers ont été plantés dans le cadre de ce programme, incitant les étudiants et les villageois à protéger leur environnement et ainsi, avoir de nouvelles sources de revenus.

En 2019, sa rencontre avec **David Hurson** fut décisive dans la création de l'association **Clamra et les amis de Kindiri** afin de prendre le relais de son action à plus grande échelle et d'en assurer sa pérennité.

Les changements climatiques, l'illettrisme, et l'inconscience écologique sont les principales sources de famine et de misères qui conduisent à l'exode rurale. Par l'éducation, **Clamra et les Amis de Kindiri** œuvre pour améliorer les conditions de vie en brousse.

Très sensible au développement durable, l'association **Clamra et les Amis de Kindiri** met en place un programme éducatif qui va permettre aux populations d'atteindre un niveau de durabilité en protégeant son écosystème, en contrôlant sa démographie et en parvenant à l'autosuffisance économique.

C'est grâce aux soutiens de tous que **Clamra et les Amis de Kindiri** peut améliorer son action.

Je contribue : [www.clamra-et-les-amis-de-kindiri.com](http://www.clamra-et-les-amis-de-kindiri.com)



*Clamra et les Amis de Kindiri*

Tél. : +33 06 03 04 16 00

[contact@clamra-et-les-amis-de-kindiri.com](mailto:contact@clamra-et-les-amis-de-kindiri.com)



# PARIS TRIBAL



Du 26 au 29 novembre 2020

Quartier Saint-Germain / Beaux-Arts



JEAN ROYÈRE (1902-1981)  
*Enfilade ou meuble à musique, commande spéciale, vers 1985*  
Chêne et marqueterie de paille  
85 x 190 x 45 cm  
550,000-650,000 €

**DESIGN**

*Paris, 2 décembre 2020*

**EXPOSITION**

28 novembre - 2 décembre 2020  
9, avenue Matignon  
75008 Paris

**CONTACT**

Flavien Gaillard  
fgaillard@christies.com  
+33 (0)1 40 76 84 43

**CHRISTIE'S**





JEAN PAUL RIOPELLE (1923-2002)

*La Crau*

huile sur toile

73 × 92 cm.

Peint en 1956.

200,000 - 300,000 €

**ART CONTEMPORAIN  
VENTE DU JOUR**

*Paris, 4 décembre 2020*

**EXPOSITION**

28 novembre - 3 décembre 2020

9, avenue Matignon

75008 Paris

**CONTACT**

Joséphine Wanecq

[jwanecq@christies.com](mailto:jwanecq@christies.com)

+33 (0)1 40 76 72 19

**CHRISTIE'S**

# YOUR CAREER IN THE ART WORLD STARTS HERE

LEARN MORE AT [CHRISTIES.EDU](https://www.christies.edu)

LONDON | NEW YORK | HONG KONG

CHRISTIE'S  
EDUCATION

CONTINUING EDUCATION • ONLINE COURSES





**QUETZALCOATL :  
SERPENT À PLUMES**  
*Paris, 9 février 2021*

**CONTACT**

Fatma Turkkan-Wille  
FTurkkan-Wille@christiespartners.com  
+33 (0)1 40 76 72 21

STATUE DE LA DIVINITÉ *CIHUATEOTL*  
Veracruz, El Zapotal  
Classique récent, env. 550-950 Ap. J.-C.  
H. 87 cm (34¼ in.)  
€ 600,000 - 900,000

**CHRISTIE'S**

# CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

## CONDITIONS DE VENTE

Les présentes Conditions de vente et les Avis importants et explication des pratiques de catalogage énoncent les conditions auxquelles nous proposons à la vente les **lots** indiqués dans ce catalogue. En vous enregistrant pour participer aux enchères et/ou en enchérissant lors d'une vente, vous acceptez les présentes Conditions de vente, aussi devez-vous les lire attentivement au préalable. Vous trouverez à la fin un glossaire expliquant la signification des mots et expressions apparaissant en caractères gras.

À moins d'agir en qualité de propriétaire du **lot** (symbole Δ), Christie's agit comme mandataire pour le vendeur.

## A. AVANT LA VENTE

### 1. Description des lots

- (a) Certains mots employés dans les descriptions du catalogue ont des significations particulières. De plus amples détails figurent à la page intitulée «Avis importants et explication des pratiques de catalogage», qui fait partie intégrante des présentes Conditions. Vous trouverez par ailleurs une explication des symboles utilisés dans la rubrique intitulée «Symboles employés dans le présent catalogue».
- (b) La description de tout **lot** figurant au catalogue, tout **rapport de condition** et toute autre déclaration faite par nous (que ce soit verbalement ou par écrit) à propos d'un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**, de l'artiste qui en est l'auteur, de sa période, de ses matériaux, de ses dimensions approximatives ou de sa **provenance**, sont des opinions que nous formulons et ne doivent pas être considérés comme des constats. Nous ne réalisons pas de recherches approfondies du type de celles menées par des historiens professionnels ou des universitaires. Les dimensions et les poids sont donnés à titre purement indicatif.

### 2. Notre responsabilité liée à la description des lots

Nous ne donnons aucune **garantie** en ce qui concerne la nature d'un **lot** si ce n'est notre **garantie d'authenticité** contenue au paragraphe E2 et dans les conditions prévues par le paragraphe I ci-dessous.

### 3. Etat des lots

- (a) L'**état** des **lots** vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation ou l'usage. Leur nature fait qu'ils seront rarement en parfait **état**. Les **lots** sont vendus « en l'**état** », c'est-à-dire tels quels, dans l'**état** dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou **garantie** ni engagement de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à leur **état** de la part de Christie's ou du vendeur.
- (b) Toute référence à l'**état** d'un **lot** dans une notice du catalogue ou dans un **rapport de condition** ne constituera pas une description exhaustive de l'**état**, et les images peuvent ne pas montrer un **lot** clairement. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l'écran par rapport à la façon dont elles ressortent lors d'un examen physique. Des rapports de condition peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer l'**état** d'un **lot**. Les rapports de condition sont fournis gratuitement pour aider nos acheteurs et sont communiqués uniquement sur demande et à titre indicatif. Ils contiennent notre opinion mais il se peut qu'ils ne mentionnent pas tous les défauts, vices intrinsèques, restaurations, altérations ou adaptations car les membres de notre personnel ne sont pas des restaurateurs ou des conservateurs professionnels. Ces rapports ne sauraient remplacer l'examen d'un **lot** en personne ou la consultation de professionnels. Il vous appartient de vous assurer que vous avez demandé, reçu et pris en compte tout **rapport de condition**.

### 4. Exposition des lots avant la vente

- (a) Si vous prévoyez d'enchérir sur un **lot**, il convient que vous l'inspectiez au préalable en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant compétent afin de vous assurer que vous en acceptez la description et l'**état**. Nous vous recommandons de demander conseil à un restaurateur ou à un autre conseiller professionnel.
- (b) L'exposition précédant la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Nos spécialistes pourront être disponibles pour répondre à vos questions, soit lors de l'exposition préalable à la vente, soit sur rendez-vous. Dans l'hypothèse où les locaux de Christie's France seraient fermés au public, l'exposition préalable des lots sera réalisée par voie dématérialisée depuis le site christies.com.

### 5. Estimations

Les **estimations** sont fondées sur l'**état**, la rareté, la qualité et la **provenance** des **lots** et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les **estimations** peuvent changer. Ni vous ni personne d'autre ne devez vous baser sur des **estimations** comme prévision ou **garantie** du prix de vente réel d'un **lot** ou de sa valeur à toute autre fin. Les **estimations** ne comprennent pas les **frais de vente** ni aucune taxe ou frais applicables.

### 6. Retrait

Christie's peut librement retirer un **lot** à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas notre responsabilité à votre égard.

### 7. Bijoux

- (a) Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou le huilage. Ces méthodes sont admises par l'industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres précieuses et/ou rendre nécessaire une attention particulière au fil du temps.

- (b) Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour en améliorer la qualité. Vous pouvez solliciter l'élaboration d'un rapport de gemmologie pour tout **lot**, dès lors que la demande nous est adressée au moins trois semaines avant la date de la vente, et que vous vous acquitez des frais y afférents.
- (c) Nous ne faisons pas établir de rapport gemmologique pour chaque pierre précieuse mise à prix dans nos ventes aux enchères. Lorsque nous faisons établir de tels rapports auprès de laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont décrits dans le catalogue. Les rapports des laboratoires de gemmologie américains décrivent toute amélioration ou tout traitement de la pierre précieuse. Ceux des laboratoires européens décrivent toute amélioration ou tout traitement uniquement si nous le leur demandons, mais confirment l'absence d'améliorations ou de traitements. En raison des différences d'approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d'accord sur le traitement ou non d'une pierre précieuse particulière, sur l'ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport.

- (d) En ce qui concerne les ventes de bijoux, les **estimations** reposent sur les informations du rapport gemmologique ou, à défaut d'un tel rapport, partent du principe que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées ou améliorées.

### 8. Montres et horloges

- (a) Presque tous les articles d'horlogerie sont réparés à un moment ou à un autre et peuvent ainsi comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Nous ne donnons aucune **garantie** que tel ou tel composant d'une montre est **authentique**. Les bracelets dits « associés » ne font pas partie de la montre d'origine et sont susceptibles de ne pas être **authentiques**. Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés.
- (b) Les montres de collection ayant souvent des mécanismes très fins et complexes, un entretien général, un changement de piles ou d'autres réparations peuvent s'avérer nécessaires et sont à votre charge. Nous ne donnons aucune **garantie** qu'une montre est en bon **état** de marche. Sauf indication dans le catalogue, les certificats ne sont pas disponibles.
- (c) La plupart des montres-bracelets ont été ouvertes pour connaître le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, il se peut que les montres-bracelets avec des boîtiers étanches ne soient pas waterproof et nous vous recommandons donc de les faire vérifier par un horloger compétent avant utilisation.

Des informations importantes à propos de la vente, du transport et de l'expédition des montres et bracelets figurent au paragraphe H2(h).

## B. INSCRIPTION A LA VENTE

### 1. Nouveaux enchérisseurs

- (a) Si c'est la première fois que vous participez à une vente aux enchères de Christie's ou si vous êtes un enchérisseur déjà enregistré chez nous n'ayant rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années, vous devez vous enregistrer au moins 48 heures avant une vente aux enchères pour nous laisser suffisamment de temps afin de procéder au traitement et à l'approbation de votre enregistrement. Nous sommes libres de refuser votre enregistrement en tant qu'enchérisseur. Il vous sera demandé ce qui suit :

(i) *pour les personnes physiques* : pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile (par exemple, une facture d'eau ou d'électricité récente ou un relevé bancaire) ;

(ii) *pour les sociétés* : votre certificat d'immatriculation (extrait Kbis) ou tout document équivalent indiquant votre nom et votre siège social ainsi que tout document pertinent mentionnant les administrateurs et les bénéficiaires effectifs ;

(iii) *Fiducie* : acte constitutif de la fiducie ; tout autre document attestant de sa constitution ; ou l'extrait d'un registre public + les coordonnées de l'agent/représentant (comme décrits plus bas) ;

(iv) *Société de personnes ou association non dotée de la personnalité morale* : Les statuts de la société ou de l'association ; une déclaration d'impôts ; ou une copie d'un extrait du registre pertinent ; ou copie des comptes déposés à l'autorité de régulation ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(v) *Fondation, musée, et autres organismes sans but lucratif non constitués comme des trusts à but non lucratif* : une preuve écrite de la formation de l'entité ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(vi) *Indivision* : un document officiel désignant le représentant de l'indivision, comme un pouvoir ou des lettres d'administration, une pièce d'identité de l'exécuteur testamentaire, ainsi que tout document permettant, le cas échéant, d'identifier les propriétaires membres de l'indivision ;

(vii) *Les agents/représentants* : Une pièce d'identité valide (comme pour les personnes physiques) ainsi qu'une lettre ou un document signé autorisant la personne à agir OU tout autre preuve valide de l'autorité de la personne (les cartes de visite ne sont pas acceptées comme des preuves suffisantes d'identité).

- (b) Nous sommes également susceptibles de vous demander une référence financière et/ou un dépôt de **garantie** avant de

vous autoriser à participer aux enchères. Pour toute question, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

### 2. Client existant

Nous sommes susceptibles de vous demander une pièce d'identité récente comme décrit au paragraphe B1(a) ci-dessus, une référence financière ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Si vous n'avez rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années ou si vous souhaitez dépenser davantage que les fois précédentes, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

### 3. Si vous ne nous fournissez pas les documents demandés

Si nous estimons que vous ne répondez pas à nos procédures d'identification et d'enregistrement des enchérisseurs, y compris, entre autres, les vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et/ou contre le financement du terrorisme que nous sommes susceptibles de demander, nous pouvons refuser de vous enregistrer aux enchères et, si vous remportez une enchère, nous pouvons annuler le contrat de vente entre le vendeur et vous.

### 4. Enchère pour le compte d'un tiers

- (a) Si vous enchérissez pour le compte d'un tiers, ce tiers devra au préalable avoir effectué les formalités d'enregistrement mentionnées ci-dessus, avant que vous ne puissiez enchérir pour son compte, et nous fournir un pouvoir signé vous autorisant à enchérir en son nom.

- (b) Mandat occulte : Si vous enchérissez en tant qu'agent pour un mandant occulte (l'acheteur final) vous acceptez d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues. En outre, vous garantissez que :

(i) Vous avez effectué les démarches et vérifications nécessaires auprès de l'acheteur final conformément aux lois anti-blanchiment et vous garderez pendant une durée de cinq ans les documents et informations relatifs à ces recherches (y compris les originaux) ;

(ii) Vous vous engagez, à rendre, à notre demande, ces documents (y compris les originaux) et informations disponibles pour une inspection immédiate par un auditeur tiers indépendant si nous en formulons la demande écrite. Nous ne dévoilerons pas ces documents et informations à un tiers sauf, (1) si ces documents sont déjà dans le domaine public, (2) si cela est requis par la loi, (3) si cela est en accord avec les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ;

(iii) Les arrangements entre l'acheteur final et vous ne visent pas à faciliter l'évasion ou la fraude fiscale ;

(iv) A votre connaissance les fonds utilisés pour la vente ne représentent pas le fruit d'une activité criminelle ou qu'il n'y a pas d'enquête ouverte concernant votre mandant pour blanchiment d'argent, activités terroristes, ou toutes autres accusations concernant le blanchiment d'argent ;

Tout enchérisseur accepte d'être tenu personnellement responsable du paiement du prix d'adjudication et de toutes les autres sommes dues, à moins d'avoir convenu par écrit avec Christie's avant le début de la vente aux enchères qu'il agit en qualité de mandataire pour le compte d'un tiers nommé et accepté par Christie's. Dans ce cas Christie's exigera le paiement uniquement auprès du tiers nommé.

### 5. Participer à la vente en personne

Si vous souhaitez enchérir en salle, vous devez vous enregistrer afin d'obtenir un numéro d'enchérisseur au moins 30 minutes avant le début de la vente. Vous pouvez vous enregistrer en ligne sur [www.christies.com](http://www.christies.com) ou en personne. Si vous souhaitez davantage de renseignements, merci de bien vouloir contacter le Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

### 6. Services/Facilités d'enchères

Les services d'enchères décrits ci-dessous sont des services offerts gracieusement aux clients de Christie's, qui n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

#### (a) Enchères par téléphone

Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques, sous réserve d'en avoir été informé par vous dans un délai minimum de 24 heures avant la vente. Nous ne pourrions accepter des enchères téléphoniques que si nous avons suffisamment de salariés disponibles pour prendre ces enchères. Si vous souhaitez enchérir dans une langue autre que le français, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible avant la vente. Nous vous informons que les enchères téléphoniques sont enregistrées. En acceptant de bénéficier de ce service, vous consentez à cet enregistrement. Vous acceptez aussi que votre enchère soit émise conformément aux présentes Conditions de vente.

#### (b) Enchères par Internet sur Christie's Live

Pour certaines ventes aux enchères, nous acceptons les enchères par Internet. Veuillez visiter <https://www.christies.com/buying-services/buying-guide/register-and-bid/> et cliquer sur l'icône « Bid Live » pour en savoir plus sur la façon de regarder et écouter une vente et enchérir depuis votre ordinateur. Outre les présentes Conditions de vente, les enchères par Internet sont régies par les conditions d'utilisation de Christie's LIVE™ qui sont consultables sur <https://www.christies.com/LiveBidding/OnlineTermsOfUse.aspx>.

#### (c) Ordres d'achat

Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de nos catalogues, dans tout bureau de Christie's ou en choisissant la vente et les **lots** en ligne sur [www.christies.com](http://www.christies.com). Nous devons



recevoir votre formulaire d'ordre d'achat complété au moins 24 heures avant la vente. Les enchères doivent être placées dans la devise de la salle de vente. Le commissaire-priseur prendra des mesures raisonnables pour réaliser les ordres d'achat au meilleur prix, en tenant compte du **prix de réserve**. Si vous faites un ordre d'achat sur un **lot** qui n'a pas de **prix de réserve** et qu'il n'y a pas d'enchère supérieure à la vôtre, nous encherirons pour votre compte à environ 50 % de l'estimation basse ou, si celle-ci est inférieure, au montant de votre enchère. Dans le cas où deux offres écrites étaient soumises au même prix, la priorité sera donnée à l'offre écrite reçue en premier.

## C. PENDANT LA VENTE

### 1. Admission dans la salle de vente

Nous sommes libres d'interdire l'entrée dans nos locaux à toute personne, de lui refuser l'autorisation de participer à une vente ou de rejeter toute enchère.

### 2. Prix de réserve

Sauf indication contraire, tous les **lots** sont soumis à un **prix de réserve**. Nous signalons les **lots** qui sont proposés sans **prix de réserve** par le symbole • à côté du numéro du **lot**. Le **prix de réserve** ne peut être supérieur à l'estimation basse du **lot**.

### 3. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur assure la police de la vente et peut à son entière discrétion :

- refuser une enchère ;
- lancer des enchères descendantes ou ascendantes comme bon lui semble, ou changer l'ordre des **lots** ;
- retirer un **lot** ;
- diviser un **lot** ou combiner deux **lots** ou davantage ;
- ouvrir ou continuer les enchères même une fois que le marteau est tombé ; et
- en cas d'erreur ou de litige, et ce pendant ou après la vente aux enchères, poursuivre les enchères, déterminer l'adjudicataire, annuler la vente du **lot**, ou reproposer et vendre à nouveau tout **lot**. Si un litige en rapport avec les enchères survient pendant ou après la vente, la décision du commissaire-priseur dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire est sans appel.

### 4. Enchères

Le commissaire-priseur accepte les enchères :

- des enchérisseurs présents dans la salle de vente ;
- des enchérisseurs par téléphone et des enchérisseurs par Internet sur Christie's LIVE™ (comme indiqué ci-dessus en section B6) ; et
- des ordres d'achat laissés par un enchérisseur avant la vente.

### 5. Enchères pour le compte du vendeur

Le commissaire-priseur peut, à son entière discrétion, enchérir pour le compte du vendeur à hauteur mais non à concurrence du montant du **prix de réserve**, en plaçant des enchères consécutives ou en plaçant des enchères en réponse à d'autres enchérisseurs. Le commissaire-priseur ne les signalera pas comme étant des enchères placées pour le vendeur et ne placera aucune enchère pour le vendeur au niveau du **prix de réserve** ou au-delà de ce dernier. Si des **lots** sont proposés sans **prix de réserve**, le commissaire-priseur décidera en règle générale d'ouvrir les enchères à 50 % de l'estimation basse du **lot**. À défaut d'enchères à ce niveau, le commissaire-priseur peut décider d'annoncer des enchères descendantes à son entière discrétion jusqu'à ce qu'une offre soit faite, puis poursuivre à la hausse à partir de ce montant. Au cas où il n'y aurait pas d'enchères sur un **lot**, le commissaire-priseur peut déclarer ledit **lot** invendu.

### 6. Paliers d'enchères

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par palier (les paliers d'enchères). Le commissaire-priseur décidera à son entière discrétion du niveau auquel les enchères doivent commencer et du niveau des paliers d'enchères. Les paliers d'enchères habituels sont indiqués à titre indicatif sur le formulaire d'ordre d'achat et à la fin de ce catalogue.

### 7. Conversion de devises

La retransmission vidéo de la vente aux enchères (ainsi que Christie's LIVE) peut indiquer le montant des enchères dans des devises importantes, autres que l'euro. Toutes les conversions ainsi indiquées le sont pour votre information uniquement, et nous ne serons tenus par aucun des taux de change utilisés. Christie's n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

### 8. Adjudications

À moins que le commissaire-priseur décide d'user de son pouvoir discrétionnaire tel qu'énoncé au paragraphe C3 ci-dessus, lorsque le marteau du commissaire-priseur tombe, et que l'adjudication est prononcée, cela veut dire que nous avons accepté la dernière enchère. Cela signifie qu'un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'adjudicataire. Nous émettons une facture uniquement à l'enchérisseur inscrit qui a remporté l'adjudication. Si nous envoyons les factures par voie postale et/ou par courrier électronique après la vente, nous ne sommes aucunement tenus de vous faire savoir si vous avez remporté l'enchère. Si vous avez enchéri au moyen d'un ordre d'achat, vous devez nous contacter par téléphone ou en personne dès que possible après la vente pour connaître le sort de votre enchère et ainsi éviter d'avoir à payer des frais de stockage inutiles.

### 9. Législation en vigueur dans la salle de vente

Vous convenez que, lors de votre participation à des enchères dans l'une de nos ventes, vous vous conformerez strictement à toutes les lois et réglementations locales en vigueur au moment de la vente applicables au site de vente concerné.

## D. COMMISSION ACHETEUR et taxes

### 1. Commission acheteur

En plus du prix d'adjudication (« prix marteau ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26,375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €400.000 ; 20% H.T. (soit 21,10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €400.001 et jusqu'à €4.000.000 et 14,5% H.T. (soit 15,2975% T.T.C. pour les livres et 17,4% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €4.000.001. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 22,5% H.T. (soit 27% T.T.C.).

Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains **lots** en sus des frais et taxes habituels. Les **lots** concernés sont identifiés par un symbole spécial figurant devant le numéro de l'objet dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité pendant la vente.

Dans tous les cas, le droit de l'Union européenne et le droit français s'appliquent en priorité.

Si vous avez des questions concernant la TVA, vous pouvez contacter le département TVA de Christie's au +44 (0) 20 7389 9060 (email: VAT\_London@christies.com, fax: +44 (0) 20 3219 6076). Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

### TAXE SUR LES VENTES EN CAS D'EXPORTATION AUX ETATS-UNIS

Pour les **lots** que Christie's expédie aux Etats-Unis, une taxe d'Etat ou taxe d'utilisation peut être due sur le prix d'adjudication ainsi que des frais acheteurs et des frais d'expédition sur le **lot**, quelle que soit la nationalité ou la citoyenneté de l'acheteur.

Christie's est actuellement tenue de percevoir une taxe sur les ventes pour les **lots** qu'elle expédie vers l'Etat de New York. Le taux de taxe ainsi applicable sera déterminé au regard de l'Etat, du pays, du comté ou de la région où le **lot** sera expédié. Les adjudicataires qui réclament une exonération de la taxe sur les ventes sont tenus de fournir les documents appropriés à Christie's avant la libération du **lot**.

Pour les envois vers les Etats pour lesquels Christie's n'est pas tenue de percevoir une taxe sur les ventes, l'adjudicataire peut être tenu de verser une taxe d'utilisation aux autorités fiscales de cet Etat. Pour toute autre question, Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

### 2. Régime de TVA et condition de l'exportation

Les règles fiscales et douanières en vigueur en France seront appliquées par Christie's lors de la vente des **lots**. A titre d'illustration et sans pouvoir être exhaustif les principes suivants sont rappelés.

Le plus souvent le régime de TVA sur la marge des biens d'occasion et des œuvres d'art est appliqué par Christie's. En application des règles françaises et européennes, la TVA sur la marge ne peut pas figurer sur la facture émise par Christie's et ne peut pas être récupérée par l'acheteur même lorsque ce dernier est un assujéti à la TVA.

Toutefois, en application de l'article 297 C du CGI, Christie's peut opter pour le régime général de la TVA c'est-à-dire que la TVA sera appliquée sur leur prix de vente total sous réserve des exonérations accordées pour les livraisons intracommunautaires et les exportations. L'acquéreur qui aurait intérêt au régime général de TVA doit en informer Christie's afin que l'option puisse être matérialisée sur la facture qui sera remise à l'acquéreur.

En cas d'exportation du bien acquis auprès de Christie's, conformément aux règles fiscales et douanières applicables, la vente pourra bénéficier d'une exonération de TVA. L'administration fiscale considère que l'exportation du **lot** acquis doit intervenir dans les trois mois de la vente. L'acquéreur devra dans ce délai indiquer par écrit que le **lot** acquis est destiné à l'exportation et fournir une adresse de livraison en dehors de l'UE. Dans tous les cas l'acquéreur devra verser un montant égal à celui de la TVA qui serait à verser par Christie's en cas de non exportation du **lot** dans les délais requis par l'administration fiscale et douanière française. En cas d'exportation conforme aux règles fiscales et douanières en vigueur en France et sous réserve que Christie's soit en possession de la preuve d'exportation dans les délais requis, ce montant sera restitué à l'acquéreur.

Christie's facturera des frais de dossier pour le traitement des livraisons intracommunautaires et des exportations.

Pour toute information complémentaire relative aux mesures prises par Christie's, vous pouvez contacter notre département Comptabilité au +33 (0) 1 40 76 83 77. Il est recommandé aux acheteurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut concernant la TVA.

### 3. Taxe forfaitaire

Si vous êtes fiscalement domicilié en France ou considéré comme étant fiscalement domicilié en France, vous serez alors assujéti, par rapport à tout **lot** vendu pour une valeur supérieure à €5.000, à une taxe sur les plus-values de 6.5% sur le prix d'adjudication du **lot**, sauf si vous nous indiquez par écrit que vous souhaitez être soumis au régime général d'imposition des plus-values, en particulier si vous pouvez nous fournir une preuve de propriété de plus de 22 ans avant la date de la vente.

### 4. Droit de suite

Conformément à la législation en vigueur, les auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques ont un droit inaliénable de participation au produit de toute vente de l'œuvre après la première cession. Les **lots** concernés par ce droit de suite sont identifiés dans ce catalogue grâce au symbole λ, accolé au numéro du **lot**. Si le droit de suite est applicable à un **lot**, vous serez redevable de la somme correspondante, en sus du prix

d'adjudication, et nous transmettrons ensuite cette somme à l'organisme concerné, au nom et pour le compte du vendeur. Le droit de suite est dû lorsque le prix d'adjudication d'un **lot** est de 750€ ou plus. En tout état de cause, le montant du droit de suite est plafonné à 12.500€.

Le montant dû au titre du droit de suite est déterminé par application d'un barème dégressif en fonction du prix d'adjudication :

- 4 % pour la première tranche du prix de vente inférieure ou égale à 50.000 euros ;
- 3 % pour la tranche du prix comprise entre 50.000,01 euros et 200.000 euros ;
- 1 % pour la tranche du prix comprise entre 200.000,01 euros et 350.000 euros ;
- 0,5 % pour la tranche du prix comprise entre 350.000,01 euros et 500.000 euros ;
- 0,25 % pour la tranche du prix excédant 500.000,01 euros.

## E. GARANTIES

### 1. Garanties données par le vendeur

Pour chaque **lot**, le vendeur donne la **garantie** qu'il :

- est le propriétaire du **lot** ou l'un des copropriétaires du **lot** agissant avec la permission des autres copropriétaires ou, si le vendeur n'est pas le propriétaire ou l'un des copropriétaires du **lot**, a la permission du propriétaire de vendre le **lot**, ou le droit de ce faire en vertu de la loi ; et
- a le droit de transférer la propriété du **lot** à l'acheteur sans aucune restriction ou réclamation de qui ce soit d'autre.

Si l'une ou l'autre des **garanties** ci-dessus est inexacte, le vendeur n'aura pas à payer plus que le **prix d'achat** (tel que défini au paragraphe F1(a) ci-dessus) que vous nous aurez versé. Le vendeur ne sera pas responsable envers vous pour quelque raison que ce soit en cas de manques à gagner, de pertes d'activité, de pertes d'économies escomptées, de pertes d'opportunités ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'autres **dommages** ou de dépenses. Le vendeur ne donne aucune **garantie** eu égard au **lot** autres que celles énoncées ci-dessus et, pour autant que la loi le permette, toutes les **garanties** du vendeur à votre égard, et toutes les autres obligations imposées au vendeur susceptibles d'être ajoutées à cet accord en vertu de la loi, sont exclues.

### 2. Notre garantie d'authenticité

Nous garantissons, sous réserve des stipulations ci-dessus, l'authenticité des **lots** proposés dans nos ventes (notre « **garantie d'authenticité** »). Si, dans les 5 années à compter de la date de la vente aux enchères, vous nous apportez la preuve que votre **lot** n'est pas **authentique**, nous réserve des stipulations ci-dessus, nous vous rembourserons le **prix d'achat** que vous aurez payé. La notion d'authenticité est définie dans le glossaire à la fin des présentes Conditions de vente. Les conditions d'application de la **garantie d'authenticité** sont les suivantes :

- la **garantie** est valable pour toute réclamation notifiée dans les 5 années suivant la date de la vente. A l'expiration de ce délai, nous ne serons plus responsables de l'authenticité des **lots**.
- Elle est donnée uniquement pour les informations apparaissant en caractères **MAJUSCULES** à la première ligne de la **description du catalogue** (l'« **Intitulé** »). Elle ne s'applique pas à des informations autres que dans l'**Intitulé** même si ces dernières figurent en caractères **MAJUSCULES**.
- La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas à tout **intitulé** ou à toute partie d'**intitulé** qui est formulé « **Avec réserve** ». « **Avec réserve** » signifie qu'une réserve est émise dans une **description du lot au catalogue** ou par l'emploi dans un **intitulé** de l'un des termes indiqués dans la rubrique **intitulés avec réserve** à la page « **Avis importants** et explication des pratiques de catalogage ». Par exemple, l'emploi du terme « **ATTRIBUE A...** » dans un **intitulé** signifie que le **lot** est, selon l'opinion de Christie's, probablement une œuvre de l'artiste mentionné, mais aucune **garantie** n'est donnée que le **lot** est bien l'œuvre de l'artiste mentionné. Veuillez lire la liste complète des **intitulés avec réserve** et la description complète des **lots** au catalogue avant d'enchérir.
- La **garantie d'authenticité** s'applique à l'**Intitulé** tel que modifié par des **Avis en salle de vente**.
- La **garantie d'authenticité** est formulée uniquement au bénéfice de l'acheteur initial indiqué sur la facture du **lot** émise au moment de la vente et uniquement si, à la date de la réclamation, l'acheteur initial a été propriétaire de manière continue du **lot** et que le **lot** ne fait l'objet d'aucune réclamation, d'aucun intérêt ni d'aucune restriction par un tiers. Le bénéfice de la **garantie d'authenticité** ne peut être transféré à personne d'autre.
- Afin de formuler une réclamation au titre de la garantie d'authenticité, vous devez :
  - vous fournir une notification écrite de votre réclamation dans les 5 ans à compter de la date de la vente aux enchères. Nous pourrions exiger tous les détails et toutes les preuves pertinentes d'une telle réclamation ;
  - si nous le souhaitons, il peut vous être demandé de fournir les opinions écrites de deux experts reconnus dans le domaine du **lot**, mutuellement convenus par Christie's et vous au préalable, confirmant que le **lot** n'est pas **authentique**. En cas de doute, nous nous réservons le droit de demander des opinions supplémentaires à nos frais ; et
  - retourner le **lot** à vos frais à la salle de vente où vous l'avez acheté dans l'état dans lequel il était au moment de la vente.
- Votre seul droit au titre de la présente **garantie d'authenticité** est d'annuler la vente et de percevoir un **remboursement du prix d'achat** que vous nous avez payé. En aucun cas nous ne serons tenus de vous reverser plus que le **prix d'achat** ni ne serons

## CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

responsables en cas de manques à gagner ou de pertes d'activité, de pertes d'opportunités ou de valeur, de pertes d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'autres dommages ou de dépenses.

- (h) Art moderne et contemporain de l'Asie du Sud-Est et calligraphie et peinture chinoise. Dans ces catégories, la garantie d'authenticité ne s'applique pas car les expertises actuelles ne permettent pas de faire de déclaration définitive. Christie's accepte cependant d'annuler une vente dans l'une de ces deux catégories d'art s'il est prouvé que le **lot** est un faux. Christie's remboursera à l'acheteur initial le prix d'achat conformément aux conditions de la garantie d'authenticité Christie's, à condition que l'acheteur initial nous apporte les documents nécessaires au soutien de sa réclamation de faux dans les 12 mois suivant la date de la vente. Une telle preuve doit être satisfaite conformément au paragraphe E2 (f) (2) ci-dessus et le **lot** doit être retourné au lieu indiqué au paragraphe E2 (f) (3) ci-dessus. Les alinéas E2 (b), (c), (d), (e) et (g) s'appliquent également à une réclamation dans ces catégories.

## F. PAIEMENT

### 1. Comment payer

- (a) Les ventes sont effectuées au comptant. Vous devez donc immédiatement vous acquitter du **prix d'achat** global, qui comprend :
- le prix d'adjudication ; et
  - les frais à la charge de l'acheteur ; et
  - tout montant dû conformément au paragraphe D3 ci-dessus ; et
  - toute taxe, tout produit, toute compensation ou TVA applicable.

Le paiement doit être reçu par Christie's au plus tard le septième jour calendrier qui suit le jour de la vente (« la **date d'échéance** »).

- (b) Nous n'acceptons le paiement que de la part de l'enchérisseur enregistré. Une fois émise, nous ne pouvons pas changer le nom de l'acheteur sur une facture ou réémettre la facture à un nom différent. Vous devez payer immédiatement même si vous souhaitez exporter le **lot** et que vous avez besoin d'une autorisation d'exportation.

- (c) Vous devez payer les **lots** achetés chez Christie's France dans la devise prévue sur votre facture, et selon l'un des modes décrits ci-dessous :

#### (i) Par virement bancaire :

Sur le compte 58 05 3990 101 - Christie's France SNC - Barclays Corporate France - 34/36 avenue de Friedland 75383 Paris cedex 08 Code BIC : BARCFRPP - IBAN : FR76 30588 00001 58053990 101 62.

#### (ii) Par carte de crédit :

Nous acceptons les principales cartes de crédit sous certaines conditions. Les détails des conditions et des restrictions applicables aux paiements par carte de crédit sont disponibles auprès de notre service Post Sale, dont vous trouverez les coordonnées au paragraphe (e) ci-dessous.

#### Paiement :

Si vous payez en utilisant une carte de crédit d'une région étrangère à la vente, le paiement peut entraîner des frais de transaction transfrontaliers selon le type de carte et de compte que vous détenez. Si vous pensez que cela peut vous concerner, merci de vérifier auprès de votre émetteur de carte de crédit avant d'effectuer le paiement. Nous nous réservons le droit de vous facturer tous les frais de transaction ou de traitement que nous supportons lors du traitement de votre paiement. Veuillez noter que pour les ventes permettant le paiement en ligne, le paiement par carte de crédit ne sera pas admis pour certaines transactions.

#### (iii) En espèces :

Nous n'acceptons pas les paiements aux Caisse, uniques ou multiples, en espèces ou en équivalents d'espèces de plus de €1.000 par acheteur et par vente si celui-ci est résident fiscal français (particulier ou personne morale) et de €7.500 pour les résidents fiscaux étrangers, par acheteur et par an.

#### (iv) Par chèque de banque :

Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC et nous fournir une attestation bancaire justifiant de l'identité du titulaire du compte dont provient le paiement. Nous pourrions émettre des conditions supplémentaires pour accepter ce type de paiement.

#### (v) Par chèque :

Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC. Tout paiement doit être effectué en euros.

- (d) Lors du paiement, vous devez mentionner le numéro de la vente, votre numéro de facture et votre numéro de client. Tous les paiements envoyés par courrier doivent être adressés à : Christie's France SNC, Département des Caisse, 9, Avenue Matignon, 75008 Paris.
- (e) Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de contacter notre Service Post Sale au +33 (0)1 40 76 84 10.

### 2. Transfert de propriété en votre faveur

Vous ne possédez pas le **lot** et sa propriété ne vous est pas transférée tant que nous n'avons pas reçu de votre part le paiement intégral du **prix d'achat** global du **lot**.

### 3. Transfert des risques en votre faveur

Les risques et la responsabilité liés au **lot** vous seront transférés à la survenance du premier des deux événements mentionnés ci-dessous :

- (a) au moment où vous venez récupérer le **lot**
- (b) à la fin du 14<sup>e</sup> jour suivant la date de la vente aux enchères ou, si elle est antérieure, la date à laquelle le **lot** est confié à un entrepôt tiers comme indiqué à la partie intitulée « Stockage et Enlèvement », et sauf accord contraire entre nous.

### 4. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien pourra être remis en vente, à la demande du vendeur, sur réitération des enchères de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, il donne à Christie's France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, au choix de Christie's France SNC, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes justifiées.

En outre, Christie's France SNC se réserve, à sa discrétion, de :

- (i) percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d'une mise en demeure de régler lesdites sommes au plus faible des deux taux suivants :

- Taux de base bancaire de la Barclay's majoré de six points
- Taux d'intérêt légal majoré de quatre points

(ii) entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts ;

(iii) remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant ;

(iv) procéder à la compensation des sommes que Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;

(v) procéder à la compensation de toute somme pouvant être due à Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou liée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » au titre de toute transaction, avec le montant payé par l'acheteur que ce dernier l'y invite ou non ;

(vi) rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ;

(vii) exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;

(viii) entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou adéquate ;

(ix) dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjugés dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (réitération des enchères), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liés aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 4.

(x) procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de donnée après en avoir informé le client concerné.

Si vous avez payé en totalité après la date d'échéance et que nous choisissons d'accepter ce paiement, nous pourrions vous facturer les coûts de stockage et de transport postérieurs à 30 jours après la date de la vente aux enchères conformément au paragraphe G2(a)(i) et (ii).

Si Christie's effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe (iii) ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Christie's sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

### 5. Droit de rétention

Si vous nous devez de l'argent ou que vous en devez à une autre société du **Groupe Christie's**, outre les droits énoncés en F4 ci-dessus, nous pouvons utiliser ou gérer votre bien que nous détenons ou qui est détenu par une autre société du **Groupe Christie's** de toute manière autorisée par la loi. Nous vous restituons les biens que vous nous aurez confiés uniquement après avoir reçu le complet paiement des sommes dont vous êtes débiteur envers nous ou toute autre société du **Groupe Christie's**. Toutefois, si nous le décidons, nous pouvons également vendre votre bien de toute manière autorisée par la loi que nous jugeons appropriée. Nous affecterons le produit de la vente au paiement de tout montant que vous nous devez et nous vous reverserons les produits en excès de ces sommes. Si le produit de la vente est insuffisant, vous devrez nous verser la différence entre le montant que nous avons perçu de la vente et celui que vous nous devez.

## G. STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES LOTS

### 1. Enlèvement

Une fois effectué le paiement intégral et effectif, vous devez retirer votre **lot** dans les 30 jours calendaires à compter de la date de la vente aux enchères.

- (a) Vous ne pouvez pas retirer le **lot** tant que vous n'avez pas procédé au paiement intégral et effectif de tous les montants qui nous sont dus.

- (b) Si vous ne retirez pas votre **lot** promptement après la vente, nous pouvons choisir d'enlever le **lot** et le transporter et stocker chez une autre filiale de Christie's ou dans un entrepôt.

- (c) Si vous avez payé le **lot** en intégralité mais que vous ne le retirez pas dans les 90 jours calendaires après la vente nous pouvons le vendre, sauf accord écrit contraire, de toute manière autorisée par la loi. Si nous le vendons, nous vous reverserons le produit de la vente après prélèvement de nos frais de stockage et de tout montant que vous nous devez et que vous devez à toute société du Groupe Christie's.
- (d) Les renseignements sur le retrait des **lots** sont exposés sur une fiche d'informations que vous pouvez vous procurer auprès du personnel d'enregistrement des enchérisseurs ou auprès de notre Service Client au +33 (0)1 40 76 84 12

### 2. Stockage

- (a) Si vous ne retirez pas le **lot** dans les 30 jours à compter de la date de la vente aux enchères, nous pouvons, ou nos mandataires désignés peuvent :

(i) facturer vos frais de stockage tant que le **lot** se trouve toujours dans notre salle de vente ;

(ii) enlever le **lot** et le mettre dans un entrepôt et vous facturer tous les frais de transport et de stockage ;

(iii) vendre le **lot** selon la méthode commerciale que nous jugeons appropriée et de toute manière autorisée par la loi ;

(iv) appliquer les conditions de stockage ;

Aucune clause de ce paragraphe ne saurait limiter nos droits en vertu du paragraphe F4.

- (b) les détails de l'enlèvement du **lot** vers un entrepôt ainsi que les frais et coûts y afférents sont exposés au dos du catalogue sur la page intitulée « Stockage et retrait ». Il se peut que vous soyez redevable de ces frais directement auprès de notre mandataire.

## H. TRANSPORT ET ACHÈMEMENT DES LOTS

### 1. Transport et acheminement des lots

Nous incluons un formulaire de stockage et d'expédition avec chaque facture qui vous sera envoyée. Vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de transport et d'expédition. Toutefois, nous pouvons organiser l'emballage, le transport et l'expédition de votre bien si vous nous le demandez, moyennant le paiement des frais y afférents. Il est recommandé de nous demander un devis, en particulier pour les objets encombrants ou les objets de grande valeur qui nécessitent un emballage professionnel. Nous pouvons également suggérer d'autres manutentionnaires, transporteurs ou experts si vous nous en faites la demande.

Pour tout renseignement complémentaire après la vente, veuillez contacter le département Post Sale au :

+33 (0)1 40 76 84 10  
postsaleparis@christies.com

Nous ferons preuve de diligence raisonnable lors de la manutention, de l'emballage, du transport et de l'expédition d'un **lot**. Toutefois, si nous recommandons une autre société pour l'une de ces étapes, nous déclinons toute responsabilité concernant leurs actes, leurs omissions ou leurs négligences.

### 2. Exportations et importations

Tout **lot** vendu aux enchères peut être soumis aux lois sur les exportations depuis le pays où il est vendu et aux restrictions d'importation d'autres pays. De nombreux pays exigent une déclaration d'exportation pour tout bien quittant leur territoire et/ou une déclaration d'importation au moment de l'entrée du bien dans le pays. Les lois locales peuvent vous empêcher d'importer ou de vendre un **lot** dans le pays dans lequel vous souhaitez l'importer. Nous ne serons pas obligés d'annuler la vente ni de vous rembourser le prix d'achat si le **lot** ne peut être exporté, importé ou est saisi pour quelque raison que ce soit par une autorité gouvernementale. Il relève de votre responsabilité de déterminer et satisfaire les exigences législatives ou réglementaires relatives à l'exportation ou l'importation de tout **lot** que vous achetez.

- (a) Avant d'encherir, il vous appartient de vous faire conseiller et de respecter les exigences de toute loi ou réglementation s'appliquant en matière d'importation et d'exportation d'un quelconque **lot**. Si une autorisation vous est refusée ou si cela prend du temps d'en obtenir une, il vous faudra tout de même nous régler en intégralité pour le **lot**. Nous pouvons éventuellement vous aider à demander les autorisations appropriées si vous nous en faites la demande et prenez en charge les frais y afférents. Cependant, nous ne pouvons vous en garantir l'obtention. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Département Transport Christie's au +33 (0)1 40 76 86 17. Voir les informations figurant sur [www.christies.com/shipping](http://www.christies.com/shipping) ou nous contacter à l'adresse [shippingparis@christies.com](mailto:shippingparis@christies.com).

- (b) Vous êtes seul responsable du paiement de toute taxe, droits de douane, ou autres frais imposés par l'Etat, relatifs à l'exportation ou l'importation du **bien**. Si Christie's exporte ou importe le **bien** en votre nom et pour votre compte, et si Christie's s'acquitte de toute taxe, droits de douane ou autres frais imposés par l'Etat, vous acceptez de rembourser ce montant à Christie's.

- (c) **Lots** fabriqués à partir d'espèces protégées

Les **lots** faits à partir de ou comprenant (quel qu'en soit le pourcentage) des espèces en danger et d'autres espèces protégées de la faune et de la flore sont signalés par le symbole - dans le catalogue. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, de matériaux à base d'ivoire, d'écaillés de tortues, de peaux de crocodiles,



d'autruche, de certaines espèces de coraux et de palissandre du Brésil. Vous devez vérifier les lois et réglementations douanières qui s'appliquent avant d'enchérir sur tout **lot** contenant des matériaux provenant de la faune et de la flore si vous prévoyez d'importer le **lot** dans un autre pays. Nombreux sont les pays qui refusent l'importation de biens contenant ces matériaux, et d'autres exigent une autorisation auprès des organismes de réglementation compétents dans les pays d'exportation mais aussi d'importation. Dans certains cas, le **lot** ne peut être expédié qu'accompagné d'une confirmation scientifique indépendante des espèces et/ou de l'âge, que vous devrez obtenir à vos frais. Si un **lot** contient de l'ivoire d'éléphant, ou tout autre matériau provenant de la faune susceptible d'être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de morse ou l'ivoire de calao à casque), veuillez vous reporter aux autres informations importantes du paragraphe (c) si vous avez l'intention d'importer ce **lot** aux États-Unis. Nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat et de vous rembourser le **prix d'achat** si votre **lot** ne peut être exporté ou importé ou s'il est saisi pour une quelconque raison par une autorité gouvernementale. Il vous incombe de déterminer quelles sont les exigences des lois et réglementations applicables en matière d'exportation et d'importation de biens contenant ces matériaux protégés ou réglementés, et il vous incombe également de les respecter.

- (d) Interdiction d'importation d'ivoire d'éléphant africain aux États-Unis  
Les États-Unis interdisent l'importation d'ivoire d'éléphant africain. Tout **lot** contenant de l'ivoire d'éléphant ou un autre matériau de la faune pouvant facilement être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de morse ou l'ivoire de calao à casque) ne peut être importé aux États-Unis qu'accompagné des résultats d'un test scientifique rigoureux accepté par Fish & Wildlife, confirmant que le matériau n'est pas de l'ivoire d'éléphant africain. Si de tels tests scientifiques rigoureux ont été réalisés sur un **lot** avant sa mise en vente, nous l'indiquerons clairement dans la description du **lot**. Dans tous les autres cas, nous ne pouvons pas confirmer si un **lot** contient ou non de l'ivoire d'éléphant africain et vous achetez ce **lot** à vos risques et périls et devrez prendre en charge les frais des tests scientifiques ou autres rapports requis pour l'importation aux États-Unis. Si lesdits tests ne sont pas concluants ou confirment que le matériau est bien à base d'éléphant africain, nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat ni de vous rembourser le **prix d'achat**.

- (e) **Lots d'origine iranienne**  
Certains pays interdisent ou imposent des restrictions à l'achat et/ou à l'importation d'œuvres d'artisanat traditionnelle d'origine iranienne (des œuvres dont l'auteur n'est pas un artiste reconnu et/ou qui ont une fonction, tels que des tapis, des bols, des aiguières, des tuelles ou carreaux de carrelage, des boîtes ornementales). Par exemple, les États-Unis interdisent l'importation de ce type d'objets et leur achat par des ressortissants américains (où qu'ils soient situés). D'autres pays ne permettent l'importation de ces biens que dans certaines circonstances. À l'attention des acheteurs, Christie's indique sous le titre des **lots** s'ils proviennent d'Iran (Perse). Il vous appartient de veiller à ne pas acheter ou importer un **lot** en violation des sanctions ou des embargos commerciaux qui s'appliquent à vous.

- (f) Or  
L'or de moins de 18 ct n'est pas considéré comme étant de l'« or » dans tous les pays et peut être refusé à l'importation dans ces pays sous la qualification d'« or ».

- (g) Bijoux anciens  
En vertu des lois actuelles, les bijoux de plus de 50 ans valant au moins €50.000 nécessiteront une autorisation d'exportation dont nous pouvons faire la demande pour vous. L'obtention de cette licence d'exportation de bijoux peut prendre jusqu'à 8 semaines.

- (h) Montres  
(i) De nombreuses montres proposées à la vente dans ce catalogue sont photographiées avec des bracelets fabriqués à base de matériaux issus d'espèces animales en danger ou protégées telles que l'alligator ou le crocodile. Ces **lots** sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Ces bracelets faits d'espèces en danger sont présentés uniquement à des fins d'exposition et ne sont pas en vente. Christie's retirera et conservera les bracelets avant l'expédition des montres. Sur certains sites de vente, Christie's peut, à son entière discrétion, mettre gratuitement ces bracelets à la disposition des acheteurs des **lots** s'ils sont retirés en personne sur le site de vente dans le délai de 1 an à compter de la date de la vente. Veuillez vérifier auprès du département ce qu'il en est pour chaque **lot** particulier.

(ii) L'importation de montres de luxe comme les Rolex aux États-Unis est soumise à de très fortes restrictions. Ces montres ne peuvent pas être expédiées aux États-Unis et peuvent seulement être importées en personne. En règle générale, un acheteur ne peut importer qu'une seule montre à la fois aux États-Unis. Dans ce catalogue, ces montres ont été signalées par un F. Cela ne vous dégage pas de l'obligation de payer le **lot**. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter nos spécialistes chargés de la vente.

En ce qui concerne tous les symboles et autres marquages mentionnés au paragraphe H2, veuillez noter que les **lots** sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue, mais nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

## I. NOTRE RESPONSABILITE ENVERS VOUS

- (a) Nous ne donnons aucune garantie quant aux déclarations faites ou aux informations données par Christie's, ses représentants ou ses employés à propos d'un **lot**, excepté ce qui est prévu dans la **garantie** d'authenticité, et, sauf disposition législative d'ordre public contraire, toutes les **garanties** et autres conditions qui pourraient être ajoutées à cet accord en vertu de la loi sont exclues.

Les **garanties** figurant au paragraphe E1 relèvent de la responsabilité du vendeur et ne nous engagent pas envers vous.

- (b) (i) Nous ne sommes aucunement responsables envers vous pour quelque raison que ce soit (que ce soit pour rupture du présent accord ou pour toute autre question relative à votre achat d'un **lot** ou à une enchère), sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration de notre part ou autrement que tel qu'expressément énoncé dans les présentes Conditions de vente ;  
(ii) nous ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune **garantie**, ni n'assumons aucune responsabilité de quelque sorte que ce soit relativement à un **lot** concernant sa qualité marchande, son adaptation à une fin particulière, sa description, sa taille, sa qualité, son **état**, son attribution, son authenticité, sa rareté, son importance, son support, sa **provenance**, son historique d'exposition, sa documentation ou sa pertinence historique. Sous réserve de toute disposition impérative contraire du droit local, toute **garantie** de quelque sorte que ce soit est exclue du présent paragraphe.
- (c) En particulier, veuillez noter que nos services d'ordres d'achat et d'enchères par téléphone, Christie's LIVE™, les rapports de condition, le convertisseur de devises et les écrans vidéo dans les salles de vente sont des services gratuits et que nous déclinons toute responsabilité à votre égard en cas d'erreurs (humaines ou autres), d'omissions ou de pannes de ces services.
- (d) Nous n'avons aucune responsabilité envers qui que ce soit d'autre qu'un acheteur dans le cadre de l'achat d'un **lot**.
- (e) Si, malgré les stipulations des paragraphes (a) à (d) ou E2(i) ci-dessus, nous sommes jugés responsables envers vous pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité sera limitée au montant du **prix d'achat** que vous avez versé. Nous ne serons pas responsables envers vous en cas de manque à gagner ou de perte d'activité, de perte d'opportunités ou de valeur, de perte d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages ou de dépenses.

## J. AUTRES STIPULATIONS

### 1. Annuler une vente

Outre les cas d'annulation prévus dans les présentes Conditions de vente, nous pouvons annuler la vente d'un **lot** si nous estimons raisonnablement que la réalisation de la transaction est, ou pourrait être, illicite ou que la vente engage notre responsabilité ou celle du vendeur envers quelqu'un d'autre ou qu'elle est susceptible de nuire à notre réputation.

### 2. Enregistrements

Nous pouvons filmer et enregistrer toutes les ventes aux enchères. Toutes les informations personnelles ainsi collectées seront maintenues confidentielles. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d'exercice de son activité et à des fins commerciales et de marketing. Si vous ne souhaitez pas être filmé, vous devez procéder à des enchères téléphoniques, ou nous délivrer un ordre d'achat, ou utiliser Christie's LIVE. Sauf si nous donnons notre accord écrit et préalable, vous n'êtes pas autorisé à filmer ni à enregistrer les ventes aux enchères.

### 3. Droits d'Auteur

Nous détenons les droits d'auteur sur l'ensemble des images, illustrations et documents écrits produits par ou pour nous concernant un **lot** (y compris le contenu de nos catalogues, sauf indication contraire). Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous ne donnons aucune **garantie** que vous obtiendrez des droits d'auteur ou d'autres droits de reproduction sur le **lot**.

### 4. Autonomie des dispositions

Si une partie quelconque de ces Conditions de vente est déclarée, par un tribunal quel qu'il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste des Conditions de vente restera pleinement valable dans toutes les limites autorisées par la loi.

### 5. Transfert de vos droits et obligations

Vous ne pouvez consentir de sûreté ni transférer vos droits et responsabilités découlant de ces Conditions de vente et du contrat de vente sans notre accord écrit et préalable. Les dispositions de ces Conditions de vente s'appliquent à vos héritiers et successeurs, et à toute personne vous succédant dans vos droits.

### 6. Traduction

Si nous vous fournissons une traduction de ces Conditions de vente, la version française fera foi en cas de litige ou de désaccord lié à ou découlant des présentes.

### 7. Loi informatique et liberté

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères et de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions d'enchérir ou de proposer des biens à la vente, Christie's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur destinées aux sociétés du **Groupe Christie's**. Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils pourront exercer en s'adressant à leur interlocuteur

habituel chez Christie's France. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et aux fins d'exercice de son activité, et notamment, sauf opposition des personnes concernées, à des fins opérations commerciales et de marketing.

Dès lors que la réglementation impose d'effectuer une déclaration ou de demander une autorisation pour la mise en vente ou le transport d'un objet, les autorités compétentes requièrent de Christie's la communication de vos coordonnées et de votre facture (en ce compris toutes données personnelles).

Si vous êtes résident de Californie, vous pouvez consulter une copie de notre déclaration sur le California Consumer Privacy Act à <https://www.christies.com/about-us/contact/ccpa>

### 8. Renonciation

Aucune omission ou aucun retard dans l'exercice de ses droits et recours par Christie's, prévus par les présentes Conditions de vente, n'emporte renonciation à ces droits ou recours, ni n'empêche l'exercice ultérieur de ces droits ou recours, ou de tout autre droit ou recours. L'exercice ponctuel ou partiel d'un droit ou recours n'emporte pas d'interdiction ni de limitation d'aucune sorte d'exercer pleinement ce droit ou recours, ou tout autre droit ou recours.

### 9. Loi et compétence juridictionnelle

**L'ensemble des droits et obligations découlant des présentes Conditions de vente seront régis par la loi française et seront soumis, en ce qui concerne leur interprétation et leur exécution, aux tribunaux compétents de Paris. Avant que vous n'engagiez ou que nous n'engagions un recours devant les tribunaux (à l'exception des cas limités dans lesquels un litige, un différend ou une demande intervient en liaison avec une action en justice engagée par un tiers et où ce litige peut être associé à ce recours) et si nous en convenons, chacun de nous tentera de régler le litige par une médiation conduite dans le respect de la procédure relative à la médiation prévue par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (39 avenue F.D. Roosevelt - 75008 Paris) avec un médiateur inscrit auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et jugé acceptable par chacun de nous. Si le litige n'est pas résolu par une médiation, il sera exclusivement tranché par les tribunaux civils français. Nous aurons le droit d'engager un recours contre vous devant toute autre juridiction. En application des dispositions de l'article L321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par 5 ans à compter de l'adjudication.**

### 10. Prémption

Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de préemption sur les œuvres d'art mises en vente publique, conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat formule sa déclaration juste après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré après-vente. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie's n'est pas responsable du fait des décisions administratives de préemption.

### 11. Trésors nationaux - Biens Culturels

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats. L'Etat français a la faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation si le **lot** est réputé être un trésor national. Nous n'assumons aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat pouvant être prises, et la demande d'un certificat d'exportation ou de tout autre document administratif n'affecte pas l'obligation de paiement immédiat de l'acheteur ni le droit de Christie's de percevoir des intérêts en cas de paiement tardif. Si l'acheteur demande à Christie's d'effectuer les formalités en vue de l'obtention d'un certificat d'exportation pour son compte, Christie's pourra lui facturer ses débours et ses frais liés à ce service. Christie's n'aura pas à rembourser ces sommes en cas de refus dudit certificat ou de tout autre document administratif. La non-obtention d'un certificat ne peut en aucun cas justifier un retard de paiement ou l'annulation de la vente de la part de l'acheteur. Sont présentées ci-dessous, de manière non exhaustive, les catégories d'œuvres ou objets d'art accompagnés de leur seuil de valeur respectif au-dessus duquel un Certificat de bien culturel (dit CBC ou « passeport ») peut être requis pour que l'objet puisse sortir du territoire français. Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

• Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d'âge	150 000 €
• Meubles et objets d'ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge	50 000 €
• Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge	30 000 €
• Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge	50 000 €
• Livres de plus de 100 ans d'âge	50 000 €
• Véhicules de plus de 75 ans d'âge	50 000 €
• Dessins ayant plus de 50 ans d'âge	15 000 €
• Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge	15 000 €
• Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge	15 000 €
• Cartes géographiques imprimées ayant plus de cent ans d'âge	15 000 €

- Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE : quelle que soit la valeur) 1.500 €
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles (1)
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 1.500 €
- Eléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge) (1)
- Archives de plus de 50 ans d'âge 300 € (UE : quelle que soit la valeur)

#### 12. Informations contenues sur www.christies.com

Les détails de tous les **lots** vendus par nous, y compris les descriptions du catalogue et les prix, peuvent être rapportés sur www.christies.com. Les totaux de vente correspondent au **prix marteau** plus les **frais de vente** et ne tiennent pas compte des coûts, frais de financement ou de l'application des crédits des acheteurs ou des vendeurs. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'accéder aux demandes de suppression de ces détails de www.christies.com.

## K. GLOSSAIRE

**authentique** : un exemplaire véritable, et non une copie ou une contrefaçon :

- (i) de l'œuvre d'un artiste, d'un auteur ou d'un fabricant particulier, si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant l'œuvre dudit artiste, auteur ou fabricant ;
- (ii) d'une œuvre créée au cours d'une période ou culture particulière, si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant une œuvre créée durant cette période ou culture ;
- (iii) d'une œuvre correspondant à une source ou une origine particulière si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant de cette origine ou source ; ou
- (iv) dans le cas de pierres précieuses, d'une œuvre qui est faite à partir d'un matériau particulier, si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant fait de ce matériau.

**garantie d'authenticité** : la **garantie** que nous donnons dans les présentes Conditions de vente selon laquelle un **lot** est **authentique**, comme décrit à la section E2 du présent accord.

**frais de vente** : les frais que nous paie l'acheteur en plus du **prix marteau**.

**description du catalogue** : la description d'un **lot** dans le catalogue de la vente aux enchères, éventuellement modifiée par des **avis en salle de vente**.

**Groupe Christie's** : Christie's International Plc, ses filiales et d'autres sociétés au sein de son groupe d'entreprises.

**état** : l'état physique d'un **lot**.

**date d'échéance** : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

**estimation** : la fourchette de prix indiquée dans le catalogue ou dans tout **avis en salle de vente** dans laquelle nous pensons qu'un **lot** pourrait se vendre. **estimation** basse désigne le chiffre le moins élevé de la fourchette et **estimation** haute désigne le chiffre le plus élevé. **Estimation** moyenne correspond au milieu entre les deux.

**prix marteau** : le montant de l'enchère la plus élevée que le commissaire-priseur accepte pour la vente d'un **lot**.

**intitulé** : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2.

**lot** : un article à mettre aux enchères (ou plusieurs articles à mettre aux enchères de manière groupée).

**autres dommages** : tout dommage particulier, consécutif, accessoire, direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou tout dommage inclus dans la signification de «particulier», «consécutif» «direct», «indirect», ou «accessoire» en vertu du droit local.

**prix d'achat** : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

**provenance** : l'historique de propriété d'un **lot**.

**avec réserve** : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2 et **intitulés avec réserve** désigne la section dénommée **intitulés avec réserve** sur la page du catalogue intitulée « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

**prix de réserve** : le montant confidentiel en dessous duquel nous ne vendrons pas un **lot**.

**avis en salle de vente** : un avis écrit affiché près du **lot** dans la salle de vente et sur www.christies.com, qui est également lu aux enchérisseurs potentiels par téléphone et notifié aux clients qui ont laissé des ordres d'achat, ou une annonce faite par le commissaire-priseur soit au début de la vente, soit avant la mise aux enchères d'un **lot** particulier.

**caractères MAJUSCULES** : désigne mot ou un passage dont toutes les lettres sont en MAJUSCULES.

**garantie** : une affirmation ou déclaration dans laquelle la personne qui en est l'auteur garantit que les faits qui y sont exposés sont exacts.

**rapport de condition** : déclaration faite par nous par écrit à propos d'un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son état.

## AVIS IMPORTANTS et explication des pratiques de catalogage

### SYMBOLES EMPLOYÉS DANS NOS CATALOGUES

La signification des mots en caractères gras dans la présente section se trouve à la fin de la rubrique du catalogue intitulée « Conditions de vente »

- Lot transféré dans un entrepôt extérieur.
- **Christie's** a un intérêt financier direct sur le **lot**. Voir ci-dessous « Intérêt financier de **Christie's** sur un **lot** ».
- **Le vendeur de ce lot** est l'un des collaborateurs de **Christie's**.

△ Détenu par **Christie's** ou une autre société du **Groupe Christie's** en tout ou en partie. Voir ci-dessous « Intérêt financier de **Christie's** sur un **lot** ».

λ Droit de suite de l'artiste. Voir section D4 des **Conditions de vente**.

◆ **Christie's** a un intérêt financier direct sur un **lot** et a financé tout ou partie de cet intérêt avec l'aide d'un tiers. Voir ci-dessous « Intérêt financier de **Christie's** sur un **lot** ».

- **Lot** proposé sans **prix de réserve** qui sera vendu à l'enchérisseur faisant l'enchère la plus élevée, quelle que soit l'**estimation** préalable à la vente indiquée dans le catalogue.

~ **Le Lot** comprend des matériaux d'espèces en danger, ce qui pourrait entraîner des restrictions à l'exportation. Voir section H2(b) des **Conditions de vente**.

Ψ **Le Lot** comprend des matériaux d'espèces en danger, uniquement pour la présentation et non pour la vente. Voir section H2(b) des **Conditions de vente**.

F **Lot** ne pouvant pas être expédié vers les États-Unis. Voir section H2 des **Conditions de vente**.

f Des frais additionnels de 5,5 % TTC du **prix d'adjudication** seront prélevés en sus des frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais additionnels sont susceptibles d'être remboursés à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du **lot** hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (Voir la Section « TVA » des **Conditions de vente**).

+ La TVA au taux de 20% sera due sur le total du **prix d'adjudication** et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.

++ La TVA au taux de 5,5% sera due sur le total du **prix d'adjudication** et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.

**Veillez noter que les lots sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.**

## AVIS IMPORTANTS

△ **Biens détenus en partie ou en totalité par Christie's :**

De temps à autre, **Christie's** peut proposer un **lot** qu'elle détient en tout ou en partie. Cette propriété est identifiée dans le catalogue par le symbole Δ à côté du numéro du **lot**. Lorsque **Christie's** détient une participation ou un intérêt financier dans chaque **lot** du catalogue, **Christie's** n'identifiera pas chaque **lot** avec un symbole, mais indiquera l'intérêt qu'elle détient en première page du catalogue.

○ **Garanties de Prix Minimal :**

Parfois, **Christie's** détient un intérêt financier direct dans le résultat de la vente de certains **lots** consignés pour la vente. C'est généralement le cas lorsqu'elle a garanti au **vendeur** que quel que soit le résultat de la vente, le **vendeur** recevra un prix de vente minimal pour son œuvre. Il s'agit d'une garantie de prix minimal. Lorsque **Christie's** détient tel intérêt financier, nous identifions ces **lots** par le symbole ○ à côté du numéro du **lot**.

○ ◆ **Garanties de Tiers/Enchères irrévocables :**

Lorsque **Christie's** a fourni une Garantie de Prix Minimal, elle risque d'encourir une perte, qui peut être significative, si le **lot** ne se vend pas. Par conséquent, **Christie's** choisit parfois de partager ce risque avec un tiers qui accepte avant la vente aux enchères de placer une enchère écrite irrévocable sur le **lot**. S'il n'y a pas d'autre enchère plus élevée, le tiers s'engage à acheter le **lot** au niveau de son enchère écrite irrévocable. Ce faisant, le tiers assume tout ou partie du risque que le **lot** ne soit pas vendu. Les **lots** qui font l'objet d'un accord de garantie de tiers sont identifiés par le symbole ○.

Dans la plupart des cas, **Christie's** indemnise le tiers en échange de l'acceptation de ce risque. Lorsque le tiers est l'adjudicataire, sa rémunération est basée sur une commission de financement fixe. Si le tiers n'est pas l'adjudicataire, la rémunération peut être soit basée sur une redevance fixe, soit sur un montant calculé par rapport au **prix d'adjudication** final. Le tiers peut également placer une enchère sur le **lot** supérieure à l'enchère écrite irrévocable. Lorsque le tiers est l'adjudicataire, **Christie's** reportera le prix d'achat net de la commission de financement fixe.

Nous imposons aux tiers garants de divulguer à toute personne qu'ils conseillent leur intérêt financier dans tous les **lots** qu'ils garantissent. Toutefois, pour dissiper tout doute, si vous êtes conseillé par un mandataire ou que vous enchérissez par l'intermédiaire d'un mandataire sur un **lot** identifié comme faisant l'objet d'une garantie de tiers, vous devez toujours demander à votre mandataire de confirmer s'il détient ou non un intérêt financier à l'égard du **lot**.

■ **Enchères par les parties détenant un intérêt**

Lorsqu'une partie qui a un intérêt direct ou indirect dans le **lot** qui peut avoir connaissance du **prix de réserve** du **lot** ou d'autres informations importantes est autorisée à enchérir sur le **lot**, nous marquerons le **lot** par le symbole ■. Cet intérêt peut comprendre les bénéficiaires d'une succession qui ont consigné le **lot** ou un copropriétaire d'un **lot**. Toute partie intéressée qui devient adjudicataire d'un **lot** doit se conformer aux **Conditions de Vente de Christie's**, y compris le paiement intégral de la Commission Acheteur sur le **lot** majoré des taxes applicables.

**Notifications post-catalogue**

Dans certains cas, après la publication du catalogue, **Christie's** peut conclure un accord ou prendre connaissance d'ordres d'achat qui auraient nécessité un symbole dans le catalogue. Dans ces cas-là, une annonce sera faite avant la vente du **lot**.

**Autres accords**

**Christie's** peut conclure d'autres accords n'impliquant pas d'enchères. Il s'agit notamment d'accords par lesquels **Christie's** a donné au **vendeur** une avance sur le produit de la vente du **lot** ou **Christie's** a partagé le risque d'une garantie avec un partenaire sans que le partenaire soit tenu de déposer une enchère écrite irrévocable ou de participer autrement à la vente aux enchères du **lot**. Étant donné que ces accords ne sont pas liés au processus d'enchères, ils ne sont pas marqués par un symbole dans le catalogue.

## EXPLICATION DES PRATIQUES DE CATALOGAGE

Les termes utilisés dans le catalogue ou dans la description d'un **lot** ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous. Veuillez noter que toutes les déclarations figurant dans le catalogue ou dans la description d'un **lot** relatives à l'identification de l'auteur sont soumises aux dispositions des **Conditions de Vente**, y compris la **Garantie d'Authenticité**. Notre utilisation de ces expressions ne tient pas compte de l'état du **lot** ou de l'étendue de toute restauration. Les rapports de condition écrits sont habituellement disponibles sur demande.

Un terme et sa définition figurant dans la rubrique « Avec réserve » sont une déclaration avec réserve quant à l'identification de l'auteur. Bien que l'utilisation de ce terme repose sur une étude minutieuse et représente l'opinion des spécialistes, **Christie's** et le **vendeur** n'assument aucun risque, ni aucune responsabilité quant à l'authenticité de l'auteur d'un **lot** décrit par ce terme dans ce catalogue, et la **Garantie d'Authenticité** ne couvrira pas les **lots** décrits à l'aide de ce terme.

## PHOTOGRAPHIES, DESSINS, ESTAMPES, MINIATURES ET SCULPTURES

Une œuvre décrite avec le(s) nom(s) ou la désignation reconnue d'un artiste, sans aucune qualification, est, selon **Christie's**, une œuvre de l'artiste.

INTITULÉS AVEC RÉSERVE

- « Attribué à » : selon l'avis de **Christie's**, vraisemblablement une œuvre de l'artiste en tout ou en partie.
- « Studio de » / « Atelier de » : selon l'avis de **Christie's**, une œuvre exécutée dans le studio ou l'atelier de l'artiste, éventuellement sous sa supervision.
- « Cercle de » : selon l'avis de **Christie's**, une œuvre de la période de l'artiste et montrant son influence.
- « Suiveur de » : selon l'avis de **Christie's**, une œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais pas nécessairement par son élève.
- « Goût de » : selon l'avis de **Christie's**, une œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais exécutée à une date ultérieure à sa vie.
- « D'après » : selon l'avis de **Christie's**, une copie (quelle qu'en soit la date) d'une œuvre de l'artiste.
- « Signé » / « Daté » / « Inscrit » : selon l'avis de **Christie's**, il s'agit d'une œuvre qui a été signée/datée par l'artiste ou sur laquelle il a inscrit son nom.
- « Porte une signature » / « Porte une date » / « Porte une inscription » : selon l'avis qualifié de **Christie's**, la signature/date/inscription semble être d'une autre main que celle de l'artiste.

La date donnée pour les Estampes Anciennes, Modernes et Contemporaines est la date (ou la date approximative lorsqu'elle est précédée de « circa ») à laquelle la matrice a été réalisée et pas nécessairement la date à laquelle l'estampe a été imprimée ou publiée.



## RAPPORTS DE CONDITION

Veillez contacter le Département des spécialistes pour obtenir un rapport de condition sur l'état d'un **lot** particulier (disponible pour les **lots** supérieurs à 3 000 €). Les rapports de condition sont fournis à titre de service aux clients intéressés. Les clients potentiels doivent prendre note que les descriptions de propriété ne sont pas des **garanties** et que chaque **lot** est vendu « en l'état ».

TOUTES LES DIMENSIONS ET LES POIDS SONT APPROXIMATIFS.

## OBJETS COMPOSÉS DE MATERIAUX PROVENANT D'ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION ET AUTRES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les objets composés entièrement ou en partie (quel que soit le pourcentage) de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, sont généralement marqués par le symbole - dans le catalogue. Ces matériaux sont notamment l'ivoire, l'écaïlle de tortue, la peau de crocodile, d'aïtruche, et certaines espèces de corail, ainsi que le bois de rose du Brésil. Les acheteurs sont avisés que de nombreux pays interdisent l'importation de tout bien contenant de tels matériaux ou exigent un permis (i.e., un permis CITES) délivré par les autorités compétentes des pays d'exportation et d'importation du bien. Par conséquent, les acheteurs sont invités à se renseigner auprès des autorités compétentes avant d'enchérir pour tout bien composé entièrement ou en partie de tels matériaux dont ils envisagent l'importation dans un autre pays. Nous vous remercions de bien vouloir noter qu'il est de la responsabilité des acheteurs de déterminer et de satisfaire aux exigences de toutes les lois ou règlements applicables à l'exportation ou l'importation des biens composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées. L'impossibilité pour un acheteur d'exporter ou d'importer un tel bien composé des matériaux provenant d'espèces en voie de disparition et/ou protégées ne serait en aucun cas être retenue comme fondement pour justifier une demande d'annulation ou de la rescision de la vente. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le marquage des **lots** entièrement ou en partie composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, au moyen notamment de l'utilisation du symbole - dans les catalogues, et qui font potentiellement l'objet d'une réglementation spécifique, est effectué à titre purement facultatif et indicatif pour la commodité de nos clients, et qu'en conséquence, **Christie's** ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour toute erreur ou omission quelle qu'elle soit.

Les lots soumis aux règles de la Cites ne peuvent pas être exportés au moyen d'un bordereau de détaxe.

Veillez contacter notre service de transport d'œuvres d'art pour l'exporter.

## À PROPOS DES PIERRES DE COULEUR

Il est rappelé aux acheteurs potentiels que nombre de pierres précieuses de couleur ont été historiquement traitées pour améliorer leur apparence. Certaines méthodes d'amélioration, comme le chauffage, sont couramment utilisées pour améliorer la couleur ou la transparence, plus particulièrement pour les rubis et les saphirs. D'autres méthodes, comme l'huilage, améliorent la clarté des émeraudes. Ces traitements sont généralement admis par les négociants internationaux en joaillerie. Bien que le traitement par chauffage pour améliorer la couleur soit largement réputé être permanent, il peut avoir un certain impact sur la durabilité de la pierre précieuse et une attention spécifique peut être nécessaire au fil des ans. Les pierres qui ont été huilées, par exemple, peuvent nécessiter un nouvel huilage après quelques années pour conserver au mieux leur apparence. La politique de **Christie's** est d'obtenir des rapports gemmologiques en provenance de laboratoires gemmologiques jouissant d'une renommée internationale qui décrivent certaines des pierres précieuses vendues par **Christie's**. La disponibilité de tels rapports apparaîtra dans le catalogue. Les rapports de laboratoires gemmologiques américains utilisés par **Christie's** mentionneront toute amélioration par chauffage ou autre traitement. Les rapports de laboratoires gemmologiques européens détailleront uniquement le traitement par chauffage sur demande mais confirmeront l'absence de tout traitement ou traitement par chauffage. En raison des variations d'approche et de technologie, il peut n'y avoir aucun consensus entre les laboratoires quant à savoir si une pierre spécifique a été traitée, la portée ou le degré de permanence de son traitement. Il n'est pas possible pour **Christie's** d'obtenir un rapport gemmologique pour chaque pierre que la maison offre. Les acheteurs potentiels doivent être conscients que toutes les pierres peuvent avoir été améliorées par un traitement ou un autre. Pour de plus amples détails, nous renvoyons les acheteurs potentiels des États-Unis à la fiche d'information préparée par la commission des normes gemmologiques (Gemstones Standards Commission), disponible à la rubrique de visualisation. Les acheteurs potentiels peuvent demander des rapports de laboratoires pour tout article non certifié si la demande est effectuée au moins trois semaines avant la date prévue de la vente aux enchères. Ce service fait l'objet d'un paiement par avance par la partie requérante. Du fait que l'amélioration affecte la valeur de marché, les estimations de **Christie's** reflèteront les informations communiquées dans le rapport ou, en cas d'indisponibilité dudit rapport, l'hypothèse que les pierres précieuses ont pu être améliorées. Des rapports sur l'état sont généralement disponibles pour tous les **lots** sur demande et les experts de **Christie's** seront heureux de répondre à toute question.

## AUX ACHETEURS POTENTIELS D'HORLOGES ET DE MONTRES

La description de l'état des horloges et des montres dans le présent catalogue, notamment les références aux défauts et réparations, est communiquée à titre de service aux acheteurs potentiels mais une telle description n'est pas nécessairement complète. Bien que **Christie's** puisse communiquer à tout acheteur potentiel à sa demande un rapport sur l'état pour tout **lot**, un tel rapport peut également être incomplet et ne pas spécifier tous les défauts ou remplacements mécaniques. Par conséquent, toutes les horloges et les montres doivent être inspectées personnellement par les acheteurs potentiels afin d'évaluer l'état du bien

offert à la vente. Tous les **lots** sont vendus « en l'état » et l'absence de toute référence à l'état d'une horloge ou d'une montre n'implique pas que le **lot** est en bon état et sans défaut, réparation ou restauration. En théorie, toutes les horloges et les montres ont été réparées au cours de leur vie et peuvent aujourd'hui inclure des pièces non originales. En outre, **Christie's** ne fait aucune déclaration ou n'apporte aucune garantie quant à l'état de fonctionnement d'une horloge ou d'une montre. Les montres ne sont pas toujours représentées en taille réelle dans le catalogue. Il est demandé aux acheteurs potentiels de se référer à la description des **lots** pour connaître les dimensions de chaque montre. Veillez noter que la plupart des montres bracelets avec boîtier étanche ont été ouvertes afin d'identifier le type et la qualité de leur mouvement. Il ne doit pas être tenu pour acquis que ces montres demeurent étanches. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de faire vérifier l'état des montres par un horloger compétent avant leur utilisation. Veillez également noter que certains pays ne considèrent pas l'or de moins de 18 ct comme de « l'or » et peuvent en refuser l'importation. En cas de refus d'importation, **Christie's** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable. Veillez également noter que toutes les montres Rolex du catalogue de cette vente **Christie's** sont vendues en l'état. **Christie's** ne peut être tenue pour garante de l'authenticité de chacun des composants de ces montres Rolex. Les bracelets décrits comme associés ne sont pas des éléments d'origine et peuvent ne pas être authentiques. Il revient aux acheteurs potentiels de s'assurer personnellement de la condition de l'objet. Des rapports sur l'état des **lots** peuvent être demandés à **Christie's**. Ils sont donnés en toute objectivité selon les termes des Conditions de vente imprimées à la fin du catalogue. Ces rapports sont communiqués aux acheteurs potentiels seulement à titre indicatif et ne détaillent pas tous les remplacements de composants effectués ainsi que toutes les imperfections. Ces rapports sont nécessairement subjectifs. Il est précisé aux acheteurs potentiels qu'un certificat n'est disponible que s'il en est fait mention dans la description du **lot**. Les montres de collection contenant souvent des mécanismes complexes et d'une grande finesse, il est rappelé aux acheteurs potentiels qu'un examen général, un remplacement de la pile ou une réparation plus approfondie - à la charge de l'acheteur - peut être nécessaire.

## CONCERNANT LES ESTIMATIONS DES POIDS

Le poids brut de l'objet est indiqué dans le catalogue. Les poids des pierres précieuses ont pu être estimés par mesure. Ces chiffres sont censés être des directives approximatives et ne doivent pas être considérés comme exacts.

## CÉRAMIQUES CHINOISES ET ŒUVRES D'ART

Lorsqu'une œuvre est d'une certaine période, règne ou dynastie, selon l'avis de **Christie's**, son attribution figure en lettre majuscule directement sous l'intitulé de la description du lot.

Ex. : BOL BLEU ET BLANC  
18<sup>e</sup> SIÈCLE

Si la date, l'époque ou la marque de règne sont mentionné(els) en lettres majuscules dans les deux premières lignes cela signifie que l'objet date, selon l'avis de **Christie's**, bien de cette date, cette époque ou ce règne.

Ex. : BOL BLEU ET BLANC

MARQUE KANGXI À SIX CARACTÈRES EN BLEU SOUS  
GLAÇURE ET DE L'ÉPOQUE (1662-1722)

Si aucune date, période ou marque de règne n'est mentionnée en lettres majuscules après la description en caractères gras, il s'agit, selon l'avis de **Christie's** d'une date incertaine ou d'une fabrication récente.

Ex. : BOL BLEU ET BLANC

## TITRES AVEC RÉSERVE

Lorsqu'une œuvre n'est pas de la période à laquelle elle serait normalement attribuée pour des raisons de style, selon l'avis de **Christie's**, elle sera incorporée à la première ligne ou au corps du texte de la description.

Ex. : un BOL BLEU ET BLANC STYLE MING ; ou  
Le bol style Ming est décoré de parchemins de lotus...

Selon l'avis de **Christie's**, cet objet date très probablement de la période Kangxi, mais il reste possible qu'il soit daté différemment.

Ex. : MARQUE KANGXI SIX CARACTÈRES EN BLEU SOUS VERRE ET  
PROBABLEMENT DE LA PÉRIODE

Selon l'avis de **Christie's**, cet objet pourrait être daté de la période Kangxi, mais il y a un fort élément de doute.

Ex. : MARQUE KANGXI SIX CARACTÈRES EN BLEU SOUS PLACE ET  
POSSIBLEMENT DE LA PÉRIODE

## POUR LA JOAILLERIE

« Boucheron » : Quand le nom du créateur apparaît dans le titre cela signifie, selon l'opinion de **Christie's**, que le bijou est de ce fabricant.  
« Monté par Boucheron » : selon l'opinion de **Christie's**, cela signifie que le sertissage a été créé par le joaillier qui a utilisé des pierres initialement fournies par son client.

## TITRES AVEC RÉSERVE

« Signé Boucheron / Signature Boucheron » : Le bijou porte une signature du joaillier, selon l'avis de **Christie's**.  
« Avec le nom du créateur pour Boucheron » : Le bijou revêt une marque mentionnant un fabricant, selon l'avis de **Christie's**.

## PÉRIODES

ART NOUVEAU - 1895-1910

BELLE ÉPOQUE - 1895-1914

ART DÉCO - 1915-1935

RÉTRO - ANNÉES 1940

## CERTIFICATS D'AUTHENTICITÉ

Certains fabricants ne fournissant pas de certificat d'authenticité, **Christie's** n'a aucune obligation d'en fournir aux acheteurs, sauf mention spécifique contraire dans la description du **lot** au catalogue de la vente.

Excepté en cas de contrefaçon reconnue par **Christie's**, aucune annulation de vente ne saurait être prononcée pour cause de non-délivrance d'un certificat d'authenticité par un fabricant.

## MÉTAUX PRÉCIEUX

Certains **lots** contenant de l'or, de l'argent ou du platine doivent selon la loi être présentés au bureau de **garantie** territoriale compétent afin de les soumettre à des tests d'alliage et de les poinçonner. **Christie's** n'est pas autorisée à délivrer ces **lots** aux acheteurs tant qu'ils ne sont pas marqués. Ces marquages seront réalisés par **Christie's** aux frais de l'acheteur, dès que possible après la vente. Une liste de tous les **lots** nécessitant un marquage sera mise à la disposition des acheteurs potentiels avant la vente.

## INTÉRÊT FINANCIER DE CHRISTIE'S SUR UN LOT

De temps à autre, **Christie's** peut proposer à la vente un **lot** qu'elle possède en totalité ou en partie. Ce bien est signalé dans le catalogue par le symbole Δ à côté du numéro de **lot**.

Parfois, **Christie's** a un intérêt financier direct dans des **lots** mis en vente, tel que le fait de garantir un prix minimum ou de consentir une avance au **vendeur** qui n'est **garantie** que par le bien mis en vente. Lorsque **Christie's** détient un tel intérêt financier, les **lots** en question sont signalés par le symbole ◊ à côté du numéro de **lot**.

Lorsque **Christie's** a financé tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers, les **lots** sont signalés dans le catalogue par le symbole ◊ ♦. Lorsqu'un tiers accepte de financer tout ou partie de l'intérêt de **Christie's** dans un **lot**, il prend tout ou partie du risque que le **lot** ne soit pas vendu, et sera rémunéré en échange de l'acceptation de ce risque sur la base d'un montant forfaitaire.

Lorsque **Christie's** a un droit réel ou un intérêt financier dans chacun des **lots** du catalogue, **Christie's** ne signale pas chaque **lot** par un symbole, mais indique son intérêt en couverture du catalogue.

## SACS A MAIN

### RAPPORTS DE CONDITION

L'état des lots vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation ou l'usure. Les rapports de condition et les niveaux de rapport de condition sont fournis gratuitement, par souci de commodité, pour nos acheteurs et sont fournis à titre d'information uniquement. Ils offrent une opinion de bonne foi de **Christie's** mais peuvent ne pas indiquer tous les défauts, restaurations, altérations ou adaptations. Ils ne constituent en aucun cas une alternative à l'examen du lot en personne ou à l'obtention d'un avis professionnel. Les lots sont vendus « en l'état », c'est-à-dire tels quels, dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou garantie ni engagement de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à leur état de la part de **Christie's** ou du **vendeur**.

### LES NIVEAUX DE RAPPORT DE CONDITION DES LOTS

Nous fournissons un rapport général d'état des lots sous forme numérisée. Veillez prendre connaissance des rapports d'état des lots spécifiques et les images supplémentaires pour chaque lot avant de placer une enchère. **Niveau 1** : cet article ne présente aucun signe d'utilisation ou d'usure et pourrait être considéré comme neuf. Il n'y a pas de défauts. L'emballage d'origine et le plastique de protection sont vraisemblablement intacts, comme indiqué dans la description du lot.

**Niveau 2** : cet article présente des défauts mineurs et pourrait être considéré comme presque neuf. Il se peut qu'il n'ait jamais été utilisé, ou qu'il ait été utilisé peu de fois. Il n'y a que des remarques mineures sur l'état, qui peuvent être trouvées dans le rapport de condition spécifique.

**Niveau 3** : cet article présente des signes visibles d'utilisation. Tous les signes d'utilisation ou d'usure sont mineurs. Cet article est en bon état.

**Niveau 4** : cet article présente des signes normaux d'usure dus à un usage fréquent. Cet article présente soit une légère usure générale, soit de petites zones d'usure importante. L'article est considéré comme étant en bon état.

**Niveau 5** : cet article présente des signes d'usure dus à un usage régulier ou intensif. L'article est en bon état, utilisable, mais il est accompagné de remarques sur l'état.

**Niveau 6** : l'article est endommagé et nécessite une réparation. Il est considéré comme étant en bon état.

Toute référence à l'état dans une entrée de catalogue ne constitue pas une description complète de l'état et les images peuvent ne pas montrer clairement l'état d'un lot. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l'écran de ce qu'elles sont dans la vie réelle. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez reçu et pris en compte tout rapport de condition et toute annotation.

### TERME « FINITION »

Le terme « finition » désigne les parties métalliques du sac à main, telles que la finition de l'attache, des tiges de base, du cadenas et des clés et/ou de la sangle, qui sont plaqués d'une finition colorée (p. ex. de l'or, de l'argent, du palladium). Les termes « Finition or », « Finition argent », « Finition palladium » etc. se réfèrent au ton ou à la couleur de la finition et non au matériel utilisé. Si le sac à main comportent des finitions métalliques solides, celles-ci seront mentionnées dans la description du lot.

# Entreposage et Enlèvement des Lots

## Storage and Collection

### TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

Tous les lots vendus seront conservés dans nos locaux au 9, avenue Matignon, 75008 Paris.

### TABLEAUX GRANDS FORMATS, MEUBLES ET OBJETS VOLUMINEUX

Les lots marqués d'un carré rouge ■ seront transférés chez Crown Fine Art :

vendredi 4 décembre 2020

Crown Fine Art se tient à votre disposition 72h après le transfert, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00.

130, rue des Chardonnerets,  
93290 Tremblay-en-France

### TARIFS

Christie's se réserve le droit d'appliquer des frais de stockage au-delà de 30 jours après la vente pour les lots vendus. La garantie en cas de dommage ou de perte totale ou partielle est couverte par Christie's selon les termes figurant dans nos Conditions de Vente et incluse dans les frais de stockage. Les frais s'appliqueront selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous.

### PAIEMENT

Merci de bien vouloir contacter notre service client 24h à l'avance à [ClientServicesParis@christies.com](mailto:ClientServicesParis@christies.com) ou au +33 (0)1 40 76 84 12 pour connaître le montant des frais et prendre rendez-vous pour la collecte du lot.

Sont acceptés les règlements par chèque, transfert bancaire et carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express)

### SMALL PICTURES AND OBJECTS

All lots sold, will be kept in our saleroom at 9 avenue Matignon, 75008 Paris.

### LARGE PICTURES, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Specified lots marked with a filled red square ■ will be removed to Crown Fine Art on the:

Friday 4 December 2020

Lots transferred to Crown Fine Art will be available 72 hours after the transfer from Monday to Friday 9.00 am to 12.30 am and 1.30 pm to 5.00 pm.

130, rue des Chardonnerets,  
93290 Tremblay-en-France

### ADMINISTRATION FEE, STORAGE & RELATED CHARGES

At Christie's discretion storage charges may apply 30 days after the sale. Liability for physical loss and damage is covered by Christie's as specified in our Conditions of Sale and included in the storage fee. Charges will apply as set in the table below.

### PAYMENT

Please contact our Client Service 24 hours in advance at [ClientServicesParis@christies.com](mailto:ClientServicesParis@christies.com) or call +33 (0)1 40 76 84 12 to enquire about the fee and book a collection time.

Are accepted payments by cheque, wire transfer and credit cards (Visa, Mastercard, American Express)

### TABLEAUX GRANDS FORMATS, MOBILIER ET OBJETS VOLUMINEUX

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
70€ + TVA	8€ + TVA

### TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
35€ + TVA	4€ + TVA

### LARGE PAINTINGS, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Administration fee and handling per lot	Storage fee per lot and per business day
70€ + VAT	8€ + VAT

### SMALL PICTURES AND OBJECTS

Administration fee and handling per lot	Storage fee per lot and per business day
35€ + VAT	4€ + VAT



Renseignements - Merci de bien vouloir appeler la salle de vente ou le bureau de représentation email - [info@christies.com](mailto:info@christies.com)  
La liste exhaustive de nos bureaux se trouve sur [christies.com](http://christies.com)



# ART D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE SHAPE(S) : L'UNIVERS DES FORMES

JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020,  
À 16H

9, avenue Matignon, 75008 Paris  
CODE VENTE : 18913 - SHAPE(S)

(Les coordonnées apparaissant sur la preuve d'exportation doivent correspondre aux noms et adresses des professionnels facturés. Les factures ne pourront pas être modifiées après avoir été imprimées.)

LAISSER DES ORDRES D'ACHAT EN LIGNE  
SUR CHRISTIES.COM

## INCREMENTS

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par paliers (incréments) de jusqu'à 10 pour cent. Le commissaire-priseur décidera du moment où les enchères doivent commencer et des incréments. Les ordres d'achat non conformes aux incréments ci-dessous peuvent être abaissés à l'intervalle d'enchères suivant.

de 100 à 2 000 €	par 100 €
de 2 000 à 3 000 €	par 200 €
de 3 000 à 5 000 €	par 200, 500, 800 €
de 5 000 à 10 000 €	par 500 €
de 10 000 à 20 000 €	par 1 000 €
de 20 000 à 30 000 €	par 2 000 €
de 30 000 à 50 000 €	par 2 000, 5 000, 8 000 €
de 50 000 à 100 000 €	par 5 000 €
de 100 000 à 200 000 €	par 10 000 €
au dessus de 200 000 €	à la discrétion du commissaire-priseur habilité.

Le commissaire-priseur est libre de varier les incréments au cours des enchères.

- Je demande à Christie's d'enchérir sur les lots indiqués jusqu'à l'enchère maximale que j'ai indiquée pour chaque lot.
- En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26,375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €400.000; 20% H.T. (soit 21,10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €400.001 et jusqu'à €4.000.000 et 14,5% H.T. (soit 15,2975% T.T.C. pour les livres et 17,4% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €4.000.001. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 22,5% H.T. (soit 27% T.T.C.).
- J'accepte d'être lié par les Conditions de vente imprimées dans le catalogue.
- Je comprends que si Christie's reçoit des ordres d'achat sur un lot pour des montants identiques et que lors de la vente ces montants sont les enchères les plus élevées pour le lot, Christie's vendra le lot à l'enchérisseur dont elle aura reçu et accepté l'ordre d'achat en premier.
- Les ordres d'achat soumis sur des lots « sans prix de réserve » seront, à défaut d'enchère supérieure, exécutés à environ 50% de l'estimation basse ou au montant de l'enchère si elle est inférieure à 50% de l'estimation basse. Je comprends que le service d'ordres d'achat de Christie's est un service gratuit fourni aux clients et que, bien que Christie's fasse preuve de toute la diligence raisonnablement possible, Christie's déclinera toute responsabilité en cas de problèmes avec ce service ou en cas de pertes ou de dommages découlant de circonstances hors du contrôle raisonnable de Christie's.

Résultats des enchères : +33 (0)1 40 76 84 13

# FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT

Christie's Paris

Les ordres d'achat doivent être reçus au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères. Christie's confirmera toutes les enchères reçues par fax par retour de fax. Si vous n'avez pas reçu de confirmation dans le délai d'un jour ouvré, veuillez contacter le Département des enchères. Tél. : +33 (0) 1 40 76 84 13 - Fax : +33 (0) 1 40 76 85 51 - en ligne : www.christies.com

18913

Numéro de Client (le cas échéant)

Numéro de vente

Nom de facturation (en caractères d'imprimerie)

Adresse

Code postal

Téléphone en journée

Téléphone en soirée

Fax (Important)

Email

Veuillez cocher si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations à propos de nos ventes à venir par e-mail

J'AI LU ET COMPRIS LE PRESENT FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT ET LES CONDITIONS DE VENTE - ACCORD DE L'ACHETEUR

Signature

Si vous n'avez jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre des copies des documents suivants. Personnes physiques : Pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme public (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, par exemple une facture d'eau ou d'électricité ou un relevé bancaire. Sociétés : Un certificat d'immatriculation. Autres structures commerciales telles que les fiducies, les sociétés off-shore ou les sociétés de personnes : veuillez contacter le Département Conformité au +33 (0)1 40 76 84 13 pour connaître les informations que vous devez fournir. Si vous êtes enregistré pour enchérir pour le compte de quelqu'un qui n'a jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre les pièces d'identité vous concernant ainsi que celles de la personne pour le compte de qui vous allez prendre part aux enchères, ainsi qu'un pouvoir signé par la personne en question. Les nouveaux clients, les clients qui n'ont pas fait d'achats auprès d'un bureau de Christie's au cours des deux dernières années et ceux qui souhaitent dépenser plus que les fois précédentes devront fournir une référence bancaire.

VEUILLEZ ÉCRIRE DISTINCTEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Numéro de lot  
(dans l'ordre)

Enchère maximale EURO  
(hors frais de vente)

Numéro de lot  
(dans l'ordre)

Enchère maximale EURO  
(hors frais de vente)

Si vous êtes assujéti à la VAT/IVA/TVA/BTW/MWST/MOMS intracommunautaire, Veuillez indiquer votre numéro :



# SALLES DE VENTES INTERNATIONALES, BUREAUX DE REPRÉSENTATION EUROPÉENS, CONSULTANTS ET AUTRES SERVICES DE CHRISTIE'S

## ALLEMAGNE DÜSSELDORF

+49 (0)21 14 91 59 352  
Arno Verkade

## FRANCFORT

+49 170 840 7950  
Natalie Radziwill

## HAMBOURG

+49 (0)40 27 94 073  
Christiane Gräfin  
zu Rantzau

## MUNICH

+49 (0)89 24 20 96 80  
Marie Christine Gräfin Huyn

## STUTTGART

+49 (0)71 12 26 96 99  
Eva Susanne Schweizer

## ARABIE SAOUDITE

+44 (0)7904 250666  
Zaid Belbagi (Consultant)

## ARGENTINE

**BUENOS AIRES**  
+54 11 43 93 42 22  
Cristina Carlisle

## AUTRICHE

**VIENNE**  
+43 (0)1 533 881214  
Angela Baillou

## BELGIQUE

**BRUXELLES**  
+32 (0)2 512 88 30  
Roland de Lathuy

## BRÉSIL

**SÃO PAULO**  
+55 21 3500 8944  
Marina Bertoldi

## CANADA

**TORONTO**  
+1 647 519 0957  
Brett Sherlock (Consultant)

## CHILI

**SANTIAGO**  
+56 2 2 2631642  
Denise Ratinoff de Lira

## COLOMBIE

**BOGOTA**  
+571 635 54 00  
Juanita Madrinan  
(Consultant)

## CORÉE DU SUD

**SÉOUL**  
+82 2 720 5266  
Jun Lee

## DANEMARK

**COPENHAGUE**  
+ 45 2612 0092  
Rikke Juel Brandt (Consultant)

## ÉMIRATS ARABES UNIS

**-DUBAI**  
+971 (0)4 425 5647

## ESPAGNE

**MADRID**  
+34 (0)91 532 6626  
Carmen Schjaer  
Dalia Padilla

## ÉTATS UNIS

**CHICAGO**  
+1 312 787 2765  
Catherine Busch

## DALLAS

+1 214 599 0735  
Capera Ryan

## HOUSTON

+1 713 802 0191  
Jessica Phifer

## LOS ANGELES

+1 310 385 2600  
Sonya Roth

## MIAMI

+1 305 445 1487  
Jessica Katz

## -NEW YORK

+1 212 636 2000

## PALM BEACH

+1 561 777 4275  
David G. Ober (Consultant)

## SAN FRANCISCO

+1 415 982 0982  
Ellanor Notides

## FRANCE ET

## DÉLÉGÉS RÉGIONAUX

### -PARIS

+33 (0)1 40 76 85 85

### CENTRE, AUVERGNE, LIMOUSIN & BOURGOGNE

+33 (0)6 10 34 44 35  
Marine Desproges-Gotteron

### BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE & NORMANDIE

+33 (0)6 09 44 90 78  
Virginie Gregory

### POITOU-CHARENTE AQUITAINE

+33 (0)5 56 81 65 47  
Marie-Cécile Moeux

### PROVENCE - ALPES CÔTE D'AZUR

+33 (0)6 71 99 97 67  
Fabienne Albertini-Cohen

### GRANDE-BRETAGNE

**-LONDRES**  
+44 (0)20 7839 9060

### NORD

+44 (0)20 7104 5702  
Thomas Scott

### NORD OUEST ET PAYS DE GALLE

+44 (0)20 7752 3033  
Jane Blood

### SUD

+44 (0)1730 814 300  
Mark Wrey

### ÉCOSSE

+44 (0)131 225 4756  
Bernard Williams  
Robert Lagneau  
David Bowes-Lyon  
(Consultant)

## ÎLE DE MAN

+44 (0)20 7389 2032

## ÎLES DE LA MANCHE

+44 (0)20 7389 2032

## IRLANDE

+353 (0)87 638 0996  
Christine Ryall (Consultant)

## INDE

**MUMBAI**  
+91 (22) 2280 7905  
Sonal Singh

## INDONESIE

**JAKARTA**  
+62 (0)21 7278 6268  
Charmie Hamami

## ISRAËL

**TEL AVIV**  
+972 (0)3 695 0695  
Roni Gilat-Baharaff

## ITALIE

**-MILAN**  
+39 02 303 2831  
Cristiano De Lorenzo

## ROME

+39 06 686 3333  
Marina Cicogna  
(Consultant)

## ITALIE DU NORD

+39 348 3131 021  
Paola Gradi  
(Consultant)

## TURIN

+39 347 2211 541  
Chiara Massimello  
(Consultant)

## VENISE

+39 041 277 0086  
Bianca Arrivabene Valenti  
Gonzaga (Consultant)

## BOLOGNE

+39 051 265 154  
Benedetta Possati Vittori  
Venenti (Consultant)

## FLORENCE

+39 335 704 8823  
Alessandra Niccolini di  
Camugliano (Consultant)

## CENTRE & ITALIE DU SUD

+39 348 520 2974  
Alessandra Allaria  
(Consultant)

## JAPON

**TOKYO**  
+81 (0)3 6267 1766  
Katsura Yamaguchi

## MALAISIE

**KUALA LUMPUR**  
+62 (0)21 7278 6268  
Charmie Hamami

## MEXICO

**MEXICO CITY**  
+52 55 5281 5546  
Gabriela Lobo

## MONACO

+377 97 97 11 00  
Nancy Dotta

## PAYS-BAS

**-AMSTERDAM**  
+31 (0)20 57 55 255  
Arno Verkade

## NORVÈGE

**OSLO**  
+47 949 89 294  
Cornelia Svedman  
(Consultant)

## PORTUGAL

**LISBONNE**  
+351 919 317 233  
Mafalda Pereira Coutinho  
(Consultant)

## QATAR

+974 7731 3615  
Farah Rahim Ismail  
(Consultant)

## RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

**PÉKIN**  
+86 (0)10 8583 1766  
Julia Hu

## -HONG KONG

+852 2760 1766

## -SHANGHAI

+86 (0)21 6355 1766  
Julia Hu

## RUSSIE

**MOSCOU**  
+7 495 937 6364  
Daria Parfenenko

## SINGAPOUR

+65 6735 1766  
Jane Ngiam

## SUÈDE

**STOCKHOLM**  
+46 (0)73 645 2891  
Claire Ahman (Consultant)  
+46 (0)70 9369 201  
Louise Dylhién (Consultant)

## SUISSE

**-GENÈVE**  
+41 (0)22 319 1766  
Eveline de Proyard

## -ZURICH

+41 (0)44 268 1010  
Jutta Nixdorf

## TAIWAN

**TAIPEI**  
+886 2 2736 3356  
Ada Ong

## THAÏLANDE

**BANGKOK**  
+66 (0) 2 252 3685  
Prapavadee Sophonpanich

## TURQUIE

**ISTANBUL**  
+90 (532) 558 7514  
Eda Kehale Argün  
(Consultant)

## SERVICES LIÉS AUX VENTES

### COLLECTIONS PRIVÉES ET "COUNTRY HOUSE SALES"

Tel: +33 (0)1 4076 8598  
Email: lgosset@christies.com

### INVENTAIRES

Tel: +33 (0)1 4076 8572  
Email: vjgineste@christies.com

## AUTRES SERVICES

### CHRISTIE'S EDUCATION

**LONDRES**  
Tel: +44 (0)20 7665 4350  
Fax: +44 (0)20 7665 4351  
Email: london@christies.edu

### NEW YORK

Tel: +1 212 355 1501  
Fax: +1 212 355 7370  
Email: newyork@christies.edu

### HONG KONG

+86 (0)10 8583 6768  
Fax: +852 2525 3856  
Email: hongkong@christies.edu

### CHRISTIE'S FINE ART STORAGE SERVICES

**NEW YORK**  
+1 212 974 4570  
Email: newyork@cfass.com

### SINGAPOUR

Tel: +65 6543 5252  
Email: singapore@cfass.com

### CHRISTIE'S INTERNATIONAL REAL ESTATE

**NEW YORK**  
Tel: +1 212 468 7182  
Fax: +1 212 468 7141  
Email: info@christiesrealestate.com

### LONDRES

Tel +44 20 7389 2551  
Fax +44 20 7389 2168  
Email: info@christiesrealestate.com

### HONG KONG

Tel +852 2978 6788  
Fax +852 2973 0799  
Email: info@christiesrealestate.com

















CHRISTIE'S

9 AVENUE MATHIGNON 75008 PARIS